



3

Budget

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2013

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern

www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

No d'art. 601.200.13f

TABLE DES MATIERES

Tome 1	Rapport sur le budget Commentaire sur le budget Budget Indicateurs de la Confédération Arrêté fédéral concernant le budget pour l'année 2013 (projet)
Tome 2A	Budget des unités administratives – chiffres Crédits budgétaires et postes de revenus Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Tome 2B	Budget des unités administratives – exposés des motifs Crédits budgétaires et postes de revenus Crédits d'engagement et plafonds des dépenses Informations complémentaires sur les crédits
Tome 3	Explications complémentaires et tableaux statistiques Explications complémentaires Tableaux statistiques
Tome 4	Comptes spéciaux Fonds pour les grands projets ferroviaires Fonds d'infrastructure Domaine des écoles polytechniques fédérales Régie fédérale des alcools
Tome 5	Plan financier 2014–2016 Aperçu des chiffres Contexte, stratégie et résultats Plan financier 2014–2016 Annexe

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits budgétaires et aux postes de revenus ou de recettes. Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, les analyses de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles

ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

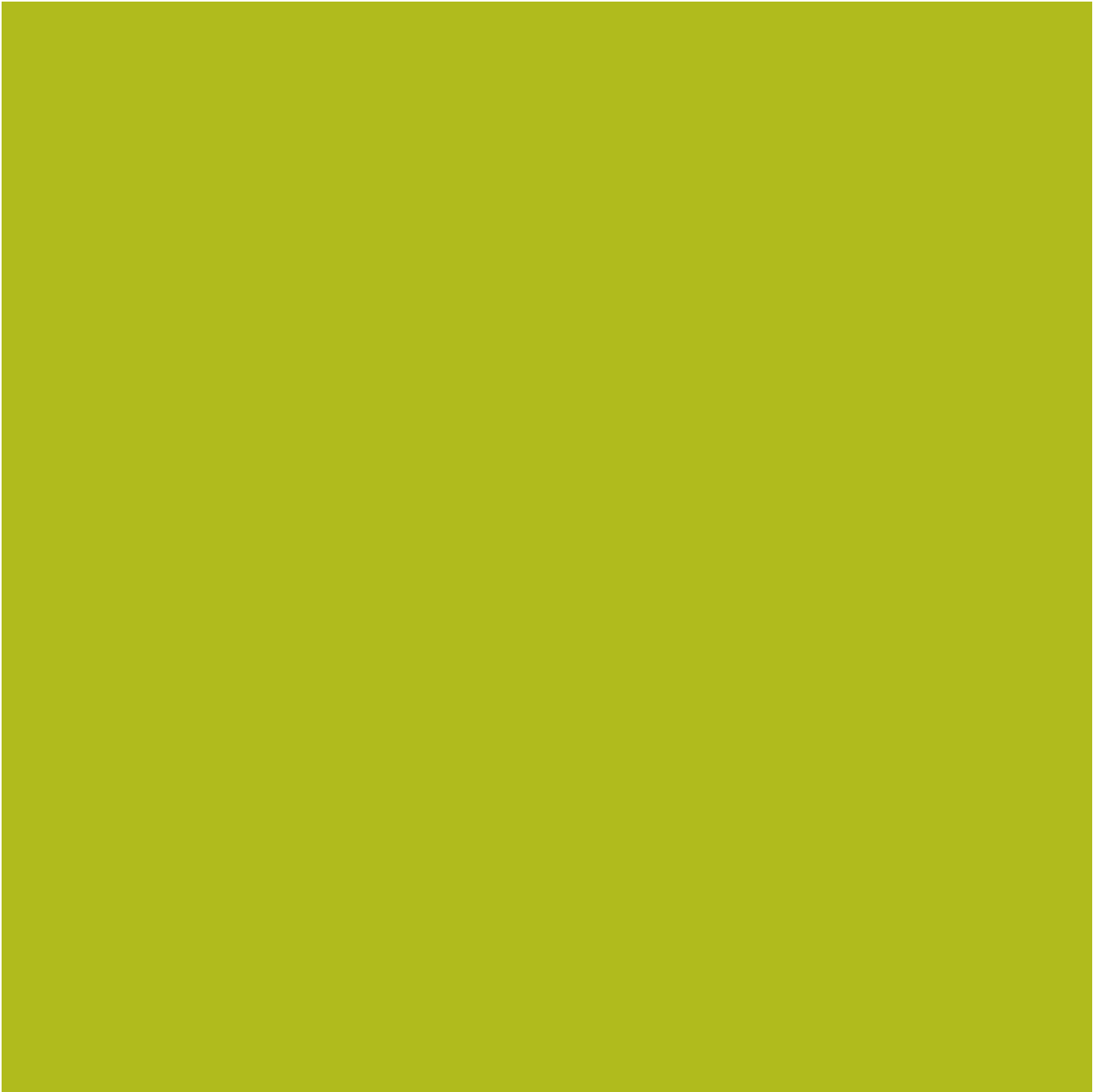
Le *tome 5* présente l'évolution des finances au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels de cette évolution. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour les principaux postes de recettes et groupes de tâches.

Explications complémentaires et statistiques

Page

Explications complémentaires	7
1 Explications complémentaires	9
11 Impôt fédéral direct	10
12 Impôt anticipé	12
13 Droits de timbre	15
14 Taxe sur la valeur ajoutée	17
15 Impôts sur les huiles minérales	18
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	19
17 Le principe de l'apport en capital, un élément de la 2 ^e réforme de l'imposition des entreprises	20
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	23
21 Prévoyance sociale	25
22 Finances et impôts	27
23 Trafic	29
24 Formation et recherche	31
25 Défense nationale	33
26 Agriculture et alimentation	34
27 Relations avec l'étranger – coopération internationale	35
28 Autres groupes de tâches	36
3 Risques budgétaires / scénarios possibles	37
31 Risques budgétaires	37
32 Scénarios possibles	41
4 Fonctions transversales	43
41 Personnel	43
42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	46
43 Trésorerie fédérale	49
44 Conseil et recherche sur mandat	50
5 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	51
6 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	53
7 Imputation des prestations entre unités administratives	57
 Tableaux statistiques	 59
A Aperçu	61
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	61
A02 Budget extraordinaire (compte de financement)	62
A03 Exigences du frein à l'endettement	63
B Compte de financement	65
Recettes par groupe de comptes	
B11 Recettes par groupe de comptes	65
B12 Evolution des recettes par groupe de comptes	66
B13 Structure des recettes par groupe de comptes	67
Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	68
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	70
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	72

	Page
Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	74
B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	76
B33 Structure des dépenses par groupe de tâches	78
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2013/2012	80
Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	82
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	84
B43 Financement spécial pour la circulation routière	85
C Compte de résultats	87
C01 Revenus par groupe de comptes	87
C02 Charges par groupe de comptes	88
C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	90
C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	91
C05 Revenus et charges par département 2013/2012	92



Evolution des recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Recettes ordinaires	64 245	64 117	64 479	363	0,6
Recettes fiscales	58 996	59 914	60 474	560	0,9
Impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 993	234	1,2
Impôt anticipé	4 861	4 186	4 811	625	14,9
Droits de timbre	2 857	2 445	2 200	-245	-10,0
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 630	80	0,4
Autres impôts à la consommation	7 341	7 435	7 398	-37	-0,5
Impôt sur les huiles minérales	5 020	5 090	4 985	-105	-2,1
Impôt sur le tabac	2 208	2 233	2 301	68	3,0
Impôt sur la bière	113	112	112	0	0,0
Redevances sur la circulation	2 323	2 323	2 326	3	0,1
Impôt sur les véhicules automobiles	408	370	375	5	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	353	371	18	5,1
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 600	1 580	-20	-1,3
Droits de douane	1 046	1 060	995	-65	-6,1
Impôt sur les maisons de jeu	376	395	380	-15	-3,8
Taxes d'incitation	660	761	738	-23	-3,0
Autres recettes fiscales	—	—	3	3	—
Patentes et concessions	1 410	924	907	-17	-1,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	269	275	248	-27	-9,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	333	333	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	54	87	91	3	3,9
Recettes de la vente aux enchères de contingents	221	196	203	7	3,5
Autres patentes et concessions	33	33	32	0	-0,9
Recettes financières	1 601	1 337	1 137	-200	-15,0
Recettes d'intérêts	369	496	269	-227	-45,8
Recettes de participations	838	840	867	27	3,2
Autres recettes financières	395	1	1	0	-30,2
Autres recettes courantes	1 645	1 691	1 750	59	3,5
Compensations	1 200	1 247	1 282	35	2,8
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	157	170	170	0	0,0
Emoluments	225	244	240	-4	-1,7
Remboursements	132	116	124	8	7,1
Fiscalité de l'épargne UE	97	135	141	6	4,2
Autres compensations	588	581	607	25	4,3
Recettes diverses	445	443	468	24	5,5
Recettes d'investissement	593	252	212	-40	-15,9

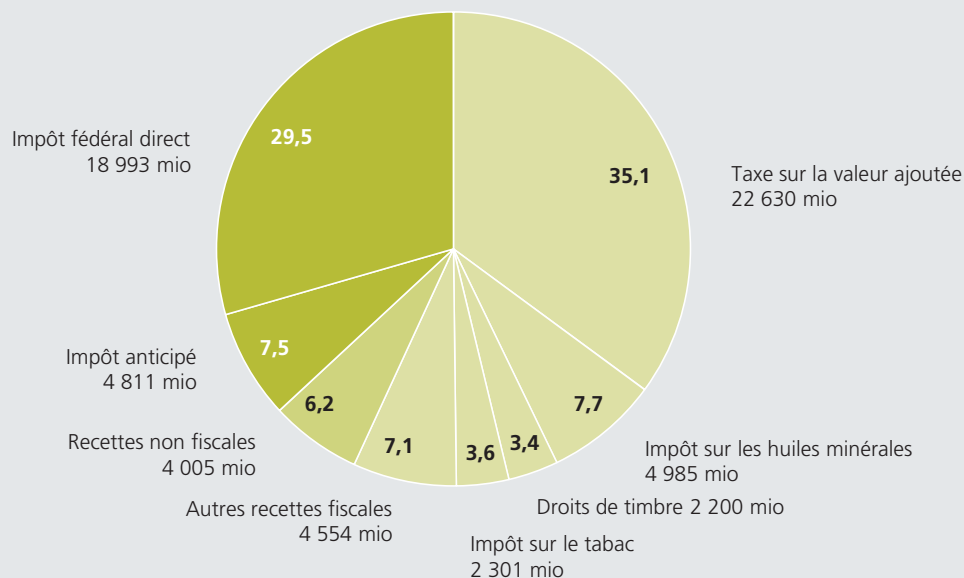
Le graphique de la page suivante illustre l'importance des différentes recettes de la Confédération.

- La *taxe sur la valeur ajoutée* (35 %) et l'*impôt fédéral direct* (29 %) sont les principales sources de recettes de la Confédération. Ces deux impôts fournissent environ les deux tiers des recettes fédérales. Leurs parts dans les recettes totales n'ont que peu varié par rapport à l'année précédente.
- L'*impôt sur les huiles minérales* (8 %) et l'*impôt anticipé* (7 %) présentent une évolution tendancielle opposée. Le premier devrait voir son produit diminuer à l'avenir en raison de l'accroissement de l'efficacité des moteurs à carburant. L'impôt anticipé ayant affiché une forte hausse ces dernières années, la nouvelle méthode d'estimation des recettes en tient compte. La part de cet impôt augmente ainsi de 0,9 point de pourcentage par rapport au budget précédent.

- *Impôt sur le tabac* (4 %) et *droits de timbre* (3 %): compte tenu de la baisse de la consommation, les recettes provenant de l'impôt sur le tabac tendent à diminuer. Une hausse de l'impôt est toutefois prévue en 2013. En ce qui concerne les droits de timbre, le droit de timbre d'émission sur les capitaux de tiers a été supprimé au 1.3.2012. Cette suppression intervenant en cours d'année, les recettes diminuent également en 2013; la part des droits de timbre fléchit, par conséquent, de 0,4 point de pourcentage.
- Relativement négligeables quand elles sont considérées individuellement, les autres recettes n'en sont pas moins importantes si on les additionne, à savoir les autres recettes fiscales (7 %) et les recettes non fiscales (6 %).

Plusieurs types de recettes sont commentés en détail ci-dessous. Le chapitre spécial (cf. ch. 17) est consacré au principe de l'apport en capital introduit dans le cadre de la 2^e réforme de l'imposition des entreprises.

Structure des recettes 2013 en %
Recettes ordinaires



11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs.	%
Impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 993	234	1,2
Part en % des recettes ordinaires	27,8	29,3	29,5		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 396	9 272	9 047	-225	-2,4
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 665	9 667	10 126	459	4,7
Imputation forfaitaire d'impôt	-170	-180	-180	0	0,0

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les revenus des ménages. Pour le calcul des recettes provenant des personnes morales, ce sont les bénéfices imposables estimés des entreprises qui sont déterminants. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de perception et de taxation.

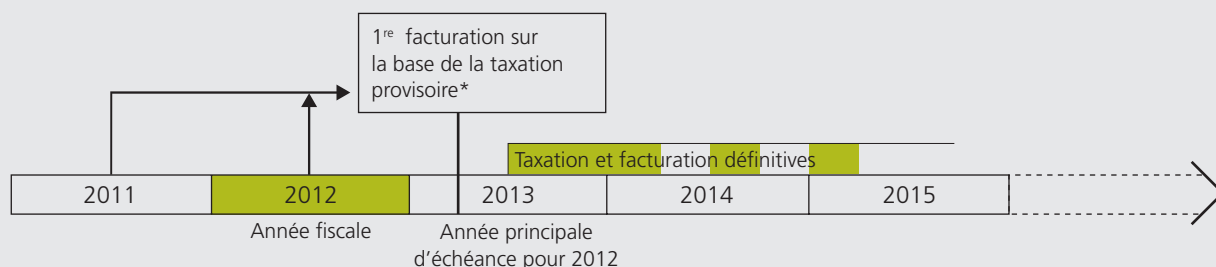
L'année 2013, sur laquelle porte le présent budget, est l'«année d'échéance principale» de la période fiscale 2012: les impôts qui concernent les revenus et bénéfices réalisés en 2012 échoient en 2013.

En principe, l'impôt pour la période écoulée (2012) est facturé la première fois au printemps 2013. Toutefois, cette facture ne se base que sur la taxation provisoire, celle-ci étant fondée sur la déclaration de l'année précédente (cf. schéma). Le contribuable

a toutefois la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de telle sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au moins une à deux années entre le moment où le contribuable réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent.

Comme les paiements d'impôts peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes fiscales antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2012 n'est pas forcément rendue à l'échéance de l'année fiscale 2013, soit au 31.3.2014). Dans le schéma ci-après, ce décalage est représenté par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

Impôt fédéral direct: procédure de taxation



* La taxation provisoire s'effectue en grande partie encore sur la base des indications concernant les revenus de 2011. La déclaration d'impôt portant sur les revenus acquis en 2012 n'est évaluée qu'au courant des années 2013 ou 2014.

Enfin, la Confédération encaisse des montants échus avant le terme normal, qui revêtent par exemple la forme d'impôts à la source ou de paiements anticipés par acomptes. Au cours de ces dernières années, l'importance des impôts payés à l'avance s'est fortement accrue. L'une des causes de cette évolution réside dans la possibilité, de plus en plus utilisée par les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture au cours de l'année fiscale concernée. Ce système de perception par acomptes préalables est appliqué, jusqu'à présent, par les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg ainsi que, désormais, du Jura. Ces dernières années, cette méthode a contribué à réduire considérablement le décalage décrit plus haut concernant la procédure de taxation et de perception.

Ainsi, les montants échus en 2007 avant le terme normal s'élevaient encore à quelque 300 millions. En l'espace de quatre ans,

ces montants ont été multipliés par six pour atteindre 1,8 milliard, devenant ainsi un élément essentiel de l'impôt fédéral direct. En 2013, il est prévu que la croissance des montants échus avant le terme normal retrouve un niveau normal. D'une part, la tendance des contribuables à recourir à ce moyen est déjà relativement importante et, d'autre part, aucun autre canton n'a actuellement prévu d'introduire le système de perception par acomptes préalables. Concrètement, la progression des montants échus avant le terme normal prévue au budget 2013 devrait être supérieure de 5 %, soit de quelque 90 millions, aux prévisions actuelles concernant l'exercice en cours.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales (avant déduction de l'imputation forfaitaire de 180 mio), une part de 17 %, soit 3,3 milliards, revient aux cantons.

12 Impôt anticipé

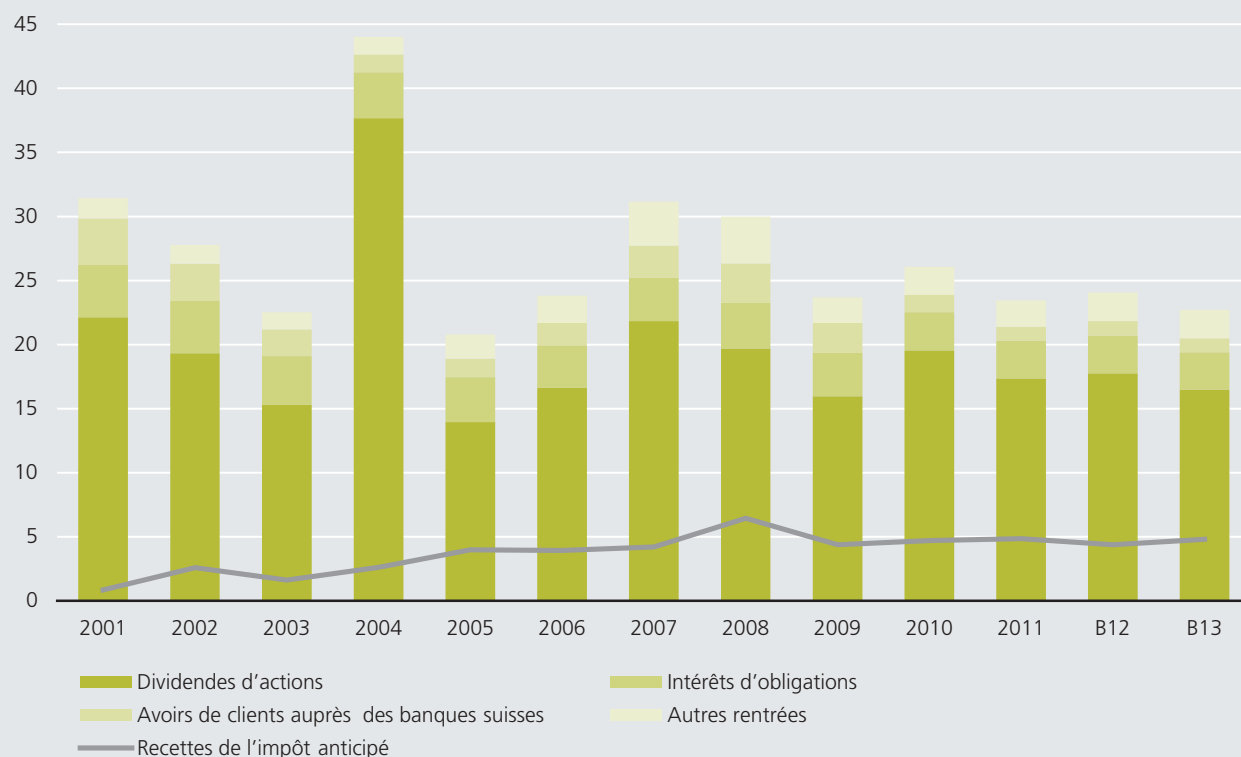
mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012	
				val. abs.	%
Impôt anticipé	4 861	4 186	4 811	625	14,9
Part en % des recettes ordinaires	7,6	6,5	7,5		
Impôt anticipé (Suisse)	4 849	4 175	4 800	625	15,0
Retenue d'impôt, Etats-Unis	11	11	11	0	0,0

Le produit de l'impôt anticipé connaît une forte *volatilité* en raison de variations cycliques, de facteurs à effet unique d'ordre légal, comptable ou d'autres facteurs spéciaux à effet récurrent, difficilement quantifiables ou imprévisibles par nature. Une raison supplémentaire à l'origine des fluctuations enregistrées découle du fait que les recettes de cet impôt résultent du *solde* entre le total substantiel des rentrées et celui des remboursements (voir graphique). Une estimation précise du rendement futur n'est dès lors pas possible. C'est pourquoi, pour les années 2005 à 2011, un montant correspondant environ à la moyenne pluriannuelle avait été inscrit au budget, au lieu d'une estimation ponctuelle. Le montant ainsi budgétisé a toutefois été ré-

gulièrement dépassé. Pour le budget 2012 et à nouveau pour le budget 2013, notre estimation a été effectuée à l'aide d'une *méthode de lissage exponentielle*, laquelle s'avère mieux appropriée étant donné les derniers résultats enregistrés.

Selon les calculs effectués, les recettes estimées se montent à 4,65 milliards pour l'exercice en cours 2012, au lieu des 4,2 milliards inscrits au budget. Cette révision à la hausse est due au fait que l'estimation actuelle tient compte du résultat élevé de 2011, encore inconnu lors de l'élaboration du budget 2012. Pour 2013, l'estimation atteint 4,8 milliards, s'inscrivant dans la tendance de fond à la hausse apparue plus nettement ces dernières années.

Impôt anticipé en mrd:
recettes et structure des rentrées



Estimation ponctuelle inadéquate

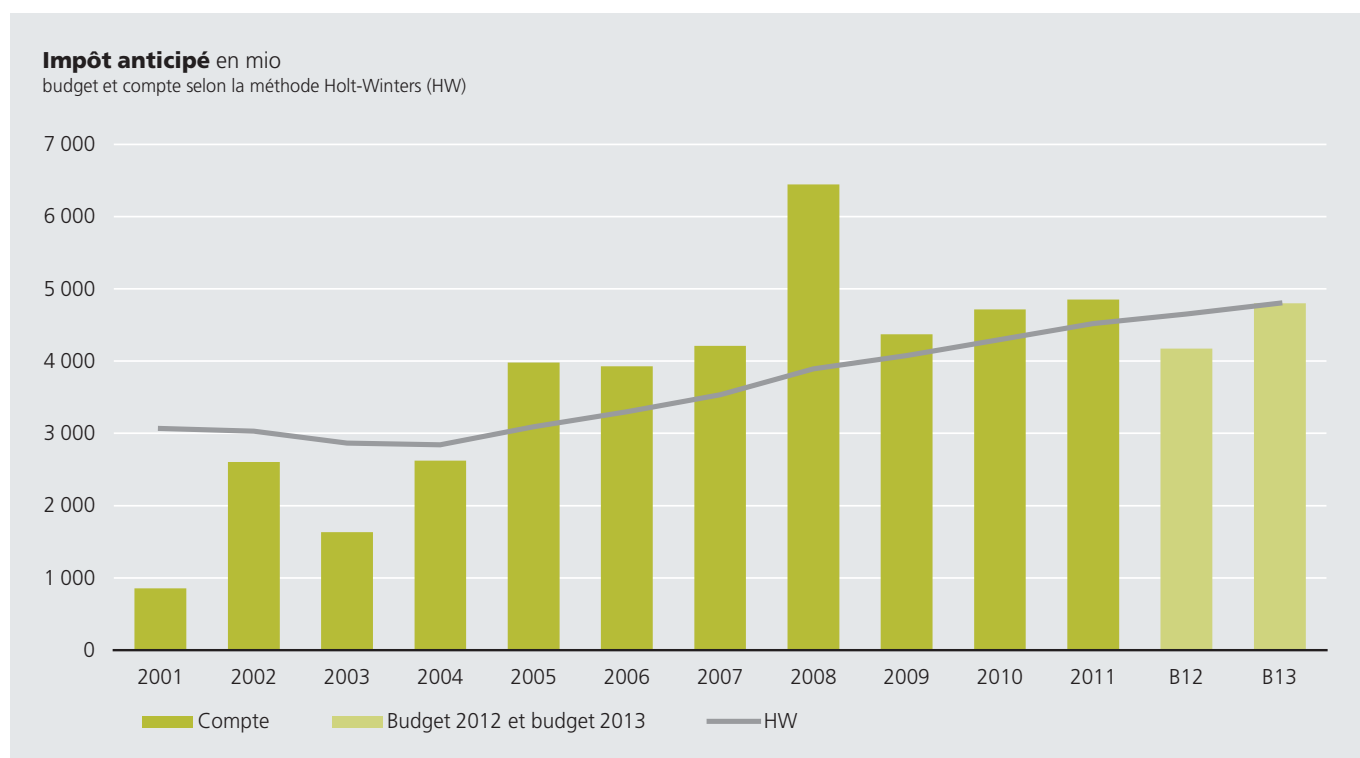
Les raisons pour lesquelles on a renoncé, depuis de nombreuses années, à établir une estimation ponctuelle demeurent actuelles eu égard aux spécificités de l'impôt anticipé et aux exigences du frein à l'endettement :

- Premièrement, l'incertitude entourant le rendement futur de l'impôt anticipé pour une année particulière n'a pas diminué. Les recettes sont demeurées *volatiles* dans un passé récent, enregistrant notamment une valeur historiquement élevée en 2008. Ainsi, après s'être chiffrées à quelque quatre milliards en 2007, elles ont atteint 6,4 milliards l'année suivante (soit une hausse de 53 % en l'espace d'une année) pour retomber à 4,4 milliards en 2009.
- Deuxièmement, dans le contexte du *frein à l'endettement*, la volatilité de cet impôt est problématique, car les dépenses maximales autorisées dépendent directement du niveau des recettes, corrigées par le facteur conjoncturel (cf. tome 1, ch. 22). Or les amples fluctuations de l'impôt anticipé ne sauraient être compensées par le facteur conjoncturel, lequel ne permet que d'atténuer l'impact des fluctuations de nature conjoncturelle. Dès lors, afin d'éviter de répercuter, sur les dépenses annuelles, les fortes variations de cet impôt, il est nécessaire de recourir à une méthode d'estimation ayant des propriétés de lissage.

Estimation par lissage exponentiel

Depuis le budget 2012, notre choix s'est porté sur une variante robuste de la méthode de Holt-Winters. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- D'abord, la méthode choisie permet de réduire l'influence des *valeurs dites aberrantes* qui faussent toute prévision. Le rendement annuel de l'impôt anticipé présente en effet des valeurs extrêmes, allant de 853 millions en 2001 à 6,4 milliards en 2008. Dans ces conditions, une technique de lissage spécifique est requise, à l'instar de celle utilisée par la variante choisie de la méthode de Holt-Winters. Ainsi une prévision «robuste» peut être établie en dépit de la forte volatilité de la variable examinée. Elle permet d'éviter des fortes variations annuelles des recettes budgétisées et, par là même, une possible gestion heurtée des dépenses dans le cadre du frein à l'endettement.
- Ensuite, la méthode choisie a recours à un *lissage exponentiel*, lequel donne plus d'importance aux derniers résultats enregistrés et moins aux résultats du passé plus lointain. En d'autres termes, la prévision est construite de telle sorte que plus les résultats du passé sont lointains, plus leur influence diminue. Cette décroissance de l'influence est de type exponentiel. En pratique, une estimation effectuée à l'aide d'une telle technique de lissage est plus réactive qu'une estimation



faite par moyenne arithmétique ou moyenne mobile. De ce fait, elle est mieux adaptée aux fins d'appréhender les évolutions futures d'une recette dont le rendement peut présenter des changements brusques de niveau ou des retournements de tendance.

- Enfin, la méthode Holt-Winters permet de tenir compte d'un éventuel *effet de tendance*. L'évolution du rendement de l'impôt anticipé observée ces dernières années donne à penser que cet impôt enregistre une tendance de fond à la hausse, dont il convient de tenir compte lors de notre estimation.

Configuration de l'estimation

La période d'estimation s'étend sur les 20 dernières années pour lesquelles un résultat annuel est connu: pour le budget 2013, il s'agit des années 1992 à 2011.

Pour 2013, la prévision se compose de la valeur lissée, obtenue selon la méthode de Holt-Winters, pour la dernière année connue (soit 4,5 mrd pour 2011), à laquelle un montant correspondant à la progression annuelle tendancielle estimée est ajouté pour 2012, ainsi que pour 2013. Comme le lissage sur la base des données actuelles fait apparaître, à la marge, une hausse d'environ 3,2 % par année, l'estimation tient ainsi compte d'une augmentation de 150 millions pour 2013 (voir graphique).

Le résultat obtenu ainsi n'est en général pas corrigé en fonction des effets attendus des *facteurs spéciaux* pour ces prochaines années, tels que les répercussions du principe de l'apport en capital ou des accords fiscaux conclus avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche. Chaque facteur particulier n'est, en fait, qu'un facteur parmi tant d'autres facteurs souvent non prévisibles. De plus, même si leurs effets respectifs peuvent s'avérer importants, ils sont souvent difficilement quantifiables à l'avance. En revanche, les facteurs spéciaux influenceront graduellement les estimations futures en raison de l'actualisation de la série temporelle utilisée pour le calcul dès qu'un nouveau résultat annuel est connu.

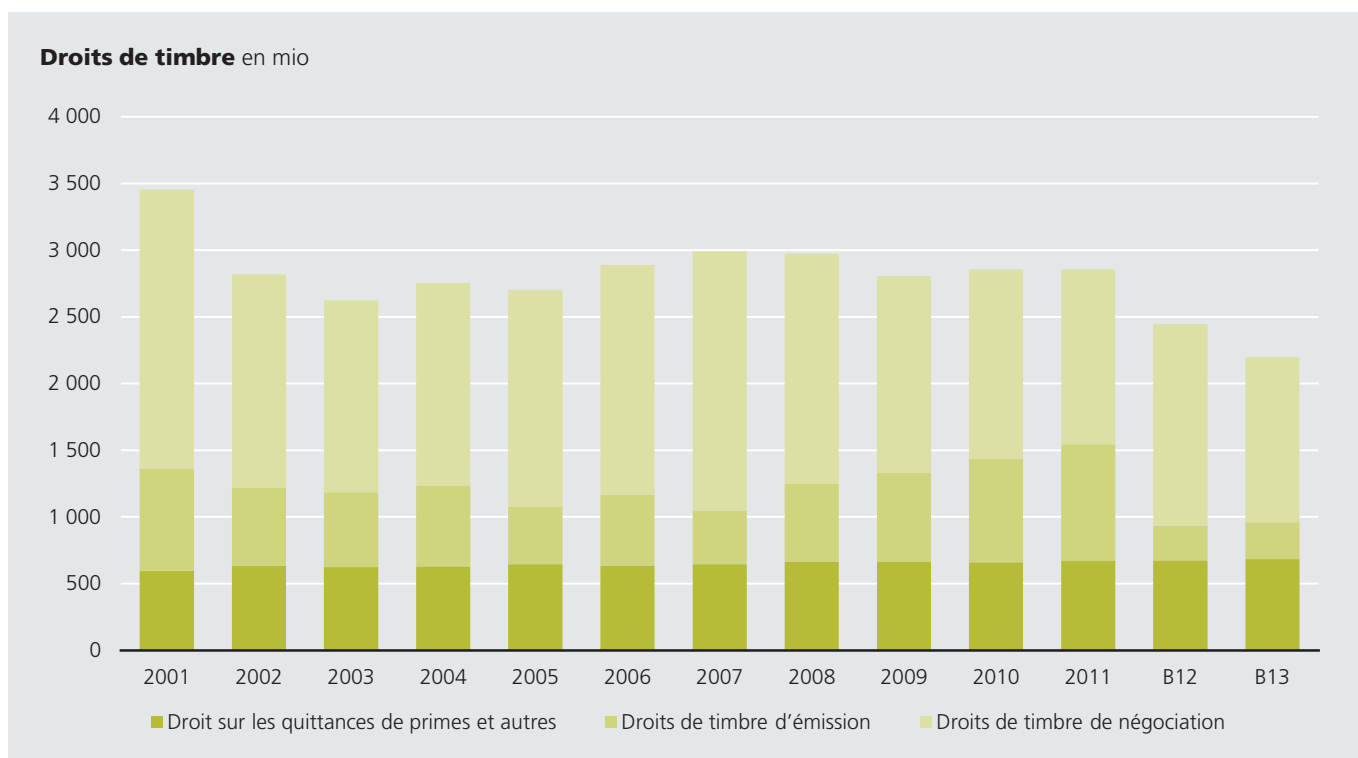
13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Droits de timbre	2 857	2 445	2 200	-245	-10,0
Part en % des recettes ordinaires	4,4	3,8	3,4		
Droit de timbre d'émission	874	260	275	15	5,8
Droit de timbre de négociation	1 312	1 510	1 240	-270	-17,9
Titres suisses	192	260	190	-70	-26,9
Titres étrangers	1 120	1 250	1 050	-200	-16,0
Droit sur les quittances de primes et autres	671	675	685	10	1,5

Les *droits de timbre* frappent l'émission d'actions et d'autres droits de participation suisses, le commerce de titres suisses et étrangers, ainsi que les primes de certaines assurances. Les recettes ont présenté d'amples fluctuations ces dernières années. Elles sont notamment influencées par l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger, et plus particulièrement par les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés ainsi que, dans une plus large mesure, par les évolutions fort volatiles des marchés boursiers. Ensuite, elles ont été également marquées par les nombreuses adaptations de la législation, notamment dans le secteur du droit de négociation eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères. De plus, le droit d'émission frappant l'émission des capitaux de tiers a été supprimé au 1.3.2012 dans le cadre de la nouvelle réglementation des grandes banques «too big to fail».

Droit d'émission

En 2013, la suppression du droit de timbre frappant l'émission de capitaux de tiers se fera sentir pour la 1^{re} fois sur une année entière. Il en résultera un manque à gagner sensible par rapport au montant particulièrement élevé enregistré durant l'exercice 2011 (596 mio, montant incluant toutefois les droits versés par la Trésorerie dans le cadre de son programme de prélèvement de fonds). Etant donné cette exonération, le droit d'émission frappera dès lors uniquement la création de capital propre, pour l'essentiel l'émission de capital-actions. Pour le budget, on part de l'hypothèse que les recettes dans ce secteur devraient se situer à un niveau proche de celui attendu pour 2012, pratiquement inchangé par rapport au montant enregistré en 2011.



Droit de négociation

Le droit de négociation est prélevé en grande partie sur les transactions en bourse. Son produit est dès lors tributaire des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, il subit l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et les stratégies de placement des investisseurs. Par nature, ces effets sont difficilement quantifiables.

Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus de 80 % du produit du droit de négociation, le reste provenant du commerce de titres suisses. Ces dernières années, la crise mondiale des marchés financiers qui a débuté à la mi-été 2007, la récession économique qui a suivi et, récemment, la crise de la dette en Europe ont pesé sur le rendement du droit de négociation. Dans un premier temps, les recettes ont bénéficié des réallocations de portefeuille effectuées. Puis, elles ont subi une nette baisse sous l'effet de la chute des cours boursiers à l'échelle mondiale. Pour l'année 2012 en cours, un nouveau recul s'annonce en raison de la dégradation de la situation économique de nombreux pays industrialisés et des turbulences liées à la crise de la dette européenne. Le résultat attendu actuellement pour 2012 au titre du droit de négociation (1,1 mrd) sera ainsi largement inférieur au budget.

Pour le budget 2013, une légère reprise des volumes traités en bourse est attendue en raison de l'amélioration économique mondiale prévue et, par conséquent, des anticipations positives concernant les bénéfices des sociétés cotées en bourse. Toutefois, les inquiétudes au sujet du fort endettement de la zone euro et de ses répercussions sur l'évolution économique continueront de peser sur les marchés boursiers. De plus, les nouvelles possibilités de placement dans des produits non soumis au droit de timbre restreindront la progression des recettes du droit de négociation. Au total, par rapport aux faibles recettes attendues actuellement pour 2012 (1,1 mrd), le budget est basé sur l'hypothèse d'une augmentation des recettes du droit de négociation qui demeurera fort limitée. Le montant enregistré durant l'exercice 2011 ne sera pas atteint.

Droit sur les quittances de primes

Ces dernières années, les recettes du droit sur les quittances de primes n'ont, au total, augmenté que très faiblement. En 2011, seule la progression de certaines catégories d'assurances avait permis de compenser le recul des droits prélevés sur les primes des assurances sur la vie. Pour 2013, on part de l'hypothèse que le total des recettes devrait se situer à un niveau proche de celui budgétisé pour 2012.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 630	80	0,4
Part en % des recettes ordinaires	33,7	35,2	35,1		
Ressources générales de la Confédération	16 837	17 350	17 430	80	0,5
Fonds affectés	4 805	5 200	5 200	0	0,0
5 % en faveur de l'assurance-maladie	889	920	920	0	0,0
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 269	2 340	2 340	0	0,0
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	465	480	480	0	0,0
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	863	1 130	1 130	0	0,0
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	320	330	330	0	0,0

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger. En principe, tous les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables supérieur à 100 000 francs sont tenus de remettre leurs décomptes. Ils doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Par ailleurs, ils peuvent déduire, dans leur décompte, l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Toutes les prestations ne sont pas imposées au même taux. Pour la plupart des livraisons de biens et pour presque toutes les prestations de service, on applique le taux normal de 8,0 %. Les biens de première nécessité ne sont grevés que du taux réduit de 2,5 %. Enfin, les prestations du secteur de l'hébergement sont soumises au taux spécial de 3,8 %.

Une série de prestations sont exonérées de la TVA, à savoir les prestations relevant des domaines de la santé, de l'assistance sociale, de la formation, de la culture, du marché monétaire et du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de ventes d'immeubles. Quiconque fournit ce genre de

prestations n'a pas droit à la déduction de l'impôt préalable. Il est toutefois possible de soumettre à imposition certaines prestations exclues du champ de l'impôt (option). Dans ce cas, le droit à la déduction de l'impôt préalable s'applique.

L'estimation des recettes de la TVA inscrite au budget 2013 se fonde sur les prévisions concernant l'évolution du PIB nominal (+ 2,0 %) et sur l'évaluation actuelle des recettes pour l'année en cours (22,2 mrd). Celles-ci sont inférieures d'environ 350 millions aux recettes inscrites au budget 2012. La croissance effective des recettes attendue est de 2,2 %. Cette forte progression par rapport au PIB nominal est due à une modification de la pratique comptable: la part de la Confédération aux recettes provenant d'amendes et d'intérêts prélevés dans le cadre de la TVA est désormais intégrée dans les recettes de la TVA et n'est plus comptabilisée par le biais de groupes de comptes séparés (recettes financières et recettes diverses). L'augmentation des recettes est ainsi gonflée de quelque 50 millions.

Les composants des recettes indiqués dans le tableau tiennent également compte des pertes sur débiteurs. Celles-ci sont estimées à 170 millions au total pour 2013. Du côté des charges, les différentes parts se calculent après déduction des pertes sur débiteurs.

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Impôts sur les huiles minérales	5 020	5 090	4 985	-105	-2,1
Part en % des recettes ordinaires	7,8	7,9	7,7		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	2 995	3 040	2 980	-60	-2,0
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 006	2 030	1 985	-45	-2,2
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	19	20	20	0	0,0

Le produit des *impôts sur les huiles minérales* grevant les carburants dépend de différents facteurs d'influence, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année et la consommation moyenne de carburant par kilomètre.

- Le *parc des véhicules à moteur* n'a cessé de croître ces dernières années. Il a ainsi progressé d'environ 2,2 % l'an dernier. Le nombre des nouvelles immatriculations a atteint un nouveau record, soit 420 900 véhicules. Le budget 2013 prévoit une poursuite de l'extension du parc des véhicules.
- La croissance du parc de véhicules s'accompagne d'une hausse correspondante du nombre de *kilomètres parcourus*. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme. Le budget prévoit là aussi une poursuite de la tendance.
- La *consommation moyenne* des automobiles neuves est en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. La consommation moyenne de carburant di-

minue continuellement depuis de nombreuses années. Elle a continué de fléchir au cours des deux dernières années. Ainsi, jusqu'en 2011, elle a été ramenée à 6,39 l/100 km et les émissions de CO₂ à 155 g/km en moyenne. Le budget 2013 table sur une poursuite de cette tendance.

Sur la base des hypothèses retenues concernant le parc des véhicules, les kilomètres parcourus et la consommation de carburant ainsi que la croissance économique, le budget 2013 prévoit pour l'instant une croissance modérée de 1 % par rapport au budget 2012 pour les recettes de l'impôt sur les huiles minérales.

La modification de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71) constitue un autre facteur d'influence important. Elle prévoit d'adapter aux normes européennes les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules immatriculés en Suisse, en réduisant celles-ci à 130 g/km d'ici à 2015. Le recul de la consommation moyenne devrait ainsi nettement s'accroître. Les diminutions de recettes qui en découlent atteignent déjà 85 millions en 2013, ce qui engendre un léger recul des recettes de 2,1 % par rapport à l'année précédente.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 600	1 580	-20	-1,3
Part en % des recettes ordinaires	2,4	2,5	2,5		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	805	752	932	180	23,9
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	206	283	90	-193	-68,2
Parts des cantons	505	518	511	-7	-1,3
Autres	39	47	46	0	-0,7

Les recettes prévues au budget en provenance de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) sont inférieures de 1,3 % à celles de l'année précédente. Les estimations concernant les recettes de l'année en cours indiquent toutefois que celles-ci pourraient être inférieures de 40 millions au montant budgétisé. La cause de cette baisse de recettes en 2012 réside avant tout dans le ralentissement conjoncturel survenu depuis l'élaboration du budget et dans le renouvellement rapide du parc des véhicules. Le fait que l'adaptation des tarifs au renchérissement ait été moins importante que prévu initialement a également eu pour effet de réduire les recettes. En outre, l'adaptation au renchérissement a été reportée au milieu de l'année et effectuée en même temps que l'introduction du rabais pour les véhicules de la classe d'émission EURO 6.

Les recettes inscrites au budget 2013 sont supérieures de 20 millions (+ 1,3 %) à l'estimation actuelle pour 2012. Les prévisions du budget reposent sur les hypothèses suivantes:

- Les recettes supplémentaires attendues sont avant tout de nature conjoncturelle. Après le ralentissement passager de la croissance, une reprise vigoureuse est escomptée pour 2013. Il est toutefois difficile d'évaluer dans quelle mesure une augmentation des quantités de marchandises transportées se répercute sur les recettes, étant donnée que la RPLP est calculée sur la base du poids total autorisé, indépendamment du chargement effectif.
- Le tarif de la RPLP a été adapté au renchérissement le 1.7.2012. En 2013, le nouveau tarif sera ainsi appliqué pour la première fois à tous les mois de l'année, ce qui engendre une hausse de recettes par rapport à l'année précédente. La prise en compte du renchérissement est prévue tous les deux ans par l'art. 42 de l'accord sur les transports terrestres conclu entre la Suisse et l'UE. Le tarif a été majoré de 0,97 %. Cette adaptation se

fonde sur l'évolution mensuelle des prix suisses à la consommation entre avril 2009 et mars 2011.

- Parallèlement, les détenteurs d'un véhicule de la classe d'émission EURO 6 se sont vu octroyer un rabais de 10 %, ce qui entraîne une légère baisse des recettes. Ce rabais devrait être accordé jusqu'à ce que tous les véhicules achetés et mis en circulation ne soient plus que des véhicules de la classe d'émission EURO 6, ce qui sera le cas à la fin de l'année 2014. A ce moment-là, le système de rabais pour ces véhicules devra être réévalué.
- Le renouvellement du parc des véhicules entraîne également des diminutions de recettes. En 2011, la part, dans le total des tonnes brutes-kilomètres, des véhicules fortement taxés par la RPLP (catégories EURO 0 à 3) est descendue en dessous des 30 % (2010: 37 %, 2009: 46 %). Le processus de transition vers un parc de véhicules comprenant davantage de camions moins polluants et donc moins taxés va se poursuivre en 2013.

Les revenus provenant de la RPLP sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. Dans la part de la Confédération, un montant de 90 millions est attribué au budget général. En vertu de l'art. 85, al. 2, Cst., ces ressources sont utilisées pour financer les coûts (externes) liés au trafic routier et les besoins financiers requis au titre de la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. La marge de manœuvre ainsi dégagée permet d'augmenter, dans le budget ordinaire, les ressources financières qui sont consacrées au maintien de la qualité et à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire.

17 Le principe de l'apport en capital, un élément de la 2^e réforme de l'imposition des entreprises

Par apport de capital, on désigne les apports, les agios et les versements supplémentaires des détenteurs des droits de participation effectués lors de la fondation d'une société ou en cas d'augmentation du capital de celle-ci. La part des apports qui excède la valeur nominale du capital-actions ou du capital social est affectée aux réserves. Avant la 2^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE II), la distribution de ces réserves était soumise au principe de la valeur nominale, autrement dit, seul le remboursement du capital nominal était exonéré d'impôt. Par contre, le remboursement des autres apports de capital était assujéti à l'impôt anticipé (à l'échelle de la société) et était considéré comme un revenu des actionnaires (pour autant que ceux-ci soient des particuliers). Cette solution a été largement qualifiée d'inappropriée, car l'apport en capital ne provient pas de gains réalisés.

Avec l'introduction de la loi fédérale du 23.3.2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la 2^e réforme de l'imposition des entreprises), le principe de la valeur nominale a été remplacé par le principe de l'apport en capital (PAC). En vertu des nouvelles dispositions, le remboursement d'apports en capital indiqués explicitement dans le bilan et effectués avant le 31 décembre 1996 est exonéré d'impôt, à l'instar du remboursement du capital-actions ou du capital social.

Le PAC est en vigueur depuis le 1.1.2011. L'application rétroactive du PAC sur une longue durée (de 2007 à 2010) est liée au fait que, dans son message concernant la loi du 22 juin 2005 sur la 2^e réforme de l'imposition des entreprises, le Conseil fédéral prévoyait d'appliquer ce nouveau principe aux apports en capital effectués après le 31.12.1996 (FF 2005 4611). En raison de la durée des délibérations parlementaires à ce sujet et de la votation populaire demandée par voie référendaire, l'effet rétroactif a duré quatorze ans au lieu des dix ans prévus initialement.

Réserves d'apports en capital communiquées

La condition fondamentale d'un remboursement franc d'impôts de réserves issues d'apports de capital est qu'elles soient enregistrées dans le bilan de l'exercice commercial et qu'elles aient été communiquées à l'AFC. Les réserves rétroactives provenant des exercices commerciaux 2007-2010 doivent avoir été comptabilisées au plus tard dans le bilan de l'exercice commercial se terminant en 2011.

Au 30 juin 2012, les réserves de quelque 2900 sociétés provenant des exercices commerciaux 2007-2011 ont été annoncées à l'AFC pour un montant total d'environ 804 milliards. Les réserves nouvellement constituées en 2011 ont totalisé environ 43 millions. Les remboursements, pour la première fois francs d'impôts, effectués en 2011 se sont montés à 34 milliards. Comme toutes les communications dues n'ont pas encore été faites, les chiffres présentés ici le sont à titre provisoire.

La majeure partie des réserves communiquées, qui s'élèvent à 795 milliards, proviennent des années commerciales 2007-2010. Ces réserves, qui résultent de l'application rétroactive du PAC, peuvent être commentées comme suit:

- 28 % des réserves communiquées (220 mrd) concernent des sociétés cotées en bourse (128 au total). Les réserves restantes sont celles de sociétés non cotées en bourse.
- Les réserves des sociétés cotées en bourse ont été constituées dans le cadre d'augmentations de capital (protection contre la dilution en vertu du code des obligations). Chez les autres sociétés, l'AFC a constaté que des agios (au lieu de capitaux de tiers) ont été comptabilisés dès la fondation de la société et que des versements d'agios ont été la plupart du temps effectués lors d'augmentations de capital.
- La constitution de réserves d'apports de capital est également largement répandue dans les filiales de groupes. En cas de distribution, ces réserves sont versées à la maison-mère en tant que revenus de participations et sont exonérées de l'impôt sur le bénéfice indépendamment du PAC.
- Les réserves importées par des sociétés installées en Suisse sont reversées en majeure partie aux actionnaires étrangers. C'est pourquoi ces versements n'engendrent normalement aucune diminution de recettes en provenance des personnes physiques suisses.

Montant des diminutions de recettes

Le PAC entraîne des diminutions de recettes lorsque des dividendes imposables sont remplacés par des remboursements de réserves francs d'impôt. L'ampleur de ces baisses de recettes est donc en majeure partie liée à la politique des sociétés publiques en matière de distribution des bénéfices.

La forte progression des réserves constituées entre 2007 et 2010 montre que les sociétés procèdent à des augmentations de capital essentiellement en période de mauvaise conjoncture. Lorsque ces sociétés réalisent à nouveau d'importants bénéfices, ceux-ci sont conservés. Elles procèdent alors au remboursement franc d'impôt de réserves d'apports de capital, au lieu de verser des bénéfices (dividendes) imposables. Ces comportements cycliques de la part des sociétés engendrent, pour l'Etat, des diminutions durables de recettes.

L'estimation des diminutions de recettes se fonde sur les remboursements de réserves communiqués, effectués à la place des versements de dividendes imposables («montant qualifié de dividende»). Les baisses de recettes liées aux sociétés cotées en bourse ont été estimées au printemps 2011 de la manière suivante:

- Dans le cas d'un montant annuel qualifié de dividende s'élevant à 8 milliards en termes bruts, 10 % concernent des personnes physiques en Suisse et sont donc soumis à l'impôt sur le revenu (800 mio x le taux marginal de 30 % = 240 mio).
- En ce qui concerne l'impôt anticipé, l'hypothèse avancée, fondée sur une moyenne pluriannuelle, veut qu'environ 10 % de l'impôt anticipé (IA) sur les dividendes ne sont pas sollicités (800 mio x IA de 35 % = 280 mio).

Ces estimations se sont confirmées dans l'ensemble, bien que les montants qualifiés de dividendes aient atteint 9,5 milliards en 2011 (dont 9 mrd provenant des sociétés cotées), soit un montant supérieur aux prévisions:

- En 2011, les remboursements effectués par 373 sociétés se sont élevés à 34 milliards. 12 milliards au total ont concerné des sociétés cotées (94 au total), dont 9 milliards ont été utilisés en tant que montants qualifiés de dividendes pour des dividendes imposables l'année précédente. Les remboursements effectués par les sociétés non cotées (22 mrd) ont concerné des montants qualifiés de dividendes pour un montant d'environ 500 millions.
- Au total, quelque 950 millions (10 %) ont été distribués en faveur de personnes physiques en Suisse. Les diminutions de recettes se sont ainsi élevées à 285 millions (impôt 2012 sur le revenu) et à 333 millions (impôt anticipé 2011). Elles se sont donc situées à la limite supérieure des prévisions en la matière.

Les prévisions quant à une baisse unique du produit de l'impôt anticipé estimée à 1,2 milliard en 2011 et due au changement de système s'est également confirmée. A cause des montants qualifiés de dividendes, les recettes de 2011 ont régressé d'environ 3,3 milliards (9,5 mrd x 35 %). Ce recul des recettes n'a été compensé qu'en partie par les versements par acomptes (env. 2,1 mrd). Une diminution des montants considérés comme di-

videndes engendrerait une nouvelle hausse des recettes étant donné que les dividendes imposables ne seraient pas réduits par des remboursements dus pour l'année précédente.

Si les réserves d'apports en capital continuent d'être remboursées dans les mêmes proportions au cours des prochaines années, les pertes annuelles de recettes subies par la Confédération oscilleraient entre 200 et 300 millions (dont part cantonale de 10 %) du côté de l'impôt anticipé et entre 70 et 100 millions du côté de l'impôt fédéral direct (dont part cantonale de 17 %). Les deux tiers restants des diminutions de recettes en matière d'impôt sur le revenu concernent les cantons et les communes (130 à 200 mio par an).

Etat des discussions politiques

Les motions déposées jusqu'ici visant à abroger l'effet rétroactif (11.3189, 11.3199) ou à restreindre le PAC (11.3351, 11.3462) ont été rejetées par le Conseil national, dont la dernière l'a été de justesse le 23.12 2011.

Deux autres motions ont été déposées au Conseil des Etats le 16.3.2012, à savoir la motion Fetz (12.3315) et la motion Bischof (12.3316). Ces deux interventions réclament un projet de modifications légales visant à réduire les diminutions de recettes non prévues liées au PAC. Elles demandent d'introduire dans le droit des actions ou le droit fiscal des normes relatives à l'affectation ou à l'utilisation des réserves d'apports en capital. Le 16.5.2012, le Conseil fédéral a proposé d'accepter les deux motions et s'est déclaré prêt, en cas d'acceptation de celles-ci par le Conseil des Etats, à examiner les modalités concrètes d'une révision accompagnée d'une procédure de consultation qui serait lancée avant la fin de l'année 2012. Le 7.6.2012, le Conseil des Etats a suivi la motion d'ordre du conseiller aux Etats Niederberger en renvoyant les deux motions à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) pour un examen préalable.

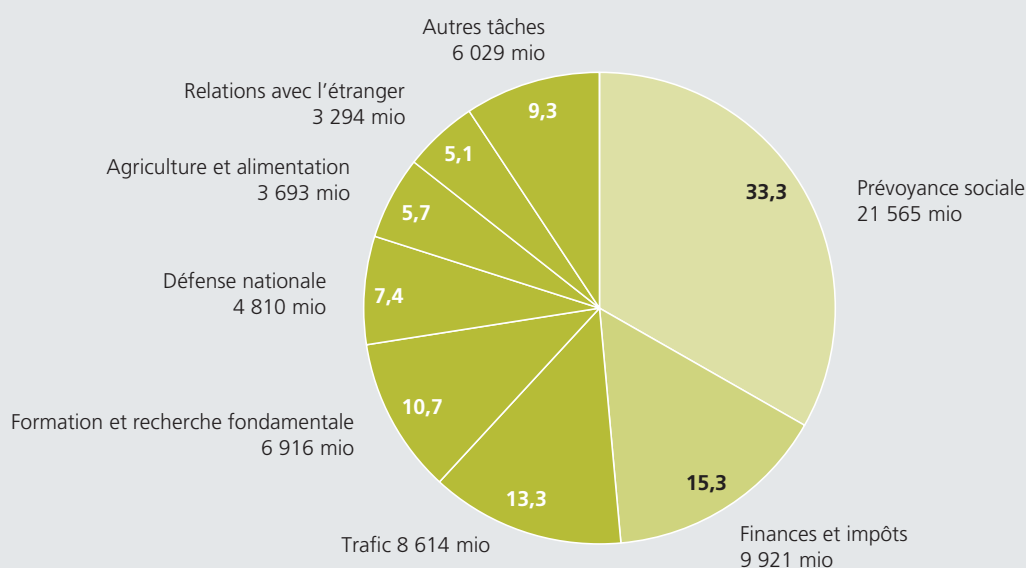
mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	62 333	64 131	64 842	711	1,1
Δ en % par rapport à l'année précédente	5,2	2,9	1,1		
Conditions institutionnelles et financières	2 490	2 599	2 637	38	1,4
Ordre et sécurité publique	950	1 043	1 087	44	4,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 214	3 181	3 294	113	3,5
Défense nationale	4 533	4 653	4 810	157	3,4
Formation et recherche	6 509	6 681	6 916	235	3,5
Culture et loisirs	429	476	484	8	1,7
Santé	210	217	229	12	5,5
Prévoyance sociale	20 557	21 005	21 565	560	2,7
Trafic	8 062	8 467	8 614	147	1,7
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 127	1 172	1 032	-140	-11,9
Agriculture et alimentation	3 663	3 728	3 693	-35	-0,9
Economie	632	563	559	-4	-0,7
Finances et impôts	9 954	10 345	9 921	-423	-4,1

Les dépenses totales prévues au budget 2013 sont supérieures de 700 millions au montant budgétisé pour 2012 (+ 1,1 %). Elles croissent ainsi davantage que les recettes (+ 0,6 %), mais moins fortement que le produit intérieur brut (+ 2,0 %).

Les principaux postes de croissance sont, d'une part, la prévoyance sociale et, d'autre part, les groupes de tâches désignés comme prioritaires au cours des dernières années. Ainsi, les dépenses consacrées à la formation et à la recherche ainsi qu'aux relations avec l'étranger augmentent chacune de 3,5 % par rapport au budget 2012. Les dépenses vouées au trafic progressent de 1,7 %, tandis que celles de la défense nationale sont en hausse

de 3,4 % en raison, notamment, de l'inscription au budget de soldes de crédits provenant d'années précédentes (conformément aux règles spécifiques concernant le plafond des dépenses de l'armée). En revanche, les dépenses affectées aux finances et aux impôts sont inférieures de 4,1 % à celles du budget précédent, grâce au très bas niveau des taux d'intérêt. Par ailleurs, en raison de facteurs uniques, les dépenses requises pour l'agriculture (compensation des suppléments accordés à l'économie laitière) ainsi que pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire (compensation de la baisse du produit de la taxe CO₂ au compte 2011) diminuent elles aussi par rapport au budget de l'année précédente.

Structure des dépenses par groupe de tâches en %
Dépenses ordinaires



L'évolution de la structure des dépenses par groupe de tâches s'inscrit dans la tendance des dernières années. La part de la prévoyance sociale continue de croître et correspond, pour la première fois, à un tiers des dépenses totales (+ 0,5 point de pourcentage). Comme les années précédentes, la part des dépenses pour la formation et la recherche progresse elle aussi pour atteindre 10,7% (+ 0,3 point de pourcentage). En revanche, la part des finances et impôts fléchit notablement en raison du recul des dépenses d'intérêts (- 0,8 point de pourcentage). Les

parts des autres groupes de tâches ne varient que faiblement par rapport au budget précédent. Les parts incombant au trafic, à la défense nationale et aux relations avec l'étranger augmentent de 0,1 point de pourcentage, tandis que la part de l'agriculture diminue de 0,1 point de pourcentage et celle des autres groupes de tâches de 0,2 point de pourcentage. Considérées ensemble, les dépenses fortement affectées en faveur de la prévoyance sociale et des finances et impôts continuent de solliciter près de la moitié du budget.

21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Prévoyance sociale	20 557	21 005	21 565	560	2,7
Part en % des dépenses ordinaires	33,0	32,8	33,3		
Assurance-vieillesse	10 184	10 452	10 714	262	2,5
Assurance-invalidité	4 671	4 951	5 022	71	1,4
Assurance-maladie	2 150	2 263	2 271	7	0,3
Prestations complémentaires	1 305	1 402	1 441	39	2,8
Assurance militaire	221	230	224	-6	-2,6
Assurance-chômage/service de l'emploi	941	459	464	5	1,1
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	84	93	110	17	18,7
Migrations	937	1 084	1 252	169	15,6
Aide et assistance sociales	64	71	66	-5	-6,7

Les dépenses de la Confédération pour la prévoyance sociale augmenteront vraisemblablement de 2,7 % en 2013 (2012: + 2,9 %). En chiffres absolus, la hausse budgétisée est de 560 millions, dont 47 % échoient à l'assurance-vieillesse, qui marque donc ce groupe de tâches de son empreinte. La progression du domaine de la migration pèse elle aussi dans la balance, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs (par rapport aux taux de croissance). Par contre, la hausse des dépenses budgétisées pour l'assurance-invalidité est plutôt modérée. Par ailleurs, la croissance des dépenses est inférieure à la moyenne dans les domaines de l'assurance-chômage et de l'assurance-maladie.

Les dépenses de la Confédération au titre de l'assurance-vieillesse comprennent essentiellement trois flux de paiement: (1) la contribution légale de la Confédération aux dépenses de l'AVS à hauteur de 19,55 %, (2) la part de l'assurance au point supplémentaire de TVA et (3) le produit de l'impôt sur les maisons de jeu. Au total, les dépenses budgétisées au titre de l'assurance-vieillesse progressent de 262 millions, soit de 2,5 %:

- La contribution de la Confédération augmente de 251 millions (+ 3,3 %), pour s'établir à 7 896 millions. Cette hausse est due, d'une part, à l'augmentation de 2,4 % du nombre des bénéficiaires de rentes, d'autre part, à l'indexation des rentes de 0,9 % sur l'évolution des salaires et des prix.
- Selon les prévisions du budget, la part de l'assurance au point supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS se maintiendra au niveau budgétisé pour 2012 (2 322 mio; - 1 mio) en raison de l'évolution attendue du produit de la TVA: selon les estimations actuelles, le montant inscrit au budget 2013 pour le point supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS sera inférieur d'environ 50 millions à celui de 2012.
- Le produit de l'impôt sur les maisons de jeu a pour référence l'année 2011. Les recettes, qui avaient alors atteint 376 millions, seront affectées en 2013 au financement de l'AVS (- 5 mio par rapport à 2012).

Pour financer l'assurance-invalidité (AI), la Confédération fournit non seulement une contribution ordinaire à hauteur de 37,7 % des dépenses de l'AI en 2013, mais verse également, dans le cadre du financement additionnel de l'AI, une contribution spéciale

au financement des intérêts de l'AI ainsi que les recettes de la hausse temporaire de la TVA (de 0,4 point de pourcentage). Ce financement additionnel permet d'attribuer à l'AI un total de 1 304 millions en 2013, de sorte que l'assurance devrait atteindre un résultat de répartition positif de quelque 300 millions selon les scénarios actuels.

- Selon le budget, la contribution ordinaire de la Confédération augmentera de 1,9 %, pour passer à 3 657 millions. Cette hausse est principalement liée aux prestations individuelles (mesures professionnelles, intervention précoce, intégration) et aux coûts d'exécution. Ces derniers s'accroissent suite à l'entrée en vigueur du premier train de mesures de la 6^e révision de l'AI. En revanche, les prestations financières, qui représentent les trois quarts des dépenses de l'AI, ne varient guère.
- Le supplément de TVA en faveur de l'AI demeure inchangé par rapport au budget 2012 et s'élève à 1 122 millions, ce qui reflète – comme pour l'AVS – l'évolution du produit de la TVA.
- La contribution spéciale de la Confédération au financement des intérêts de l'AI diminue de 3 millions, passant à 182 millions, en raison de la baisse du niveau d'endettement de l'AI par rapport au budget 2012. Fin 2012, l'AI devrait encore faire état d'une dette de 14,6 milliards envers le fonds de compensation de l'AVS. Cette dette est rémunérée au taux fixe de 2 % pendant la durée du financement additionnel de l'AI (jusqu'en 2017).

La Confédération octroie des subventions aux cantons au titre des *prestations complémentaires* (PC). Elle prend en charge 5/8 des coûts des prestations complémentaires annuelles qui servent à la couverture des besoins vitaux. Les coûts de maladie et d'invalidité ainsi que les coûts supplémentaires des bénéficiaires de PC vivant dans un home sont, en revanche, intégralement assumés par les cantons. Pour les personnes vivant à domicile, la PC annuelle complète correspond au minimum vital; s'agissant des personnes vivant dans un home, la couverture des besoins vitaux ne représente qu'une partie de la PC annuelle. Par ailleurs, la Confédération indemnise les cantons pour les coûts administratifs liés aux prestations complémentaires. Les PC à l'AVS et à l'AI absorbent chacune environ la moitié des dépenses totales de

la Confédération dans ce domaine. Durant l'exercice budgétaire, la croissance des dépenses, d'un total de 39 millions (+ 2,8 %) est due principalement aux prestations complémentaires à l'AVS (+ 29,6 mio, soit + 4,3 %). Cette progression est liée, en premier lieu, au nouveau régime de financement des soins (relèvement du montant de la fortune librement disponible pour les bénéficiaires de PC vivant dans un home) ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de PC et des prestations complémentaires versées. S'agissant des PC à l'AI, une majoration de 9,3 millions (+ 1,3 %) de la contribution fédérale est prévue au budget. Elle résulte de deux évolutions contraires: d'une part, les coûts s'accroissent de 27,5 millions en raison de l'évolution démographique et économique ainsi que du nouveau régime de financement des soins; d'autre part, le faible résultat du compte 2011 engendre un effet de niveau, qui abaisse les dépenses attendues de 18,2 millions par rapport au budget 2012.

Les recettes provenant de l'impôt sur l'alcool et le tabac, qui sont affectées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC, devraient atteindre 2 549 millions en 2013. La part de la Confédération de 17 % aux recettes du point de TVA supplémentaire, prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique, se monte à 476 millions (après déduction des pertes sur débiteurs). Elle permet de couvrir 23,0 % des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC (y compris la contribution spéciale au financement des intérêts de l'AI), soit un peu moins que ce qui était inscrit au budget 2012 (23,2 %).

Les dépenses que la Confédération consacre à l'*assurance-maladie* couvrent, en majeure partie, la réduction des primes individuelles. Selon l'art. 66 de la loi sur l'assurance-maladie (RS 832.10), les subsides de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2013, les dépenses de la Confédération au titre de la réduction des primes augmentent de 0,3 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Le montant inscrit au budget 2012 était toutefois nettement supérieur aux subsides effectifs pour l'exercice en cours. Corrigée de ce facteur exceptionnel, la croissance des dépenses pour la réduction des primes atteint environ 3,7 % au budget 2013. Ce chiffre estimatif tient compte de la hausse probable de la prime moyenne, de l'augmentation du nombre d'assurés et de l'impact des mesures d'économie décidées dans l'AOS. La contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidente (frontaliers compris). Au besoin, les cantons la complètent pour remplir le mandat que leur impose la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Une part de 5 % du produit de la TVA (après déduction des parts destinées à l'AVS/AI et aux grands projets ferroviaires) est destinée aux couches de la population à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant de 920 millions pour 2013 (après déduction des pertes sur débiteurs). En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts de la circulation routière contribuent, à raison de 90 millions dans le budget 2013, au financement des primes individuelles. Les ressources affectées couvrent ainsi quelque 45 % des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes.

Dans le budget 2013, les dépenses de la Confédération pour l'*assurance militaire* diminuent de 2,6 % par rapport au budget 2012. Tandis que les rentes et les indemnités en capital tendent à baisser, les frais de traitement et les prestations en espèces progressent par rapport à 2012.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, les dépenses augmentent de 5,2 millions, soit de 1,1 %. L'évolution décrite dans ce domaine s'explique essentiellement par deux mouvements opposés. D'un côté, par la hausse de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage, qui augmente de 7 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution découle de la hausse attendue de la masse salariale soumise à cotisation. De l'autre, en matière des *services publics de l'emploi*, l'on assiste à une diminution de 1,7 million, qui est principalement imputable à la diminution des dépenses pour le système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA). A noter qu'environ la moitié de cette diminution est due à une conversion des moyens avec incidence financière en des imputations de prestation.

Les dépenses que la Confédération consacre à la *construction de logements à caractère social* et à l'*encouragement à la construction de logements* augmentent de 17 millions, soit de 18,7 %, par rapport au budget 2012. Cette évolution tient au fait que les investissements anticipés dans la construction de logements sont entièrement compensés, en 2011 et 2012, par les mesures économiques prises dans le cadre de la politique de stabilisation 2009.

Dans le domaine de la *migration*, des besoins supplémentaires de 169 millions (+ 16 %) par rapport à 2012 sont attendus au budget 2013. Après la forte recrudescence des demandes d'asile l'année précédente et un nombre probablement élevé de demandes pour l'exercice en cours (14 430 de janvier à juin 2012), un grand nombre de requêtes (23 000) est également escompté au budget 2013, surtout en raison d'une situation politique toujours instable dans divers pays d'Afrique du Nord et au Proche-Orient. La plupart des demandes émanent d'Erythrée, de Tunisie et du Nigeria. Le nombre élevé des demandes et les contingents importants de requérants d'asile entraînent une hausse considérable des dépenses de fonctionnement des centres d'enregistrement et de procédure, une augmentation des prestations au titre de l'assistance et de l'aide d'urgence ainsi que le versement aux cantons d'indemnités à titre de dédommagement pour les charges administratives encourues. Un net surcroît de dépenses est aussi sollicité pour les réfugiés reconnus, sachant que leur effectif croît en raison du taux élevé d'acceptation des demandes au cours des dernières années. Le budget intègre d'ores et déjà les répercussions financières des décisions du Conseil national (en première chambre) prises dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile (modifications urgentes): la suppression de la possibilité de déposer des demandes d'asile dans les ambassades devrait légitimement induire les dépenses à la baisse. Par contre, les forfaits de sécurité et les programmes d'occupation en rapport avec les centres d'hébergement fédéraux pour les requérants d'asile entraîneront un surcroît de charges. Ces ressources resteront bloquées jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions légales correspondantes.

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Finances et impôts	9 954	10 345	9 921	-423	-4,1
Part en % des dépenses ordinaires	16,0	16,1	15,3		
Parts aux recettes de la Confédération	4 300	4 354	4 456	102	2,3
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 605	2 889	2 288	-601	-20,8
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	76	2,5

Ce groupe de tâches est le deuxième plus important en termes de volume financier. En 2013, il représente 15,3 % des dépenses ordinaires totales, en léger recul par rapport à 2012 (15,6 %). Il a notamment comme caractéristique d'être exclu des restrictions en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

L'évolution des dépenses dans le domaine Finances et impôts par rapport à 2012 (- 4,1 %) est aux antipodes de celle des autres groupes de tâches les plus importants. Cette diminution résulte principalement du recul marqué des dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette engendré par des coûts de financement moindres en 2013. Cette baisse est toutefois contrecarrée d'une part, par la hausse des parts aux recettes de la Confédération et d'autre part, par la progression des transferts de la Confédération effectués au titre de la péréquation financière.

Les *parts aux recettes de la Confédération*, dont bénéficient les cantons, correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. La hausse des parts aux recettes de la Confédération par rapport à l'exercice 2012 (+ 102 mio, soit + 2,3 %) s'explique pour une large part par l'accroissement des recettes de l'impôt anticipé suite au relèvement du montant des recettes inscrit au budget induit par une courbe de croissance rehaussée. Ainsi, les parts aux recettes de l'impôt anticipé progressent de 59 millions (+ 14,2 %). L'IFD, en raison d'une conjoncture supposée plus favorable, contribue également à cette situation, engendrant ainsi une hausse des parts des cantons aux recettes de l'IFD de 40 millions (+ 1,2 %). Il en est de même du montant total des pertes sur débiteurs relatives à la taxe sur la valeur ajoutée, aux droits de douanes et à la RPLP (+ 10 mio ou + 6,2 % par rapport à 2012) qui sont également affectées à ce domaine de tâches. En revanche, la diminution des recettes de la RPLP (voir ch. 16) qui engendrent un recul de la part des cantons (- 7 mio, soit - 1,2 %), contraste légèrement avec cette évolution d'ensemble.

Le recul marqué des *dépenses pour la gestion de la fortune et de la dette* par rapport au budget 2012 (- 601 mio, soit - 20,8 %) est le résultat du double effet de la forte baisse des dépenses au titre des intérêts passifs (- 574 mio, soit - 20,2 %), et de la diminution

des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale (- 27 mio, soit - 63,6 %). Le recul des taux d'intérêt explique pour l'essentiel la baisse des intérêts passifs par rapport au budget 2012. Dans ce cadre, la charge des emprunts (agios compris) y contribue pour près de deux tiers. Le bas niveau des taux d'intérêt est à l'origine du relèvement massif des agios budgétisés pour 2013 (300 mio contre 66 mio en 2012, soit une amélioration de 234 mio). Il convient de rappeler qu'un volume des agios plus important signifie un allègement supplémentaire de la charge des intérêts. A cela vient s'ajouter la baisse de la charge des emprunts (- 124 mio) due au double effet des reculs de la charge financière de base (remboursements d'obligations arrivés à échéance pour un volume de 8,6 mrd en 2012) et du taux d'intérêt obligataire. En outre, en raison notamment du recul marqué des taux d'intérêt, on enregistre des allègements de la charge d'intérêts dans les domaines des créances comptables à court terme (- 45 mio, soit - 63,1 %), et ce malgré une augmentation du volume d'émissions qui est passé à 14,8 milliards (contre 12 mrd précédemment), des comptes de dépôts (- 36 mio) et de la caisse d'épargne de la Confédération (- 30 mio). Enfin, la charge supplémentaire qui avait été budgétée l'année précédente au titre de l'impôt anticipé pour des emprunts arrivant en échéance et émis initialement avec un disagio, n'est plus de mise en 2013 (pas d'emprunts de ce type arrivant à échéance en 2013); ce qui équivaut à un allègement supplémentaire de 73 millions. Quant aux commissions, taxes et frais d'émissions de la Trésorerie, le recul enregistré découle notamment de la suppression des droits de timbre d'émission entrée en vigueur le 1.3.2012, conformément aux mesures visant au renforcement de la stabilité du secteur financier («too big to fail»)

L'année 2013 constitue le second exercice de la deuxième période quadriennale de la nouvelle *péréquation financière* (RPT) entrée en vigueur en 2008 et également attribuée à ce groupe de tâches. Celle-ci comprend la péréquation verticale des ressources, la compensation des charges et la compensation des cas de rigueur. Les transferts de la Confédération prévus à ces titres en 2013 s'élèvent au total à 3178 millions, en progression de 76 millions (+ 2,5 %) par rapport à 2012. En ce qui concerne la péréquation verticale des ressources, la contribution de la Confédération se monte à 2208 millions, ce qui représente une augmentation de 88 millions (+ 4,1 %) par rapport à 2012. Cette hausse résulte d'une part de la correction ex-post de l'erreur concernant la fixation du facteur alpha (qui détermine la part de la fortune imposable devant être intégrée dans le potentiel de ressources) pour 2012 (+ 11,6 mio), et d'autre part de la progression du potentiel de ressources à hauteur de 3 % (+ 76,2 mio). La

contribution de la Confédération à la compensation des charges s'élève quant à elle à 730 millions (365 mio pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et 365 mio pour celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques). En raison de la baisse du niveau des prix (- 1 % par rapport au renchérissement enregistré en avril 2012), ce montant diminue de 7,4 millions par rapport à 2012. Enfin,

en ce qui concerne la compensation des cas de rigueur, le montant prévu pour 2013 (239 mio) diminue par rapport à 2012 du fait que le canton de Schaffhouse devient un canton à fort potentiel de ressources en 2013 et perd ainsi son droit à la compensation des cas de rigueur. En principe, ce montant devait rester fixe (244 mio) pendant les huit premières années, c'est-à dire jusqu'en 2015, puis diminuer de 5 % par an.

23 Trafic

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Trafic	8 062	8 467	8 614	147	1,7
Part en % des dépenses ordinaires	12,9	13,2	13,3		
Circulation routière	2 589	2 843	3 001	158	5,5
Transports publics	5 341	5 444	5 419	-25	-0,5
Aviation	132	180	193	13	7,4

Le domaine du trafic affiche une croissance supérieure de 1,7 % à celle de l'ensemble du budget; la hausse s'élève à 147 millions par rapport à l'année précédente. Alors que les dépenses consacrées à la circulation routière et à la navigation aérienne connaissent une nette augmentation, celles des transports publics enregistrent un léger recul.

Les dépenses relevant de la *circulation routière* progressent fortement, à savoir de 158 millions (+ 5,5 %):

- Les dépenses vouées aux routes nationales augmentent de 27 millions et totalisent 2 213 millions (+ 1,2 %). Leur croissance est donc légèrement supérieure à celle de l'ensemble du budget.
- Les dépenses pour les routes principales s'accroissent d'environ 5 millions du fait du renchérissement et totalisent ainsi 192 millions.
- Les dépenses requises pour les autres routes enregistrent une hausse marquée de 132 millions, passant à 221 millions (+ 147 %). Celle-ci s'explique avant tout par le fait qu'en 2013, contrairement à 2012, des données détaillées sont disponibles pour la première fois en ce qui concerne les projets d'agglomération soutenus par le biais du fonds d'infrastructure. La part des projets routiers au versement annuel dans le fonds d'infrastructure progresse ainsi de 8 à 20 % par rapport à la part de l'année précédente, fondée sur des estimations. En revanche, la part revenant aux transports publics recule d'autant.
- Les parts des cantons aux recettes affectées (impôt et surtaxe sur les huiles minérales, redevance pour l'utilisation des routes nationales) fléchissent de quelque 6 millions, en raison du léger repli des recettes affectées, passant ainsi à 374 millions.

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «Financement spécial de la circulation routière» sont présentées dans la partie «Tableaux statistiques» du présent tome, dans le tableau B43. Un solde négatif de 352 millions est attendu pour l'année budgétaire. En effet, d'une part, les recettes provenant des impôts sur les huiles minérales diminuent suite au recul attendu de la consommation (les véhicules sont plus efficaces), d'autre part, les dépenses affichent une nette hausse. A fin 2013, le financement spécial devrait ainsi atteindre le niveau de 1 471 millions.

Les dépenses pour les *transports publics* régressent légèrement par rapport à l'année précédente (- 25 mio, soit - 0,5 %):

- L'important fléchissement de 217 millions (- 7,6 %) au titre des contributions à l'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés, lesquelles passent à 2 638 millions, est due avant tout à l'adaptation du système de prix des sillons liée à la révision partielle de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire, à la hausse des prix du sillon qui en découle au 1.1.2013 et aux mesures d'accroissement de l'efficacité des chemins de fer. Les indemnités versées pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés sont réduites en conséquence. A cela s'ajoute le fait que l'apport annuel au fonds d'infrastructure destiné aux transports publics diminue de 68 millions par rapport à l'année précédente. Cette diminution découle du fait que, pour la première fois, les parts des projets routiers et ferroviaires se fondent sur des données détaillées concernant le trafic d'agglomération.
- Les recettes affectées du fonds FTP augmentent de quelque 170 millions au total, passant ainsi à 1 561 millions (+ 12,2 %). A eux seuls, les versements provenant de la RPLP croissent de 180 millions, étant donné que les moyens destinés au budget fédéral ordinaire fléchissent de 283 à 90 millions. Comme le prévoit la Constitution (art. 85, al. 2, Cst.), les ressources réservées au budget général servent à couvrir les frais externes liés à la circulation routière et, notamment, les coûts de la réduction des primes de l'assurance-maladie (cf. tome 3, ch. 21, assurance-maladie). Les apports provenant de l'impôt sur les huiles minérales régressent de 10 millions par rapport à l'année précédente, car les moyens requis pour couvrir les 25 % des dépenses de construction des lignes de base NLFA sont en baisse. Les recettes découlant du pour mille de TVA restent constantes.
- En hausse de quelque 14 millions, les indemnités versées pour le trafic régional des voyageurs passent à 877 millions (+ 1,7 %), tandis que les contributions consacrées au transfert du trafic des marchandises sur le rail croissent d'environ 7 millions pour s'établir à 311 millions (+ 2,2 %).

Les dépenses consacrées à la *navigation aérienne* sont en hausse de 13 millions par rapport à l'année précédente (+ 7,4 %). En 2012, les charges budgétisées pour le financement spécial «Trafic aérien» (art. 86 Cst.) avaient été moins élevées, afin de constituer un montant socle visant à atténuer les fluctuations de recettes.

Finances fédérales et fonds d'infrastructure (FI)

Outre les dépenses directes qu'elle consent dans le domaine du trafic (pour l'extension et l'entretien des routes, par ex.), la Confédération effectue également des investissements par le biais du fonds d'infrastructure séparé (cf. tome 4, comptes spéciaux, fonds d'infrastructure). Elle finance ces dépenses indirectes en versant des apports annuels au fonds, comptabilisés dans l'optique des tâches. Par le biais du premier apport extraordinaire au fonds d'infrastructure, versé au début de 2008 (2 200 mio), ainsi que par le biais de l'apport extraordinaire suivant, versé en 2011 (850 mio), la Confédération investit par ailleurs des moyens supplémentaires dans les routes nationales et verse des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Ces versements n'apparaissent pas dans l'optique des tâches.

Dans le budget fédéral, les dépenses vouées à la circulation routière augmentent de 158 millions (+ 5,6 %; (dépenses comptabilisées comprenant l'apport annuel au fonds d'infrastructure destiné à la circulation routière). Les dépenses en faveur des routes financées par le biais des deux apports extraordinaires au fonds d'infrastructure sont elles aussi en hausse par rapport à 2012 (13 mio). Il en résulte une croissance des dépenses globales de 171 millions (+ 5,2 %). Les dépenses financées par le fonds d'infrastructure se répartissent comme suit:

- Routes nationales: les dépenses totales de 2 632 millions consenties par la Confédération pour les routes nationales comprennent les 2 213 millions enregistrés (y compris la part de l'apport annuel au fonds d'infrastructure de 441 mio), auxquelles s'ajoutent les dépenses de 419 millions, financées par le biais des apports extraordinaires au fonds pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement. Elles totalisent 33 millions de plus que l'année précédente.
- Routes principales: les dépenses totales de la Confédération consacrées aux routes principales (212 mio) comprennent les dépenses de 192 millions inscrites au budget de la Confédération (y c. la part de l'apport annuel au FI de 21 mio), auxquelles s'ajoutent des ressources totalisant 20 millions, provenant des apports extraordinaires au FI et destinées au financement des contributions forfaitaires aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (+ 5 mio env. par rapport à l'année précédente).

Les autres dépenses financées par le fonds d'infrastructure (projets routiers et ferroviaires liés au trafic d'agglomération) sont financées exclusivement par le biais des apports annuels. Elles apparaissent dès lors intégralement dans l'optique des tâches.

24 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Formation et recherche	6 509	6 681	6 916	235	3,5
Part en % des dépenses ordinaires	10,4	10,4	10,7		
Formation professionnelle	751	884	884	0	0,0
Hautes écoles	1 891	1 927	1 984	56	2,9
Recherche fondamentale	2 506	2 519	2 608	90	3,6
Recherche appliquée	1 331	1 322	1 408	86	6,5
Autres tâches d'enseignement	29	29	32	3	8,9

Par rapport à l'année précédente, le groupe de tâches «Formation et recherche» enregistre une hausse des dépenses de 235 millions (+ 3,5 %), dont 59 millions sont consacrés à la formation et 176 millions à la recherche. Les montants totaux budgétisés pour la formation et la recherche s'élèvent respectivement à 2 900 millions et à 4 016 millions.

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (86 mio), les charges de loyer du domaine des EPF et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) liées aux immeubles appartenant à la Confédération (317 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel (308 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie (90 %) des crédits relevant du groupe de tâches «Formation et recherche» font cependant partie du message FRI ou sont dédiés aux programmes européens de recherche et d'éducation. Par rapport à l'année précédente, ces crédits sont augmentés de 3,6 % (+ 217 mio). Cette croissance est inférieure à celle de l'année dernière (+ 5,5 %), du fait que le budget 2012 avait bénéficié d'importantes augmentations décidées par le Parlement dans le cadre du message FRI 2012. Pour la période 2013–2016, les moyens supplémentaires envisagés par les CSEC-E et CSEC-N, mais non approuvés par le Conseil des Etats lors de la session d'été 2012 dans le cadre des délibérations sur le message FRI 2013–2016, n'ont pas été portés au budget et au plan financier.

Les contributions à la *formation professionnelle* sont maintenues au même niveau que l'année dernière (884 mio). Ce montant permet à la Confédération de stabiliser sa contribution au niveau de la valeur de référence légale, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine, niveau atteint en 2012.

Les *hautes écoles* affichent une croissance moins forte (+ 2,9 %; + 56 mio) que l'ensemble du groupe de tâches, par suite des efforts déjà consentis en 2012 notamment en faveur des hautes écoles spécialisées. Les contributions aux hautes écoles fédérales augmentent de 4,3 % (+ 30 mio). Ces contributions sont essentiellement constituées des moyens affectés au sous-groupe de tâches «Formation» du domaine des EPF (671 mio, soit 26,2 % de

la totalité des contributions au domaine des EPF). Les dépenses de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) représentent près de 6 % (40 mio) des dépenses au profit des hautes écoles fédérales. Les contributions fédérales aux universités cantonales (758 mio) sont augmentées de 1,4 % (+ 11 mio), principalement en faveur des investissements et des contributions liées à des projets. Leur croissance devrait égaler voire dépasser celle des dépenses cantonales dans ce domaine sur la période 2013–2016. Les contributions aux hautes écoles spécialisées croissent de 3,3 % (+ 16 mio), ce qui traduit les efforts que fournit la Confédération pour atteindre le niveau prévu par la loi, soit un tiers des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Par rapport à l'année précédente, les dépenses pour la recherche fondamentale augmentent de 3,6 % (+ 90 mio). Les dépenses pour la recherche appliquée, quant à elles, affichent un taux de croissance beaucoup plus élevé (+ 6,5 %; + 86 mio).

Les dépenses consacrées à la *recherche fondamentale* comprennent notamment les contributions au Laboratoire européen de physique des particules (CERN), au Fonds national suisse (FNS), aux académies scientifiques, une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA) et près de 60 % des contributions fédérales au domaine des EPF. Si l'on excepte ce dernier, ce sont les contributions au FNS et aux académies qui augmentent le plus (+ 3,1 %; + 27 mio) en termes absolus. Le FNS utilise les ressources supplémentaires pour renforcer l'encouragement de la recherche et l'indemnisation des frais indirects de la recherche (subsidies overhead), mais aussi pour assumer dès 2013 des tâches déléguées par la Confédération dans le domaine des expériences auprès des infrastructures de recherche et de la coopération bilatérale. La contribution au CERN inscrite au budget affiche un recul de 19 % (- 8 mio), en conséquence de l'adoption d'une nouvelle clé de répartition des contributions obligatoires des États membres.

Relèvent notamment de la *recherche appliquée* les dépenses de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), une partie des dépenses du domaine des EPF et de l'ESA, les dépenses des stations de recherche agronomique ainsi que 90 % des ressources affectées aux programmes-cadres de recherche de l'UE. Celles-ci croissent de 16,7 % (+ 77 mio) par rapport à l'année pré-

cédente et constituent le facteur principal de la forte hausse des dépenses en faveur de la recherche appliquée. Cette progression est liée au niveau élevé des performances économiques de la Suisse en comparaison européenne, qui sont prises en compte dans le calcul de la contribution, ainsi qu'à l'évolution du budget des programmes-cadres. Les contributions à la CTI affichent également une forte croissance relative (+ 9,0 % ; + 12 mio) en vue notamment de débiter la mise en œuvre du plan d'action pour une recherche énergétique coordonnée dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

L'augmentation de 3 millions (+ 8,9 %) des dépenses pour les *autres tâches d'enseignement* résulte, pour l'essentiel, d'un transfert vers ce groupe de tâches de crédits destinés à la collaboration internationale dans le domaine de l'éducation, qui figuraient auparavant principalement à titre de contribution à la recherche appliquée en éducation.

25 Défense nationale

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs.	%
Défense nationale	4 533	4 653	4 810	157	3,4
Part en % des dépenses ordinaires	7,3	7,3	7,4		
Défense nationale militaire	4 417	4 530	4 686	156	3,4
Coopération nationale pour la sécurité	116	122	124	1	1,1

Par rapport à 2012, les dépenses relatives à la défense nationale augmentent, dans l'ensemble, de 157 millions, soit de 3,4 %, principalement au titre de la défense nationale militaire (+ 156 mio). Par rapport au plan financier 2013-2015 de la législature, le plafond des dépenses de l'armée a été relevé de 27 millions en raison de soldes de crédits d'années antérieures.

La croissance des dépenses par rapport au budget 2012 est principalement due aux facteurs suivants:

- Investissements dans le domaine de la défense (+ 64 mio): d'une part, les réserves de combustibles et de carburants seront complétées. Les dépenses à ce titre sont majorées par la hausse du prix du pétrole, tandis que la baisse du cours du dollar les tempère. D'autre part, 35 millions sont budgétés pour le remplacement de l'un des deux avions d'affaires du Service de transport aérien de la Confédération.
- Charges d'armement (+ 42 mio): le total des dépenses d'armement passe de 1 037 à 1 079 millions (+ 4,1 %). L'acquisition de matériel d'armement est prévue au budget pour un montant de 578 millions. Les moyens sollicités découlent du programme d'armement 2003-2011, et avant tout de projets autorisés au titre des programmes d'armement 2010 et 2011 (285 mio: nouvelle génération de véhicules, véhicule protégé de transport de personnes, système de pont d'appui, remplacement partiel des missiles air-air AMRAAM). De plus, le budget 2013 prévoit 501 millions au total pour la planification, les essais et la préparation des acquisitions (110 mio, soit + 5 mio), et pour les équipements et leur remplacement (391 mio, ou - 5 mio). Ces dernières dépenses visent à garantir au plan matériel la disponibilité opérationnelle de la troupe.

- Coopération militaire internationale (+ 25 mio): la hausse des contributions de la Suisse à l'ONU participe également à l'augmentation des dépenses de la défense nationale militaire. Les fluctuations annuelles des contributions résultent du fait que celles-ci ne sont pas comptabilisées par exercice.
- Immobilier (+ 15 mio): eu égard aux besoins de rattrapage dans le secteur immobilier, les ressources affectées à ce domaine augmentent de quelque 4 % (de 405 à 420 mio). Elles doivent permettre de réaliser des projets urgents de transformation, d'assainissement et d'entretien.
- Charges de personnel (+ 17 mio): l'augmentation des charges de personnel est principalement due aux mesures salariales 2013 et aux prestations en hausse de l'employeur. De plus, les effectifs civils de la défense et d'armasuisse Immobilier seront renforcés. L'augmentation est nécessaire si l'on veut adapter les effectifs aux développements prévus.

Outre la défense militaire, le groupe de tâches défense nationale comporte également la coopération nationale pour la sécurité, qui affiche une croissance modique de 1,1 % par rapport à l'année précédente (+ 1 mio). L'augmentation est due au transfert, à l'Office fédéral de la protection de la population, des crédits d'exploitation de l'informatique destinés à la Centrale nationale d'alarme de la Base d'aide au commandement (BAC).

Dans le budget 2012, le rapport entre les dépenses d'exploitation (personnel, biens et services, transfert, y c. les cotisations de l'employeur) et les dépenses d'armement était de 68 % pour les premières, contre 32 % pour les secondes. En 2013, cette proportion est de 67 % contre 33 %. L'armée ne se rapproche donc que faiblement de l'objectif à moyen terme, c'est-à-dire un rapport de 60 % à 40 % entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement.

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 663	3 728	3 693	-35	-0,9
Part en % des dépenses ordinaires	5,9	5,8	5,7		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	147	194	194	0	0,0
Production et ventes	441	447	448	1	0,2
Paiements directs	2 795	2 809	2 779	-30	-1,1
Autres dépenses	281	278	272	-6	-2,2

En vertu des dispositions de la loi sur l'agriculture, plus de 90 % du budget agricole, soit 3,4 milliards, sont gérés par le biais de trois enveloppes budgétaires. Par l'arrêté fédéral du 14 avril 2011, le Parlement a fixé les enveloppes budgétaires pour les années 2012 et 2013 comme suit:

- paiements directs: 5 625 millions
- production et ventes: 837 millions
- amélioration des bases de production et mesures sociales: 388 millions

Les dépenses totales consacrées à l'agriculture et à l'alimentation régressent légèrement en 2013 par rapport à l'année précédente (- 0,9 %). Cette évolution est due au fait que la hausse des moyens destinés à l'économie laitière décidée par le Parlement dans le cadre de ses délibérations sur le budget 2012, bien que reconduite au budget 2013, est compensée au sein du domaine de l'agriculture. L'évolution des différents groupes de dépenses se présente comme suit:

Les *paiements directs*, qui sollicitent 2,8 milliards, représentent environ trois quarts des dépenses agricoles. Ils diminuent de 30 millions par rapport à l'année précédente. Transféré dans les enveloppes budgétaires destinées à la production et aux ventes, le montant correspondant sert à financer les suppléments accordés à l'économie laitière (voir l'explication ci-dessous). Au sein de l'enveloppe budgétaire des paiements directs, un léger transfert de ressources a été opéré à partir des paiements généraux au profit des paiements écologiques. Pour tenir compte de l'augmentation attendue au titre de la participation aux programmes écologiques et éthologiques, les moyens attribués aux paiements directs écologiques sont rehaussés de 13 millions (+ 2 %), passant ainsi à 645 millions. De ce montant, 8 millions sont destinés au programme «sorties régulières en plein air» (SRPA) et 5 millions au programme «systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux» (SST). La majeure partie des dépenses agricoles prévues en 2013, soit 2,1 milliards, sont toutefois versées aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux.

Les moyens financiers prévus pour l'enveloppe budgétaire *production et ventes* comprennent des mesures de soutien du marché dans les domaines de l'économie laitière, de la production animale et de la production végétale. Le Parlement a accru de 30 millions les fonds destinés à cette enveloppe budgétaire dans le cadre du budget 2012 pour assurer le versement, à l'économie laitière, d'un supplément de 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et d'un supplément de 3 ct./kg pour l'affouragement sans ensilage. Afin de garantir la continuité dans le domaine des suppléments accordés à l'économie laitière, le crédit correspondant devra, en 2013, être maintenu au niveau fixé pour 2012; les moyens supplémentaires requis par rapport au plan financier de l'année précédente seront entièrement compensés dans le cadre des paiements directs. Les ressources destinées à l'enveloppe budgétaire «production et ventes» restent ainsi constantes et s'élèvent à près de 450 millions.

Les moyens financiers budgétisés pour l'*amélioration des bases de production et les mesures sociales* restent inchangées par rapport à l'année précédente (194 mio). Les crédits consacrés à la sélection végétale et animale, à la vulgarisation agricole, à l'aide aux exploitations ainsi qu'aux aides à la reconversion professionnelle demeurent au même niveau que l'année précédente. En revanche, les dépenses requises au titre des améliorations structurelles dans l'agriculture sont augmentées de 3 millions (+ 3 %) pour atteindre 90 millions, tandis que les crédits d'investissement dans l'agriculture diminuent d'un même montant, pour s'établir à 51 millions (- 6 %). Les besoins au titre des améliorations structurelles dans l'agriculture sont ainsi pris en considération.

Les *autres dépenses* non gérées par le biais d'enveloppes budgétaires fléchissent légèrement par rapport à l'année précédente (- 2 %). Cette baisse résulte principalement du recul des moyens requis au titre des allocations familiales dans l'agriculture (- 7,5 mio). Elle tient notamment compte d'une modification de la loi sur les allocations familiales (LAFam), qui entrera en vigueur le 1.1.2013 et réduit le nombre des bénéficiaires d'allocations familiales. Les autres dépenses comprennent également les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés (loi «chocolatière»), qui s'élèvent à 70 millions par an et restent inchangées par rapport à l'année précédente.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 214	3 181	3 294	113	3,5
Part en % des dépenses ordinaires	5,2	5,0	5,1		
Relations politiques	720	820	749	-72	-8,7
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 358	2 100	2 280	179	8,5
Relations économiques	136	260	265	5	1,9

Les dépenses au titre des *relations avec l'étranger* et de la *coopération internationale* connaissent, par rapport à l'année précédente, une croissance supérieure à la moyenne de 113 millions (3,5 %), due essentiellement à la forte croissance de l'aide au développement. Par rapport au compte 2011, l'augmentation est un peu moins marquée (80 mio), en raison de la capitalisation sans incidence budgétaire de SIFEM SA qui s'est traduite, au titre des *Relations avec l'étranger – coopération internationale* du compte d'Etat 2011, par une augmentation de 416 millions du côté des dépenses comme de celui des recettes.

Les *relations politiques* affichent un recul des dépenses de 72 millions (- 8,7 %). Ce secteur représente quelque 23 % du groupe de tâches et englobe notamment les représentations diplomatiques et consulaires de la Suisse, les contributions à des organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, commissions et organisations actives dans le domaine de l'environnement, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix, les contributions aux émissions de la SSR à l'étranger et la communication nationale. La raison principale du recul des dépenses est la disparition d'une contribution unique fournie en 2012 pour la rénovation du bâtiment de l'ONU à Genève (- 50 mio) et du prêt de construction consenti à l'OMC (- 25 mio). Outre ces réductions et quelques autres, on trouve également des dépenses supplémentaires, notamment en faveur de l'ONU en raison de la planification non linéaire des actions de maintien de la paix (+ 11 mio), au titre des charges de personnel (+ 8 mio) et pour la promotion civile de la paix (+ 6 mio).

Comme l'année précédente, l'*aide au développement* connaît la croissance la plus forte parmi les dépenses relatives aux relations

avec l'étranger. Sa part augmente de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et atteint à présent 69 %. Eu égard à la décision du Parlement de février 2011 de porter la part de l'aide publique au développement au produit national brut (taux APD) à 0,5 % d'ici à 2015, les dépenses augmentent de 179 millions entre 2012 et 2013 (+ 8,5 %). Selon le message concernant la coopération internationale 2013–2016, approuvé par le Conseil fédéral en février 2012, l'augmentation touche tous les domaines de la coopération au développement. La croissance nominale la plus forte concerne le soutien financier à des actions humanitaires (+ 58 mio), suivi par les actions spécifiques de la coopération au développement (+ 53 mio), la coopération au développement économique (+ 34 mio), l'aide multilatérale (+ 23 mio) ainsi que l'aide du SECO et de la DDC aux pays de l'Est (+ 22 mio pour le premier et + 20 mio pour la seconde). Seuls les prêts aux pays en développement et aux Etats d'Europe de l'Est affichent un recul sensible (- 30 mio), dû au fait que la société externalisée de financement du développement SIFEM SA se financera, à partir de 2013, sur les recettes courantes et que, de la sorte, le financement incitatif octroyé les années précédentes disparaîtra.

Les dépenses au titre des *relations économiques* incluent nouvellement les contributions à l'élargissement de l'UE; elles requièrent 8 % des dépenses du groupe de tâches et accusent une croissance de 5 % (+ 1,9 mio). La différence la plus importante par rapport à l'année précédente concerne la contribution de la DDC à l'élargissement (+ 10 mio), qui tient compte de l'état d'avancement des projets et programmes. En revanche, la contribution à l'Agence internationale de l'énergie atomique disparaît (- 6 mio): elle sera budgétisée à compter de 2013 dans les *autres groupes de tâches (économie)*.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	5 839	6 071	6 029	-42	-0,7
Part en % des dépenses ordinaires	9,4	9,5	9,3		
Conditions institutionnelles et financières	2 490	2 599	2 637	38	1,4
Ordre et sécurité publique	950	1 043	1 087	44	4,2
Culture et loisirs	429	476	484	8	1,7
Santé	210	217	229	12	5,5
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 127	1 172	1 032	-140	-11,9
Economie	632	563	559	-4	-0,7

Les dépenses des six autres groupes de tâches sollicitent 9,3 % des dépenses totales. Elles diminuent de 42 millions par rapport au budget 2012. La croissance la plus forte est à mettre au compte des groupes de tâches Santé (+ 5,5 %) ainsi qu'Ordre et sécurité publique (+ 4,2 %), tandis que les dépenses consacrées à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire (- 11,9 %) ainsi qu'à l'économie (- 0,7 %) sont en baisse.

Les dépenses du groupe de tâches *Conditions institutionnelles et financières* sont supérieures de 38 millions (+ 1,4 %) à celles inscrites au budget 2012. Les sous-groupes Constructions et logistique (loyers, exploitation des immeubles; + 20 mio) ainsi qu'Impôts et redevances (AFC et AFD, notamment les charges liées à l'informatique, mais aussi à la mise en œuvre de l'impôt libérateur; + 23 mio) affichent la croissance la plus forte, alors que les dépenses en faveur de l'informatique (OFIT, entre autres; - 11 mio) sont en baisse.

Dans le groupe de tâches *Ordre et sécurité publique*, le budget 2013 prévoit 44 millions de plus que l'année précédente (+ 4,2 %). Les trois quarts environ de cette hausse échoient au sous-groupe Services de police, poursuite pénale et exécution des peines (+ 32 mio), notamment pour le projet informatique «Système automatique d'identification des empreintes (AFIS)», pour les indemnités en hausse versées au titre des tâches de protection extraordinaires qui incombent aux cantons et aux villes ainsi que pour les contributions en hausse à la construction et à l'exploitation des établissements pénitentiaires et d'éducation. Par rapport au budget 2012, les dépenses pour les tribunaux augmentent de 7 millions (+ 4,1 %, surtout pour le personnel du TAF), celles consacrées aux contrôles aux frontières de 4 millions (+ 1,2 %).

Un accroissement des dépenses de 8 millions (+ 1,7 %) est prévu pour le groupe de tâches *Culture et loisirs*. Plus de la moitié de ces ressources supplémentaires profitent au sport, notamment à la nouvelle conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN IV) et à la recherche scientifique en matière de sport. Les dépenses supplémentaires consacrées aux domaines de la conservation du patrimoine culturel et de la promotion de la culture ainsi qu'à la politique d'encouragement des médias (+ 3 mio) concernent surtout la culture cinématographique.

Les dépenses de *santé* croissent de 12 millions (+ 5,5 %) par rapport à l'année précédente, notamment en raison de l'intensifica-

tion de la lutte contre les épizooties décidée dans le cadre de la révision de la loi en la matière, et de mandats supplémentaires (financés par des fonds de tiers) pour l'Institut de Virologie et d'Immunoprophylaxie (IVI). En outre, divers projets de politique sanitaire, notamment la stratégie nationale visant à éliminer la rougeole, sollicitent des moyens supplémentaires pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Le groupe de tâches *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* enregistre, par rapport au budget 2012, un recul de 140 millions, principalement attribuable à la baisse des remboursements au titre de la taxe CO₂ sur les combustibles (- 128 mio). En 2011, la population et l'économie se sont vu rembourser plus d'argent que la taxe n'en a rapporté; cet effet sera compensé dans le budget 2013. En outre, les montants destinés à la redistribution ont dû être réduits en proportion de l'apport (lui aussi financé par la taxe CO₂) au nouveau fonds technologique (25 mio). Sont également en baisse les ressources consacrées à la collecte et au traitement des eaux usées et des déchets (- 30 mio), notamment en raison de l'ajournement de projets cantonaux. Par ailleurs, l'élimination des déchets radioactifs (OFEN; 6 mio) est attribuée, à partir de 2013, au groupe de tâches Economie. En revanche, la protection de la nature (+ 3 %) et la protection contre les dangers naturels (+ 1,6 %) requièrent chacune 4 millions supplémentaires.

Enfin, les dépenses pour le groupe de tâches *Economie* sont légèrement inférieures au niveau de l'année précédente (- 4 mio). Trois facteurs majeurs expliquent cette évolution: d'une part, il a fallu amputer de 57 millions les moyens consacrés au programme d'assainissement des bâtiments, financé par la taxe CO₂, en raison du faible produit généré en 2011 par cette taxe. D'autre part, le budget 2013 prévoit, pour la première fois, le versement d'un apport, financé également par la taxe CO₂, au nouveau fonds technologique (25 mio). Ce dernier, qui est alimenté par un apport annuel de 25 millions au maximum, sert à financer des cautionnements en faveur d'entreprises qui mettent au point ou commercialisent des installations et des procédés ménageant le climat. En outre, le budget prévoit des ressources supplémentaires de 29 millions pour la stratégie énergétique 2050. En revanche, les dépenses consacrées à la promotion économique diminuent d'environ 6 millions; cette baisse s'explique notamment par un pic de la contribution à Suisse Tourisme en 2012 (lutte contre le franc fort).

31 Risques budgétaires

Définition et recommandations du FMI

Les risques budgétaires («Fiscal Risks») sont les risques susceptibles de générer des écarts importants entre les chiffres obtenus lors de la clôture du compte de la Confédération et les chiffres qui avaient été inscrits au budget et au plan financier. Ces risques subsistent même si le budget est établi sur la base d'évaluations rigoureuses des besoins prévisibles, comme le prescrit l'art. 32 de la loi sur les finances de la Confédération. Les dépenses et les recettes se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant des événements ayant des conséquences financières pour le budget en raison de dispositions légales ou d'engagements contractuels. La survenance effective de ces événements n'est toutefois prévisible avec certitude que dans de très rares cas. Un budget rigoureux ne peut se fonder que sur les événements les plus susceptibles de se produire (lors de l'établissement du budget), les écarts effectifs par rapport à la planification étant liés à l'ampleur des incertitudes.

Les paramètres macroéconomiques sur lesquels se fonde le budget illustrent bien le problème: bien que ces paramètres découlent des prévisions établies par des experts, l'évolution effective de l'économie finit généralement par s'en écarter. Liées à des paramètres économiques, les recettes fiscales restent inférieures aux valeurs budgétisées et les dépenses (notamment pour les assurances sociales ou les intérêts passifs) adoptent souvent une évolution différente du scénario prévu.

Les expériences faites lors de la dernière crise financière ont montré l'ampleur des risques budgétaires et la gravité des conséquences d'une négligence sur ce point.

En 2008, le Fonds monétaire international (FMI) a publié des directives intitulées «Risques fiscaux: sources, divulgation et gestion». En janvier 2009, le FMI a effectué, dans le cadre de son rapport sur la transparence budgétaire de la Suisse (Fiscal Report on the Observance of Standards and Codes, Fiscal ROSC), une évaluation de l'état de mise en œuvre des directives en Suisse. L'Administration fédérale des finances (AFF) a, sur la base des directives et du rapport sur la transparence budgétaire, examiné les possibilités d'amélioration existantes et intégré le présent chapitre dans le rapport sur l'état des finances, chapitre dans lequel sont traitées les questions en lien avec les risques budgétaires.

Gestion des risques budgétaires

Selon les directives du FMI, l'approche des risques budgétaires se fonde sur trois piliers: identification, publication et gestion.

Le processus d'*identification* englobe l'observation, la désignation et la quantification (en termes financiers) de risques budgétaires concrets. Le FMI distingue trois types de risques:

1. Les *risques macroéconomiques* ou *risques liés aux prévisions* concernent en particulier le produit intérieur brut (PIB), le renchérissement, le niveau des taux d'intérêt ou les taux de change.

2. Les *risques explicites* découlent de l'obligation de solliciter des moyens financiers requis par un événement déterminé (non prévu au budget). Ils concernent, par exemple, la gestion de la dette, les caisses de pensions ou des entreprises de la Confédération.
3. Les *risques implicites* résultent non pas d'une obligation explicite, mais d'une nécessité «morale» (liée à des catastrophes naturelles, à la situation des assurances sociales).

Les «risques politiques» constituent une autre catégorie de risques. Ils désignent des charges susceptibles de grever le budget suite à des décisions futures prises par les responsables politiques et débouchant, par exemple, sur des dépenses supplémentaires ou des réductions d'impôts.

Après avoir été identifiés et désignés, les risques budgétaires doivent être quantifiés. Autrement dit, il importe de mesurer les conséquences financières possibles et d'évaluer le degré de probabilité de l'événement générateur du risque. Cette quantification des conséquences financières permet d'établir un ordre de priorité dans les mesures à prendre pour gérer les risques budgétaires.

La *publication* des risques budgétaires vise à soutenir la gestion de ces risques. Les coûts liés à un emprunt peuvent ainsi être réduits, car un degré élevé de transparence engendre une meilleure solvabilité. Une publication n'est généralement pas indiquée si elle est susceptible de générer un risque moral («Moral Hazard» ou fausses incitations). Ce risque relève des risques implicites, la publication, par exemple, du renflouement d'entreprises du secteur privé pouvant influencer négativement le comportement des entreprises concernées.

Une *gestion* efficace des risques budgétaires se fonde, selon le FMI, sur des stratégies irréprochables en matière de politique économique et de gestion de la dette et requiert une répartition claire des rôles et des responsabilités liées à la gestion des risques budgétaires.

Risques budgétaires pour la Confédération

Dans son évaluation, le FMI parvient à la conclusion que la Confédération applique la majorité des normes internationales en matière de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre des directives relatives aux risques budgétaires. Le fait que, depuis l'introduction du nouveau modèle comptable, la Confédération s'appuie de façon systématique sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS) dans le cadre de la présentation des comptes et des rapports sur l'état des finances a été déterminant à cet égard.

La gestion actuelle des risques de la Confédération se fonde sur la politique en matière de risques définie en décembre 2004.

Depuis lors, la gestion des risques a fait l'objet d'un développement continu. En 2010, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles directives sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération (cf. tome 1, ch. 61/3). Les principes de la gestion et de l'évaluation des risques correspondent en majeure partie aux recommandations en la matière émises par le FMI dans ses directives.

Les risques budgétaires sont publiés principalement dans le rapport sur le budget et sur le compte de la Confédération. Le tableau ci-dessous en présente un résumé, en renvoyant aux publications correspondantes. Les publications mentionnées répondent diversement aux normes du FMI. L'AFF étudie en permanence les possibilités d'amélioration.

Présentation des risques budgétaires

Risques macroéconomiques

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques de référence	Budget, tome 3, chapitre «Risques budgétaires»
Produit intérieur brut (PIB)	Budget, tome 3, et plan financier, chapitre «Scénarios possibles»
Administration de la dette	Plan financier (tome 5), annexe 4
Engagements conditionnels	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Engagements en matière de prévoyance	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Entreprises de l'Etat	Compte consolidé de la Confédération
Allègements fiscaux	Partie du rapport sur les subventions, rapport AFC
Assurances sociales	«Finances publiques en Suisse», publication de l'Office fédéral de la statistique

Risques politiques

Dépenses supplémentaires/baisses d'impôt	Plan financier (tome 5), chapitre «Charges supplémentaires possibles»
--	---

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques

L'analyse de sensibilité permet d'établir des règles générales concernant l'influence qu'exercent certains paramètres macroéconomiques sur le budget. Ces règles indiquent comment les postes de recettes et de dépenses réagissent à la variation de la croissance économique ou des taux d'intérêt à court ou long terme dans le cadre du budget 2013. Découlant de valeurs empiriques, les sensibilités doivent être considérées comme des indicateurs.

Les résultats des analyses montrent, par exemple, que le ralentissement de la croissance du PIB en 2013 (- 1 point de pourcentage) engendre un recul des recettes fiscales de 1% qui n'est compensé qu'en partie par la diminution des parts de tiers aux recettes (également - 1 %). Le solde de financement se détériore, par conséquent, de quelque 550 millions. Le frein à l'endettement compense cette détérioration par le biais d'un facteur conjoncturel plus élevé (relèvement du déficit conjoncturel autorisé).

Résumées dans le tableau ci-après, les analyses de sensibilité se fondent sur des hypothèses concernant de possibles chocs macroéconomiques et mettent en évidence les conséquences attendues de tels chocs sur le budget de la Confédération. Les chocs macroéconomiques temporaires ont été simulés à l'aide

du modèle budgétaire développé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Les calculs effectués montrent que l'utilisation des règles générales débouche sur une estimation relativement bonne des différents types de chocs et donc de la sensibilité des recettes fiscales et des parts de recettes aux variations du PIB. L'estimation ainsi obtenue se situe dans la moyenne des résultats des différents calculs. Les règles générales peuvent être appliquées non seulement dans le cas de chocs négatifs, mais aussi dans celui de chocs positifs. Bien qu'elles présentent alors une évolution allant dans un sens contraire, les conséquences de tels chocs positifs sont tout aussi fortes, comme le montre le tableau.

Contrairement aux scénarios budgétaires possibles (cf. ch. 32), les règles générales ne permettent pas de déceler les causes des chocs macroéconomiques et ne prennent pas en compte les éventuels liens de cause à effet (analyse partielle). Cette remarque est d'importance en particulier en ce qui concerne les variations des taux de croissance du PIB et leurs répercussions sur le budget. Qu'il résulte de chocs touchant les investissements, la consommation ou la demande extérieure, un ralentissement de la croissance se répercute diversement sur les recettes fédérales. Il influence la réaction des recettes tant au niveau de l'ampleur de cette réaction qu'à celui du moment où celle-ci se manifeste.

Analyse de sensibilité

	en mio	Δ budget 2013 en %
Croissance du PIB inférieure de 1 point de pourcentage		
Recettes fiscales	-650	-1,0
Quote-part des recettes	-100	-1,0
Solde de financement	-550	-
Intérêts à court terme supérieurs de 1 point de pourcentage		
Revenus des intérêts	110	40,0
Intérêts passifs	150	6,6
Charges d'intérêts nettes	-40	-
Intérêts à long terme supérieurs de 1 point de pourcentage		
Revenus des intérêts	45	17,9
Intérêts passifs	110	4,9
Charges d'intérêts nettes	-65	-

Allègements fiscaux

La problématique des allègements fiscaux tient au fait que ceux-ci sont comparables à des subventions cachées, mais que les pertes de recettes qu'ils entraînent sont difficilement quantifiables. Leur efficacité et leur efficience ne peuvent donc guère faire l'objet d'évaluations. Les allègements étant définis dans une loi, ils échappent au pilotage du Parlement en matière budgétaire. Eu égard au manque de transparence, l'OCDE a émis en 2004 des recommandations à ce sujet («Best Practice Guidelines – Off Budget and Tax Expenditures»), qui préconisent notamment de présenter les allègements fiscaux dans le budget afin de permettre leur comparaison avec les subventions.

Dans le cadre de son rapport sur la transparence budgétaire de la Suisse publié en 2009, le Fonds monétaire international (FMI) a décelé dans les allègements fiscaux une source de risque budgétaire. Leur surveillance étant difficilement possible, ils pourraient engendrer une érosion masquée de la base fiscale. Le FMI recommande donc lui aussi, pour des questions de transparence, de rendre compte chaque année des allègements fiscaux existants dans le cadre du message concernant le budget.

Jusqu'à présent, la Confédération présentait les allègements fiscaux dans un chapitre spécifique du rapport sur les subventions conformément à l'art. 5 de la loi sur les subventions. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a répertorié pour la première fois les allègements fiscaux accordés par la Confédération et estimé les pertes de recettes dans son étude du 2 février 2011. La liste des différents allègements fiscaux a été publiée sur le site Internet de l'AFC en février 2012. Elle sera régulièrement mise à jour à l'avenir.

Les enquêtes précédentes permettent de déterminer le nombre d'allègements fiscaux et leur ampleur en termes de pertes de recettes:

- Le rapport 2008 sur les subventions recensait 92 allègements fiscaux. Aucune estimation des pertes de recettes n'avait été entreprise, car les bases statistiques faisaient défaut dans de nombreux cas.
- Le rapport du FMI sur la transparence budgétaire de la Suisse estimait les pertes de recettes découlant d'allègements fiscaux à environ 10 % des revenus de la Confédération (soit quelque 6 mrd pour l'année 2009).
- Le rapport de l'AFC mentionne 141 allègements fiscaux existants, lesquels entraînent des pertes de recettes comprises entre 17 et 21 milliards selon la norme fiscale utilisée comme base de calcul. Un grand nombre de ces allègements n'ont pas pu être quantifiés.
- La liste actuelle des allègements fiscaux (disponible à l'adresse www.estv.admin.ch/themes; état au 1^{er} février 2012) n'indique aucun changement général quant aux pertes de recettes. Sont désormais quantifiés les allègements fiscaux concernant notamment l'impôt sur les véhicules automobiles (1,1 mio au total), l'impôt sur les huiles minérales (1 496 mio au total) et la taxe sur le CO₂ (67 mio). Les moins-values quantifiées découlant des allègements fiscaux sont donc comprises entre 18,5 et 22,5 milliards (soit entre 29 % et 35 % environ des recettes de la Confédération pour 2011).

En examinant les chiffres susmentionnés, il convient de garder à l'esprit que la définition des allègements fiscaux et la méthode d'estimation des pertes de recettes ont été modifiées au fil du temps. Toute comparaison avec les chiffres de 2011 est dès lors impossible. Seule la base de l'AFC permet de suivre l'évolution des allègements fiscaux dans le cadre des risques budgétaires.

32 Scénarios possibles

Les paramètres économiques retenus pour l'élaboration du budget 2013 se fondent sur les prévisions conjoncturelles de juin dernier établies par le groupe d'experts de la Confédération. Celui-ci table, pour la Suisse, sur une évolution conjoncturelle marquée par un marché intérieur favorable tant pour l'année en cours que pour la suivante. En revanche, les exportations devraient rester sous pression en raison des perspectives économiques modestes en Europe. Le groupe d'experts s'attend à un taux de croissance du PIB réel de 1,4 % en 2012 et de 1,5 % en 2013.

Le scénario de base retenu est entouré de nombreuses incertitudes. Les indicateurs les plus récents laissent présager une éventuelle baisse de la croissance économique mondiale. Aux Etats-Unis, la situation est actuellement mitigée: les annonces positives et négatives se succèdent. Le marché du travail américain, notamment, présente encore des faiblesses. Le principal risque conjoncturel concerne toutefois la zone euro où, dans le pire des cas, la crise de la dette pourrait s'aggraver. Il est cependant probable que la réduction engagée de l'endettement dans les pays périphériques de la zone euro affecte de plus en plus les Etats piliers de l'UE. Ainsi, des économies compétitives comme l'Allemagne ont récemment fait part d'un recul des exportations, de la production industrielle et des entrées de commandes. Il est néanmoins également possible que les conditions-cadres de l'économie extérieure et intérieure évoluent plus favorablement et que la Suisse connaisse un développement conjoncturel supérieur aux attentes. L'économie intérieure profiterait principalement d'un taux d'immigration toujours élevé de main-d'œuvre très qualifiée. Les simulations effectuées dans le cadre des scénarios budgétaires possibles offrent l'occasion de prendre en compte les incertitudes décrites ci-dessus et leurs possibles répercussions sur les finances fédérales.

Scénario pessimiste

Ce scénario associe les risques décrits ci-dessus avec l'hypothèse d'un assombrissement de la situation du commerce extérieur lié à un affaiblissement de la demande internationale de biens et services suisses. Les entreprises actives dans l'exportation sont directement et le plus fortement touchées dans ce scénario, dont les effets gagnent ensuite l'économie nationale avec un certain décalage dans le temps: les revenus et l'emploi sont affectés, ce qui se répercute sur la demande intérieure. Dans ce scénario, le PIB réel pour 2013 affiche un taux d'environ 1,2 % inférieur à celui que prévoit le scénario de base.

Les calculs effectués pour ce scénario indiquent une diminution des recettes de quelque 900 millions. Le facteur conjoncturel s'accroît notablement, car le degré d'utilisation des capacités de production de l'économie fléchit. Le déficit conjoncturel autorisé est, par conséquent, relevé d'environ 500 millions, permettant un solde de financement négatif de 1 milliard au total. Dans le même temps, le budget enregistre des allègements, principale-

ment en raison d'une diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération. Ces allègements et le relèvement du déficit conjoncturel autorisé ne permettent toutefois pas de compenser entièrement la diminution des recettes. Il en résulte un faible déficit structurel de 210 millions.

Scénario optimiste

Ce scénario repose sur une forte croissance induite par les investissements aux Etats-Unis. L'évolution conjoncturelle mondiale gagne en vigueur grâce à la propension plus élevée à investir et à consommer dans ce pays. La Suisse bénéficie dès lors d'une demande internationale accrue en biens et services helvétiques. On suppose également que l'immigration observée ces dernières années se poursuit, permettant aux entreprises de couvrir, dans les années à venir, leur demande en main-d'œuvre très qualifiée, ce qui se répercute positivement sur les investissements et la consommation. Dans ce scénario, le PIB réel affiche un taux d'environ 1,8 % supérieur à celui du scénario de base.

L'évolution conjoncturelle plus favorable prévue dans ce scénario implique des recettes supplémentaires d'environ 1 milliard. Dans le même temps, le frein à l'endettement ou le facteur conjoncturel exige, en raison de la forte croissance économique, un léger excédent du compte de financement au lieu d'un déficit de 0,4 milliard. La marge de manœuvre restante est toutefois utilisée en majeure partie pour financer les dépenses supplémentaires requises au titre des parts de tiers aux recettes, de sorte qu'il en résulte un excédent structurel de 210 millions.

Conclusion

En conclusion, dans les deux scénarios, il s'avère que les variations conjoncturelles prévues au budget n'ont qu'une influence minime sur le solde structurel du budget. Etant donné que le mécanisme du frein à l'endettement se fonde sur l'évolution de la conjoncture, un solde de financement moins bon (ou meilleur) est presque entièrement compensé par un facteur conjoncturel plus élevé (moins élevé). Dès lors, le budget de la Confédération peut déployer librement son effet de stabilisateur automatique. Au cas où le scénario pessimiste se réalisait, le solde structurel serait certes négatif. Toutefois, compte tenu des diminutions de dépenses attendues dans le cadre de la mise en œuvre du budget et du niveau élevé des avoirs du compte de compensation, aucune mesure immédiate ne serait requise.

Paramètres macroéconomiques (scénario de base et scénarios possibles; PIB en termes réels)

Taux de croissance en %	Budget 2012	Budget 2013
Scénario optimiste	1,8	2,8
Scénario de base	1,4	1,5
Scénario pessimiste	0,6	1,2

41 Personnel

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Charges de personnel	4 923	5 278	5 376	99	1,9
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 804	5 151	5 237	86	1,7
Pouvoir législatif	71	74	74	0	0,3
Indemnités pour parlementaires	36	38	38	0	-0,3
Charges de personnel	35	36	36	0	0,8
Autres charges de personnel	0	0	0	0	0,0
Pouvoir judiciaire	135	141	148	8	5,3
Rétribution des juges fédéraux	38	40	39	-1	-2,2
Charges de personnel	96	99	107	8	8,4
Autres charges de personnel	1	2	2	0	5,9
Pouvoir exécutif	4 498	4 690	4 730	40	0,8
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel	4 383	4 546	4 576	30	0,7
Charges de personnel, personnel local du DFAE	54	69	73	3	4,8
Autres charges de personnel	56	70	76	6	9,0
Crédits globaux et crédits spéciaux	51	192	226	34	17,5
Intégration professionnelle	–	12	12	0	0,0
Stagiaires des hautes écoles	–	9	8	-1	-6,4
Personnes en formation	–	15	17	2	13,3
Mesures salariales	–	17	25	8	43,9
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	–	72	91	19	26,7
Prestations de l'employeur	51	67	74	6	9,5
Restructurations	48	54	59	5	10,1
Plan social	7	7	7	0	0,0
Congé de préretraite	42	47	52	5	11,3
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	119	127	139	12	9,1
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée	119	127	139	12	9,1
Dépenses de personnel	4 945	5 278	5 376	99	1,9

Remarques:

- Charges de personnel: rétribution du personnel et cotisations de l'employeur
- Mesures salariales budget 2013: budgétées à titre préventif
- Cotisations de l'employeur, budgétisation globale: compte 2011 budgétisation décentralisée; budget 2012 réservé aux crédits budgétés de façon centralisée (avant cession); budget 2013 réservé aux mesures salariales, aux crédits budgétés de façon centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différences d'âge (avant cession)
- Prestations de l'employeur: rentes transitoires selon les art. 88f et 116c OPers, accident professionnel et invalidité professionnelle, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès) et accueil extra-familial pour enfants

Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée par l'Office fédéral du personnel (OFPER).

Par rapport au budget 2012, les charges de personnel croissent de 98 millions (+ 1,9 %). En tenant compte des augmentations d'effectifs sans incidence budgétaire, compensées dans le cadre des plafonds des dépenses des départements ou financées par des recettes supplémentaires directes, les charges de personnel s'accroissent à un rythme légèrement plus élevé que l'ensemble des charges de la Confédération (1,3 %). L'augmentation est due avant tout au renforcement des effectifs des pouvoirs judiciaire et exécutif, de même qu'aux crédits globaux et spéciaux.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif se maintiennent au niveau du budget 2012.

Pouvoir judiciaire

Alors que les rétributions des juges fédéraux reculent de 1 million environ, les charges de personnel du pouvoir judiciaire s'accroissent de quelque 8 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due essentiellement à la multiplication des tâches du Ministère public de la Confédération et des tribunaux, de même qu'aux charges supplémentaires temporaires liées au déménagement du Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall.

Pouvoir exécutif

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, les charges de personnel déterminantes pour la gestion des coûts croissent de 40 millions par rapport au budget 2012 (+ 0,8 %). L'augmentation se justifie comme suit:

Un peu plus de 30 millions sont liés au renforcement des effectifs décidé en 2012 sur la base de l'appréciation globale des ressources dans le domaine du personnel. Les départements ont proposé la création de quelque 300 postes (année précédente: 212); 145 d'entre eux (20 mio) n'ont pas d'incidence sur le solde budgétaire, car leur financement est assuré par des recettes supplémentaires ou par une compensation dans le cadre des charges de biens et de services, alors que 138 postes (13 mio) engendrent des dépenses supplémentaires. Ces derniers englobent les postes destinés à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 (13 équivalents plein temps ou EPT), des divers accords fiscaux (31 EPT), de la protection extraprocédurale des témoins (10 EPT) et de divers projets du domaine de la santé (12 EPT). De plus, 20 postes sont affectés au domaine des migrations pour le traitement des demandes d'asile en augmentation. Les postes restants se répartissent de manière assez homogène entre tous les départements. La première allocation, aux unités administratives, des ressources liées à ces nouveaux postes se bornera à la moitié des montants autorisés. Cette mesure pour la première année est destinée à limiter les soldes de crédits dans le domaine du personnel, compte tenu du fait que les nouveaux postes ne sont généralement pourvus qu'en cours d'année. Un exposé des motifs détaillé sur les augmentations d'effectifs figure dans la documentation complémentaire de l'Office fédéral du personnel au budget 2013.

Les charges de personnel des unités administratives gérées selon les principes de la GMEB restent stables par rapport au budget 2012, bien qu'elles comportent d'importants transferts. L'autonomisation de l'Office fédéral de métrologie (METAS) engendre un recul de 25 millions des charges de personnel inscrites au budget 2013. Les autres unités GMEB affichent, en revanche, un accroissement des charges de personnel d'un montant équivalent. Les augmentations les plus marquantes concernent la Centrale de compensation (CdC: + 12,5 mio) et l'Office fédéral des routes (OFROU: + 5,4 mio).

Les charges de personnel des employés locaux du DFAE s'accroissent de 3 millions, en raison principalement de la compensation du renchérissement et des augmentations du salaire réel.

Les autres charges de personnel augmentent de quelque 6 millions, dont 5 millions couvrent les frais d'administration de la caisse d'allocations familiales. Ces coûts ne sont plus l'objet d'une imputation interne et sont dorénavant portés en compte avec incidence financière. Le budget a donc été adapté en conséquence.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Intégration professionnelle, stagiaires universitaires et apprentis

Le crédit destiné à l'intégration professionnelle reste stable par rapport à l'année précédente. En revanche, il recule de 1 million en ce qui concerne les stagiaires universitaires. Enfin, le crédit relatif aux apprentis augmente de 2 millions par rapport à l'année précédente. Les ressources supplémentaires pour les apprentis sont justifiées par une nouvelle extension du nombre de places d'apprentissage et par des mesures visant à fournir un travail aux apprentis sortants sans emploi.

Mesures salariales

Des moyens financiers destinés à des mesures salariales de l'ordre de 0,6 % (25 mio) sont inscrits à titre préventif au budget. L'accroissement par rapport au budget 2012 est toutefois nettement moindre (8 mio), car les mesures salariales 2012 portent sur des montants plus bas que prévu initialement au budget. Les mesures salariales définitives ne seront décidées qu'à la fin du mois de novembre, après les négociations salariales entre partenaires sociaux et lorsque l'on connaîtra les résultats des négociations au sein de l'économie privée.

Cotisations globales de l'employeur

Budgétisées de façon centralisée par l'OFPER, les cotisations de l'employeur augmentent, dans l'ensemble, de 19 millions: 14 millions sont destinés à la couverture des coûts engendrés par la modification des bases techniques de PUBLICA. A cet égard, le budget 2012 ne couvrirait qu'un semestre, alors que le budget 2013 concerne l'année entière. De plus, 5 millions sont réservés aux moyens inscrits préventivement pour les mesures salariales.

Prestations de l'employeur

Budgétisées de façon centralisée, les prestations de l'employeur croissent de 6 millions par rapport au budget 2012, en raison des rentes transitoires versées lors de retraites anticipées volontaires (+ 9 mio) en vertu de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers). Le besoin supplémentaire découle d'une adaptation des bases de calcul (moyenne pluriannuelle). Simultanément, les dépenses au titre des prestations complémentaires de l'employeur augmentent de quelque 2 millions, alors que les pensions versées aux magistrats et à leurs survivants reculent de 0,5 million.

Restructurations

Les coûts liés aux plans sociaux restent stables. En revanche, ceux découlant des prestations de préretraite au sens de l'art. 34 OPers (DDPS, Cgfr) progressent de 5 millions. Cette augmentation découle du nombre, variant chaque année, des personnes prenant une préretraite conformément à la réglementation en vigueur.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services croissent de 12 millions (y compris les cotisations de l'employeur). L'augmentation concerne surtout le DFE/SECO (7,5 mio, notamment pour la coopération économique) et le DFAE (environ 5 mio, notamment pour l'aide au développe-

ment). De plus, 2 millions sont prévus pour le DETEC/OFEN (entre autres pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050). Deux tiers environ de ces augmentations seront compensés dans le cadre des divers crédits de biens et services. Parallèlement à ces charges supplémentaires, les besoins du DFI et du DFJP reculent de presque 2,5 millions.

42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette distinction permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations*, FP (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS) fournissent, en tant que centres de services, notamment des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). En 2013, l'imputation des prestations (IP) porte sur un montant de 506 millions. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. swissmedic, PUBLICA, FINMA, Musée national suisse et Conférence suisse des impôts). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Le CSI du DFJP effectue, en outre, des tâches liées à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Depuis le 1.1.2007, les fournisseurs de prestations informatiques sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations informatiques pour un montant de 347 millions. Il est suivi par la BAC (238 mio), le CSI DFJP (95 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (51 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (20 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir des prestations en matière de TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations relevant des TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières des bénéficiaires de prestations représentent en particulier des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits relevant des TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil fédéral ou l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) à titre de pilotage stratégique (UPIC: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC de la Confédération et crédits d'investissement des services standard en matière de TIC).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Dépenses d'investissement de bénéficiaires et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations informatiques (revenus IP) et les bénéficiaires de telles prestations (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques progressent de 1 million (+ 3,0 %) par rapport à 2012, passant ainsi à 34 millions. Cette progression concerne exclusivement les autres revenus réalisés par le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, qui exerce désormais la surveillance sur les accès fixes et mobiles à Internet.

Les *charges* budgétisées au titre des technologies de l'information et de la communication sont en baisse de 14 millions (- 1,2 %) par rapport au budget 2012. La part des charges liées aux TIC dans les charges de fonctionnement de la Confédération fléchit également, passant de 12,2 % à 11,8 %. La baisse des charges à hauteur

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	43	33	34	1	3,0
Revenus de prestations informatiques	29	19	19	0	0,0
Autres revenus	14	14	15	1	7,1
Charges	1 094	1 203	1 189	-14	-1,2
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	347	352	350	-2	-0,6
Charges de biens et services et charges d'exploit.	645	710	727	17	2,4
Matériel informatique	46	57	44	-13	-22,8
Logiciels	36	36	35	-1	-2,8
Informatique, exploitation/entretien	120	153	162	9	5,9
Développement informatique, conseil, prestations de service	244	254	281	27	10,6
Télécommunication	50	49	49	0	0,0
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	149	161	156	-5	-3,1
Amortissements	102	141	112	-29	-20,6
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	96	111	99	-12	-10,8
Investissements, systèmes informatiques	46	58	54	-4	-6,9
Investissement, logiciels	49	53	45	-8	-15,1
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	1	0	0	0	-23,3
Dépenses	956	1 034	1 033	-1	-0,1
Charges avec incidences financières	860	923	934	11	1,2
Dépenses d'investissement	96	111	99	-12	-10,8

de 14 millions s'explique par des évolutions contraires, notamment dans les domaines suivants:

- Une diminution de charges de 29 millions au titre des amortissements concernant principalement les domaines suivants: 11 millions de moins pour l'infrastructure informatique des FP (SCI DFJP: 6 mio et OFIT: 5 mio), 8 millions de moins pour les amortissements de logiciels de l'Office fédéral des routes (OFROU) et 4 millions de moins aussi bien du côté du DFAE que de l'Administration fédérale des douanes.
- Une diminution de charges de 13 millions pour le matériel informatique des services suivants: défense, OFIT, informatique du DFAE et Assemblée fédérale.
- Réduction de 5 millions des autres charges de biens et services et charges d'exploitation des FP, dont 3 millions concernent l'OFIT, en raison d'une baisse de 2 millions des charges de loyer, et 3 millions la BAC, au titre des charges d'exploitation et d'infrastructure.
- Accroissement de 10 millions des charges pour le développement informatique en raison de transferts sans incidences sur le budget concernant des projets, comptabilisés jusqu'ici avec les dépenses d'investissement et transférés dans les charges de biens et services.
- Augmentation de 7 millions des besoins financiers requis pour la modernisation des solutions informatiques de la Centrale de compensation (CdC).

- Progression de 7 millions des dépenses sollicitées pour les grands projets suivants du DFJP: système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS) et renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses.
- Hausse, de 2 millions dans les trois cas, des charges d'exploitation de l'Office fédéral de la police (fedpol), du SG DETEC et de l'Office fédéral de l'environnement.
- Augmentation de 1 million tant pour les charges d'exploitation de l'Office fédéral de la protection de la population que pour celles de l'OFROU.

Si l'on examine ces variations par *catégorie de charges*, on obtient, d'un côté, une croissance de 17 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation, de l'autre, une baisse de 2 millions pour les charges de personnel et de 29 millions pour les amortissements.

La réduction des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations découle principalement du recul des charges de personnel de l'OFIT. Les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* présentent des évolutions divergentes: tandis que les charges requises pour le développement de nouveaux projets (+ 27 mio) et les charges liées à l'exploitation et à la maintenance (+ 9 mio) sont en hausse, les charges pour le matériel informatique (- 13 mio), les logiciels (- 1 mio) et les autres charges de biens et services et d'exploitation des FP (- 5 mio) sont en baisse. L'accroissement des charges d'exploitation et de maintenance ainsi que des charges de développement, de conseil et de services

informatiques a déjà été explicité ci-dessus. Les *amortissements* régressent de 29 millions. Les détails à ce sujet sont également cités plus haut.

Les *dépenses d'investissement* reculent de 12 millions (- 11,1%) par rapport au budget 2012. Ce recul est essentiellement imputable au transfert de 10 millions, sans incidence budgétaire, effectué à partir des dépenses d'investissement au profit des charges de biens et services liées à l'informatique. Par ailleurs, l'OFIT enregistre une baisse de dépenses de 7 millions par rapport à l'année précédente, grâce au fait que des projets concernant le réseau ont pu être achevés. Les dépenses d'investissement, qui se montent à 99 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 39 millions et les bénéficiaires de prestations à hauteur de 60 millions.

Les *dépenses* reculent, en tout, de 1 million et totalisent ainsi 1 033 millions. Elles comprennent les charges avec incidences financières (934 mio) et les dépenses d'investissement (99 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent en dé-

duisant les charges sans incidences financières (118 mio) et les charges IP des fournisseurs de prestations (137 mio). Pour évaluer la croissance des dépenses du domaine des TIC, il convient de tenir compte du fait que, d'une part, l'Office fédéral de la métrologie (METAS) quittera l'administration centrale de la Confédération au 1.1.2013 avec, pour conséquence, une baisse de 2 millions des dépenses en matière de TIC. D'autre part, le Centre de solutions informatiques de Genève a été transféré de l'OFIT à la CdC (43 postes à plein temps, soit 7 mio env.). La CdC devient ainsi un FP interne du DFF, qui fournit des prestations informatiques exclusivement en matière d'applications spécialisées et pour ses propres besoins. Les dépenses de personnel du centre de solutions de la CdC ne sont plus comptabilisées avec les dépenses relevant des TIC. Compte tenu des ces deux éléments, les dépenses croissent de 8 millions, soit de 0,8 %. Cette évolution confirme que les mesures d'économies décidées par le Conseil fédéral dans le domaine propre de l'administration sont efficaces. Jugée positive d'un point de vue budgétaire, elle est en grande partie imputable à la mise en œuvre des mesures d'économies prévues par le programme de consolidation 2012-2013.

43 Trésorerie fédérale

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux. Les emprunts et les créances comptables à court terme sont les principaux instruments utilisés pour récolter des fonds. Les postes en euros (EUR) et en dollars américains (USD) requis pour l'exercice budgétaire sont couverts par le biais d'opérations à terme sur les marchés des devises. Pour parer aux variations des liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

Un besoin de financement de 0,7 milliard au total (solde du compte de financement, du fonds d'infrastructure et des prêts de trésorerie) est prévu au budget 2013. La Trésorerie fédérale empruntera les fonds requis sur les marchés monétaires et financiers. En ce qui concerne les emprunts, il est prévu de lever des fonds pour un montant de 7 milliards. Si l'on prend en considération le remboursement d'un emprunt d'un montant de 6,9 milliards, l'emprunt net sera de 0,1 milliard. Les emprunts en cours à fin 2013 se monteront, par conséquent, à quelque 79,5 milliards. Les créances comptables à court terme ne sont

réduites que légèrement, soit de 0,2 milliard, passant ainsi à 14,8 milliards. Les besoins restants seront couverts par le biais d'une diminution des liquidités et des placements à court terme. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, le rendement des emprunts fédéraux sert de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de gestion des devises, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 276 millions d'euros et 466 millions de dollars américains dans le cadre du budget 2013. En outre, la Trésorerie assure, au besoin, la couverture de financements spéciaux en euros, en dollars américains, en livres sterling et en couronnes norvégiennes.

44 Conseil et recherche sur mandat

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Charges pour conseil et recherche sur mandat	225	266	292	26	9,7
Charges générales de conseil	202	252	206	-46	-18,1
Charges générales de conseil, consultants salariés	17	7	6	-1	-8,7
Commissions	6	7	8	0	6,1
Recherche sur mandat	–	–	72	72	–
Dépenses pour conseil et recherche sur mandat	222	266	292	26	9,7

Sont inscrites sous «conseil et recherche sur mandat» les prestations de service présentant les caractéristiques suivantes:

- leur destinataire est la Confédération: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite;
- elles contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération: la prestation externe doit ainsi représenter une plus-value pour l'exécution des tâches de la Confédération. Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

A partir du budget 2013, une distinction est établie, au sein du domaine du conseil et de la recherche, entre les activités générales de conseil (avis, expertises) et la recherche sur mandat (recherche sectorielle, prospection des marchés, sondages d'opinion, etc.). La recherche sur mandat requiert environ un quart des charges de conseil totales.

Les charges devraient croître de 25,9 millions, soit de 9,7 %, par rapport au budget 2012. De ce montant, environ 10 millions concernent la recherche sur mandat dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 (OFEN, OFT, OFROU) et 7 millions sont des charges supplémentaires du domaine de la défense. En outre, les unités administratives suivantes enregistrent des besoins supplémentaires:

- l'Office fédéral des routes (OFROU): 5,4 millions, dont 2,5 millions pour la stratégie énergétique 2050;
- l'Office vétérinaire fédéral (OVF): 3 millions pour améliorer la reconnaissance précoce et la surveillance des épizooties;
- l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): 1,6 million pour mettre en œuvre divers projets en matière de santé;
- l'Administration fédérale des contributions (AFC): 1,3 million pour les domaines de la TVA et de l'impôt libératoire;
- le Secrétariat général du DDPS: 1,2 million pour le projet «exercice du réseau national de sécurité 2014» et divers projets de la direction du département;
- le DFAE: 1,2 million pour des projets concernant la gestion civile des conflits et les droits de la personne humaine.

Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs.	%
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 465	2 241	2 281	40	1,8
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 237	2 107	2 095	-12	-0,6
Patentes et concessions	30	30	30	0	-1,0
Autres revenus	198	104	157	53	50,3
Charges ordinaires	5 400	5 623	5 814	191	3,4
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 001	4 116	4 176	60	1,5
Charges de transfert	1 342	1 417	1 544	128	9,0
Autres charges	57	90	93	3	3,8
Revenus extraordinaires	-	634	-	-634	-100,0
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	40	35	35	-1	-1,8
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	25	33	34	1	2,0
Remboursement de prêts et de participations	15	3	1	-1	-50,0
Dépenses d'investissement ordinaires	2 610	2 727	2 806	79	2,9
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 586	1 622	1 600	-23	-1,4
Contributions à des investissements	170	177	181	4	2,4
Autres investissements	854	928	1 026	98	10,6
Dépenses d'investissement extraordinaires	850	-	-	-	-

Remarque: les chiffres du compte de résultats comprennent l'imputation interne des prestations.

La GMEB englobera encore 20 unités administratives en 2013. Leur nombre se réduit d'une unité car l'Office fédéral de métrologie (METAS) deviendra, le 1.1.2013, un établissement de droit public doté de sa propre comptabilité. Pour faciliter la comparaison, les chiffres sont indiqués abstraction faite de la Centrale des voyages de la Confédération (perte du statut GMEB le 1.1.2012) et de METAS. Comme l'année précédente, les unités GMEB sollicitent environ 30 % des charges propres de la Confédération.

Les *revenus ordinaires* des unités administratives GMEB augmentent de 40 millions (+ 1 %) par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse des *autres revenus*.

Les *revenus de fonctionnement* affichent un léger repli de 12 millions (- 0,6 %), la hausse de la partie avec incidences financières étant surcompensée par le recul des revenus issus de l'imputation interne des prestations.

- Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières*, qui s'élèvent à 374 millions, représentent un sixième environ des revenus de fonctionnement globaux. Ils augmentent de 38 millions (+ 11,4 %) par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique essentiellement par les prestations supplémentaires de la Caisse centrale de compensation (CdC) remboursées par le fonds AVS, et par la future comptabilisation avec incidences financières des frais d'administration de la Caisse de compensation fédérale.
- 80 % des revenus de fonctionnement (1 674 mio) proviennent de l'*imputation interne des prestations* (IP). La baisse de 50 millions (- 2,9 %) des revenus tient essentiellement aux

motifs suivants: armasuisse Immobilier voit baisser ses revenus locatifs (- 33 mio) par suite de la réduction du parc immobilier prévue dans le cadre de l'armée XXI, et du fait du nouveau concept de stationnement. Les revenus de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) diminuent du fait de baisses de prix dans le domaine bureautique, télécommunication et exploitation d'applications (- 7 mio), du transfert du centre de solutions de Genève à la Centrale de compensation (- 4 mio) et d'une réduction des prestations dans le domaine des projets (- 3 mio).

- Les revenus sans incidences financières, de 46 millions, représentent à peine 2 % des revenus de fonctionnement globaux. Ils se maintiennent à leur niveau de l'année précédente.

L'augmentation des *autres revenus* reflète, d'une part, le transfert de propriété des cantons à la Confédération de tronçons de route nationale achevés selon l'ancien droit (+ 48 mio pour l'OFROU) et, de l'autre, l'accroissement de la circulation monétaire (+ 3 mio pour Swissmint).

Les *charges ordinaires* des unités GMEB sont en hausse de 191 millions (+ 3,4 %) par rapport à 2012. Près d'un tiers de cette hausse concerne les *charges de fonctionnement*, qui progressent de 60 millions. Plus des trois quarts de cet accroissement sont liés à la CdC et à l'OFROU (+ 47 mio). Dans le même temps, les charges de fonctionnement de l'OFIT baissent de 20 millions. Sans la CdC, l'OFIT et l'OFROU, les enveloppes budgétaires des unités GMEB croîtraient en moyenne de 0,8 %. En revanche, les charges propres augmentent de 1,4 % dans le domaine non GMEB. Les charges de fonctionnement se composent toujours de 22 % de

charges de personnel, de 36 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 42 % d'amortissements. Les variations spécifiques des charges sont les suivantes:

- Les *charges de personnel* s'accroissent de 28 millions (+ 3,2 %). 80 % de cette augmentation (22 mio) sont imputables à la CdC (+ 16 mio) et à l'OFROU (+6 mio). A la CdC, elle s'explique par l'intégration du centre de solutions de Genève de l'OFIT, par la modernisation des systèmes informatiques et d'applications obsolètes, et par l'accroissement quantitatif de prestations (demandes de rente et mise en œuvre de la révision de l'AI); à l'OFROU, par la mise en œuvre de la stratégie énergétique, de la loi sur le CO₂ et du nouvel arrêté sur le réseau. 12 millions de charges supplémentaires sont occasionnés par l'organe d'exécution pour le service civil (+ 4 mio) pour couvrir les charges d'exécution dues à l'augmentation du nombre des astreints au service civil, par armasuisse Immobilier (+ 3 mio) pour la remise en état de biens immobiliers, par le centre de services informatiques du DFJP (+ 2 mio) pour la diminution du coût des prestations internes, par l'Office fédéral de l'aviation civile (+ 2 mio) en raison de frais d'adaptation uniques liés à la modification du règlement des retraites et par l'Office fédéral de topographie (+ 2 mio) pour les prestations fournies dans le domaine des données géographiques. Ces charges supplémentaires sont en grande partie compensées par des revenus supplémentaires.
- Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* progressent de 26 millions (+ 1,7 %). Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges d'exploitation d'armasuisse Immobilier pour la remise en état de biens immobiliers (+ 11 mio) et à la hausse des loyers et des baux liée au désenchevêtrement de Swisscom (+ 3 mio), à l'entretien des routes nationales et à la gestion du trafic par l'OFROU (+ 7 mio), à la hausse des dépenses de conseil et de recherche sur mandat (+ 5 mio) et à l'informatique (+ 2 mio).
- Les *amortissements* augmentent de 6 millions (+ 6 %) dans le sillage d'évolutions divergentes.

Près des deux tiers de la hausse des charges ordinaires tiennent aux *charges de transfert* (+ 128 mio). Elles concernent principalement l'OFROU (+ 73 mio), qui enregistre une hausse des charges requises pour la réévaluation de contributions à des investissements, et l'OFCOM (+ 50 mio), qui gère désormais le crédit au titre des indemnités versées pour le transport de journaux et de magazines.

Les *autres charges* augmentent de 3 millions, car Swissmint doit renforcer ses provisions pour couvrir la circulation monétaire croissante.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* croissent de 79 millions, alors que les *investissements dans le domaine propre* reculent globalement. La baisse des investissements de l'OFROU (- 24 mio) pour la construction et l'entretien des routes nationales, de l'OFIT (- 7 mio) et de la CdC (-4 mio) est compensée par une hausse des investissements d'armasuisse Immobilier (+ 7 mio) dans le but d'abaisser durablement les coûts d'entretien et d'exploitation, et de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (+ 2,5 mio), qui a développé son infrastructure (nouveaux radars alpins dans le Valais et les Grisons, notamment). Les *contributions à des investissements* augmentent de 4 millions, à raison de 2,6 millions pour l'OFROU en faveur des cantons pour les routes principales et de 1,7 million pour l'OFSPPO en faveur d'installations sportives nationales. Les *autres investissements* augmentent en raison de l'apport accru (+ 98 mio) de l'OFROU au fonds d'infrastructure.

Développement de la gestion administrative – Projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

Le Conseil fédéral a pris, le 4 mai 2011, une décision de principe sur la poursuite du développement de la gestion administrative et a arrêté, le 16.12.2011, le mandat de projet NMG détaillé. La planification de la gestion budgétaire sera davantage axée sur l'évolution à moyen terme des dépenses et des finances. La budgétisation sera complétée par des objectifs annuels en matière de prestations et d'efficacité («performance budgeting»). Le NMG repose pour l'essentiel sur les nouveaux éléments de planification et de gestion suivants:

- plan intégré des tâches et des finances pour renforcer la planification à moyen terme et pour relier tâches et finances à tous les échelons de l'administration fédérale;
- enveloppes budgétaires pour les domaines propres et objectifs précis en matière de prestations et d'efficacité pour chaque groupe de prestations;
- contrats de prestations entre départements et offices pour relier les objectifs politiques et la planification opérationnelle des coûts, des prestations et des projets.

Concernant les marges de manoeuvre et les incitations, toutes les unités administratives s'inspireront du modèle GMEB.

L'organisation de projet interdépartementale NMG a commencé ses travaux en février 2012. Le concept détaillé, qui sera soumis au Parlement, devrait être prêt en 2013. Le lancement est prévu pour le 1.1.2016.

Compte de financement		Compte de résultats		
mio CHF	Budget 2013		Budget 2013	Différence
Solde de financement	-363	Résultat annuel	-300	63
Solde de financement ordinaire	-363	Résultat ordinaire	-300	63
Recettes ordinaires	64 479	Revenus ordinaires	64 435	-44
Recettes fiscales	60 474	Revenus fiscaux	60 474	–
Patentes et concessions	907	Patentes et concessions	908	1
Autres recettes courantes	1 750	Autres revenus	1 871	121
Recettes d'investissement	212			-212
Recettes financières	1 137	Revenus financiers	1 175	39
Recettes de participations	867			-867
		Augmentation des valeurs de mise en équivalence	867	867
Autres recettes financières	269	Autres revenus financiers	308	39
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	6	6
Dépenses ordinaires	64 842	Charges ordinaires	64 735	-107
Dépenses propres	10 582	Charges propres	13 094	2 512
Dépenses de personnel	5 376	Charges de personnel	5 376	–
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	4 126	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 433	307
Dépenses d'armement	1 079	Charges d'armement	1 079	–
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 206	2 206
Dépenses de transfert courantes	44 180	Charges de transfert	49 147	4 966
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 826	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 826	–
Indemnités à des collectivités publiques	1 099	Indemnités à des collectivités publiques	1 099	–
Contributions à de propres institutions	2 909	Contributions à de propres institutions	2 909	–
Contributions à des tiers	15 247	Contributions à des tiers	15 246	-1
Contributions aux assurances sociales	16 099	Contributions aux assurances sociales	16 038	-61
		Réévaluation contributions à des investissements	4 596	4 596
		Réévaluation prêts et participations	432	432
Dépenses financières	2 290	Charges financières	2 307	17
Dépenses d'intérêts	2 274	Charges d'intérêts	2 197	-78
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	–	–
Autres dépenses financières	16	Autres charges financières	110	94
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	187	187
Dépenses d'investissement	7 790			-7 790
Immobilisations corporelles et stocks	2 639			-2 639
Immobilisations incorporelles	45			-45
Prêts	486			-486
Participations	23			-23
Contributions à des investissements	4 596			-4 596
Recettes extraordinaires	–	Revenus extraordinaires	–	–
Dépenses extraordinaires	–	Charges extraordinaires	–	–

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le *compte de résultats*

indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus) et reflète ainsi les variations du patrimoine de la Confédération.

Le tableau fournit des renseignements sur l'origine des écarts entre compte de financement et compte de résultats. Outre les dépenses avec incidences financières, qui entraînent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent, entre autres, les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, fabriqués ou acquis durant une période antérieure et ayant entraîné des dépenses. Mais elles comportent aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice.

Les dépenses et recettes d'investissement font partie du compte de financement. Dans le compte de résultats, les investissements correspondent à des amortissements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (diminution de valeur annuelle) ou à des réévaluations (à 100 % la même année) au titre des contributions à des investissements ainsi que des prêts et des participations (perte de valeur éventuelle). Les recettes d'investissements n'apparaissent, dans le compte de résultats, qu'à concurrence du bénéfice de vente sous autres revenus (recettes supérieures à la valeur comptable) ou en tant qu'amortissements supplémentaires (recettes inférieures à la valeur comptable).

Comme le volume des investissements de la Confédération n'est généralement pas soumis à de fortes variations, présentant au contraire une évolution constante, les amortissements et les réévaluations annuels ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles.

Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les régularisations dans le temps des opérations comptables ne sont que difficilement prévisibles et, de ce fait, que partiellement prises en compte. Il en va de même pour les réévaluations et les variations de provisions ayant une incidence sur le résultat. De telles transactions ne sont connues qu'à la fin de l'exercice et donc généralement non planifiables.

Comparé au solde du compte de financement, le solde du compte de résultats est plus élevé de 63 millions. Les écarts entre les deux comptes sont les suivants:

Recettes ordinaires/revenus ordinaires (- 44 mio)

Concernant les *patentes et concessions*, la régularisation (+ 1 mio) concerne les revenus de concessions de radiocommunication, répartis sur l'ensemble de la période considérée.

Les *autres revenus* (+ 121 mio) résultent des gains comptables issus de la vente d'immeubles (+ 22 mio), de l'inscription à l'actif des prestations propres liées à des projets en cours (+ 20 mio), des revenus résultant de l'inscription à l'actif des parts aux tronçons de routes nationales financées par les cantons qui seront mis en service en 2012 (+ 64 mio) et de régularisations dans le temps de revenus immobiliers (+ 15 mio).

Seule la différence entre les *recettes d'investissement* (- 212 mio), qui proviennent de la vente de biens d'investissement, et la valeur comptable inférieure est enregistrée comme revenu au titre des «Autres revenus» dans le compte de résultats.

L'écart entre les *recettes financières* et les *revenus financiers* (+ 39 mio) découle de la prise en compte des revenus des intérêts basée sur l'exercice. Les recettes de participations de 867 millions (Swisscom 647 mio, Poste 200 mio, RUAG 20 mio) budgétisées dans le compte de financement sont neutralisées dans le compte de résultats par la modification des valeurs de mise en équivalence.

Comme les recettes affectées ne suffiront pas à financer les dépenses à couvrir, des *prélèvements de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers* sont effectués à hauteur de 6 millions en faveur du compte de résultats. Ils concernent essentiellement le fonds pour l'assainissement des sites contaminés et, dans une moindre mesure, l'encouragement du cinéma.

Dépenses ordinaires/charges ordinaires (- 107 mio)

Dans le domaine des *charges de biens et services et des charges d'exploitation*, les écarts par rapport au compte de financement (+ 307 mio) résultent, en majeure partie, de diminutions de stocks sans incidences financières (216 mio) et de l'augmentation de la provision pour la circulation monétaire accrue (91 mio).

Les *amortissements* du patrimoine administratif (+ 2 206 mio) ont été budgétisés selon les principes d'évaluation en vigueur. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation et concernent les bâtiments (541 mio), les biens meubles (85 mio), l'informatique (56 mio), les immobilisations incorporelles (57 mio) ainsi que la construction des routes nationales et l'entretien lié à des projets (1 467 mio).

Charges de transfert (+ 4 966 mio): en ce qui concerne les *contributions à des tiers* (- 1 mio), la différence résulte de la dissolution partielle d'une réserve visant à compenser le découvert de la caisse de pensions de Skyguide, Eurocontrol Pension Fund. Dans le domaine des *contributions aux assurances sociales*, la différence entre les charges (- 61 mio) et les dépenses est le résultat de la dissolution de réserves liées aux engagements, recalculés chaque année, concernant les rentes de l'assurance militaire (- 75 mio) ainsi que d'une régularisation dans le temps dans le domaine de l'AI (+ 14 mio). Les *contributions à des investissements* déjà versées (4 596 mio) sont inscrites à l'actif et simultanément amorties à 100 % par le biais des charges de transfert; c'est pourquoi la somme correspond au poste des réévaluations de contributions à des investissements. Les *réévaluations de prêts et de participations* (432 mio) concernent des prêts et des participations comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement, puis réévalués selon les règles d'évaluation. Il s'agit principalement des prêts aux CFF et aux autres ETC (+ 373 mio), des prêts pour l'octroi de crédits à

l'agriculture (+ 53 mio) et des participations dans des banques régionales de développement (+ 23 mio). Les réévaluations sont réduites par des reprises de perte de valeur sur des prêts conditionnellement remboursables (ETC - 16 mio, autres - 1 mio).

La régularisation des *charges d'intérêts* (- 78 mio) s'obtient par la comptabilisation des dépenses d'intérêts basée sur l'exercice et l'amortissement des agios sur les emprunts. Les *autres charges financières* sont supérieures de 94 millions aux dépenses correspondantes, ce qui s'explique par la régularisation des commissions liées aux instruments de financement de la Trésorerie fédérale.

Les *attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 187 millions. Elles concernent les taxes d'incitations sur les COV et l'HEL (3 mio), la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles (90 mio), le programme Bâtiments lié à la taxe sur le CO₂ (34 mio), la sanction infligée aux voitures de tourisme pour cause d'émissions de CO₂ excessives au profit du fonds d'infrastructure (55 mio), l'impôt sur les maisons de jeu (4 mio) et le fonds «Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes» (1 mio).

Imputation des prestations entre unités administratives

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 643	2 644	2 570	-74	-2,8
Loyers	1 670	1 664	1 642	-22	-1,3
armasuisse Immobilier	1 226	1 196	1 163	-33	-2,8
Office fédéral des constructions et de la logistique	444	468	480	12	2,5
Informatique	593	533	511	-22	-4,2
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	424	351	337	-14	-4,1
Autres fournisseurs de prestations TIC	170	181	174	-8	-4,3
Exploitation et remise en état des immeubles	247	275	273	-3	-1,0
Autres prestations imputées	132	172	145	-27	-15,7
Prestations de service	83	117	92	-25	-21,3
Ventes	49	54	52	-2	-3,7

Afin de promouvoir la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable de la Confédération prévoit une imputation des prestations entre unités administratives (IP), avec incidences sur les crédits. Selon les dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance*: le volume total annuel des prestations imputables doit atteindre au moins 3 millions pour le fournisseur de prestations (FP) et au moins 500 000 francs pour le domaine de prestations.
- *Influencabilité*: seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité et la qualité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- *Caractère commercial*: les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Les adaptations entreprises sur la base de l'évaluation de l'IP déploient leurs effets pour la première fois dans le cadre du budget 2013. Parallèlement aux améliorations apportées aux processus et à des éléments techniques, le catalogue des prestations a été réduit sur la base de la nouvelle définition concernant l'impor-

tance des prestations imputées. L'accent ayant été mis sur les prestations centrales essentielles, le nombre des FP a été ramené de 23 à 14.

Le volume des imputations prévu au budget 2013 atteint près de 2,6 milliards, montant légèrement inférieur à celui du budget 2012. De ce montant, les loyers (1,9 mrd, y c. la gestion des immeubles) et l'informatique (0,5 mrd) constituent les postes les plus importants. Le montant restant (0,2 mrd) est consacré à l'acquisition de biens et de services.

En comparaison avec l'année précédente, on note les évolutions suivantes:

- Le recul de 33 millions au titre des revenus d'armasuisse Immobilier est lié à la réduction du parc immobilier (parc essentiel). Du côté de l'OFCL, l'augmentation des recettes de loyers est due, en particulier, à la modification des surfaces et des normes ainsi qu'à l'extension du modèle de location axé sur les coûts.
- Le domaine de l'informatique enregistre une diminution de 22 millions. Celle-ci découle en majeure partie de réductions de prix dans certains domaines de prestations de l'OFIT, d'un recul dans les activités liées aux projets ainsi que du transfert, dans la Caisse de compensation centrale, du centre de solutions de Genève.
- Les chiffres d'affaires IP liés aux autres services ont nettement fléchi, soit de quelque 21 %, ce qui est dû à la réduction mentionnée du catalogue des prestations.

1. **Introduction:** The document discusses the importance of understanding the relationship between the environment and human health, particularly in the context of climate change and air quality. It highlights the need for a comprehensive approach to environmental health assessment, considering both physical and social factors.

2. **Environmental Health Assessment (EHA):** This section defines EHA as a systematic process to evaluate the potential impacts of environmental factors on human health. It emphasizes the importance of identifying and assessing the risks posed by various environmental stressors, such as air pollution, water contamination, and land use changes.

3. **Key Concepts and Frameworks:** The document outlines several key concepts and frameworks used in EHA, including:

- Exposure Assessment:** The process of determining the magnitude, frequency, and duration of exposure to environmental stressors.
- Dose-Response Assessment:** The process of establishing the relationship between the dose of an environmental stressor and the resulting health effects.
- Risk Assessment:** The process of combining exposure and dose-response information to estimate the overall risk to human health.
- Health Impact Assessment (HIA):** A broader framework that integrates EHA with other health-related information to assess the potential impacts of a specific project or policy on human health.

4. **Methodologies and Tools:** The document describes various methodologies and tools used in EHA, including:

- Quantitative Methods:** These involve the use of mathematical models and statistical techniques to estimate exposure and risk. Examples include the use of dispersion models for air pollution and dose-response models for chemical exposure.
- Qualitative Methods:** These involve the use of expert judgment, stakeholder input, and other non-quantitative approaches to assess the potential impacts of environmental stressors. Examples include the use of checklists and scoring systems.
- Hybrid Approaches:** These combine quantitative and qualitative methods to provide a more comprehensive assessment of environmental health risks.

5. **Challenges and Opportunities:** The document identifies several challenges and opportunities in the field of EHA:

- Challenges:** These include the complexity of environmental systems, the limited availability of data, and the need for interdisciplinary collaboration between environmental scientists, public health experts, and policy makers.
- Opportunities:** These include the growing recognition of the importance of EHA in decision-making, the development of new methodologies and tools, and the increasing emphasis on community-based approaches to environmental health assessment.

6. **Conclusion:** The document concludes by emphasizing the need for a comprehensive and integrated approach to environmental health assessment. It calls for continued research, collaboration, and the application of EHA principles to improve human health and the environment.

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
B 2013	-363	64 479	64 842	-300	64 435	64 735	–	112 600
B 2012	-14	64 117	64 131	110	63 988	63 878	–	112 600
2011	1 912	64 245	62 333	3 013	65 693	62 680	-27 400	110 516
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 968	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 528	-5 014	37 400	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 545	-24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 493	38 509

Remarques:

- dette brute pour 2012 et 2013 sur la base de l'estimation de 2012;
- revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats;
- jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC), le capital propre comprenait le découvert du bilan. Depuis l'introduction du NMC (2007), s'ajoutent au découvert du bilan les fonds affectés enregistrés sous le capital propre, les fonds spéciaux et les réserves provenant d'enveloppes budgétaires.

A02 Budget extraordinaire (compte de financement)

Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	20 576	Dépenses extraordinaires	21 724
B 2013	–	–	–	–
B 2012	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	634	–	–
2011	Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	Contribution à l'assainissement de la CP CFF	1 148
	Vente d'actions Swisscom	34	Fonds d'infrastructure	850
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	427
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217		
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038		
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
1 Recettes totales	64 177	67 973	62 833	64 535	64 751	64 479	-272	-0,4
2 Recettes extraordinaires	283	7 024	–	290	634	–		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	63 894	60 949	62 833	64 245	64 117	64 479	363	0,6
4 Facteur conjoncturel	0,983	1,018	1,013	1,007	1,007	1,008		
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	62 808	62 046	63 650	64 695	64 565	64 995	430	0,7
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	1 086	-1 097	-817	-450	-449	-516		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	11 141	–	427	1 998	–	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	153		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)		–	416	166	435	–		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	73 949	62 046	63 662	66 527	64 131	64 842	711	1,1
12 Dépenses totales selon C/B	67 739	58 228	59 693	64 331	64 131	64 842	711	1,1
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	6 210	3 818	3 969	2 197	0	0		

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Recettes ordinaires	63 894	60 949	62 833	64 245	64 117	64 479	363	0,6
Recettes fiscales	58 752	55 890	58 157	58 996	59 914	60 474	560	0,9
Impôt fédéral direct	17 513	17 877	17 886	17 891	18 759	18 993	234	1,2
Impôt anticipé	6 460	4 380	4 723	4 861	4 186	4 811	625	14,9
Droits de timbre	2 975	2 806	2 855	2 857	2 445	2 200	-245	-10,0
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	19 830	20 672	21 642	22 550	22 630	80	0,4
Autres impôts à la consommation	7 517	7 279	7 602	7 341	7 435	7 398	-37	-0,5
Impôts sur les huiles minérales	5 222	5 183	5 134	5 020	5 090	4 985	-105	-2,1
Impôt sur le tabac	2 186	1 987	2 356	2 208	2 233	2 301	68	3,0
Impôt sur la bière	110	110	112	113	112	112	0	0,0
Redevances sur la circulation	2 137	2 114	2 210	2 323	2 323	2 326	3	0,1
Impôt sur les véhicules automobiles	363	312	373	408	370	375	5	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	351	347	360	353	371	18	5,1
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 452	1 490	1 555	1 600	1 580	-20	-1,3
Droits de douane	1 017	1 033	1 079	1 046	1 060	995	-65	-6,1
Impôt sur les maisons de jeu	455	415	381	376	395	380	-15	-3,8
Taxes d'incitation	163	151	748	660	761	738	-23	-3,0
Taxe d'incitation sur les COV	135	124	123	127	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	0	—	—	—	—	—	—
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	27	36	35	36	36	0	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	—	—	589	498	600	577	-23	-3,8
Autres recettes fiscales	3	4	0	—	—	3	3	—
Patentes et concessions	1 331	1 354	1 391	1 410	924	907	-17	-1,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	235	246	243	269	275	248	-27	-9,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	833	333	333	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	42	53	74	54	87	91	3	3,9
Recettes de la vente aux enchères de contingents	196	187	209	221	196	203	7	3,5
Autres patentes et concessions	25	35	32	33	33	32	0	-0,9
Recettes financières	1 719	1 608	1 233	1 601	1 337	1 137	-200	-15,0
Recettes d'intérêts	715	535	360	369	496	269	-227	-45,8
Placements financiers	298	34	11	24	53	20	-33	-62,8
Prêts	180	240	67	64	165	72	-93	-56,3
Avances au fonds FTP	226	177	204	193	194	170	-24	-12,2
Autres recettes d'intérêts	11	84	77	88	83	6	-77	-92,3
Bénéfices de change	91	49	82	169	—	—	—	—
Recettes de participations	905	771	790	838	840	867	27	3,2
Autres recettes financières	8	254	1	226	1	1	0	-30,2
Autres recettes courantes	1 840	1 802	1 720	1 645	1 691	1 750	59	3,5
Compensations	1 441	1 396	1 272	1 200	1 247	1 282	35	2,8
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	140	148	155	157	170	170	0	0,0
Emoluments	305	227	217	225	244	240	-4	-1,7
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	78	79	78	76	68	67	-1	-1,2
Ventes	183	148	128	101	74	80	6	7,7
Remboursements	186	198	108	132	116	124	8	7,1
Fiscalité de l'épargne UE	147	166	120	97	135	141	6	4,2
Autres compensations	402	430	466	411	440	460	20	4,6
Recettes diverses	399	406	447	445	443	468	24	5,5
Recettes provenant d'immeubles	354	348	376	361	380	405	24	6,4
Autres recettes diverses	45	59	71	84	63	63	0	0,0
Recettes d'investissement	252	295	333	593	252	212	-40	-15,9
Vente d'immobilisations corporelles	46	74	78	45	62	74	12	18,5
Remboursement de prêts	202	212	237	186	189	138	-51	-27,2
Autres recettes d'investissement	4	9	18	362	—	—	—	—

B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,5	1,8
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,6	2,3
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,8	4,0
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	3,5	1,0
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,1	-3,8
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,4	2,9
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,1	-0,1
Impôts sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	-0,3	-0,2
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,3	0,1
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	1,3	-0,1
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	3,6	1,9
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	3,3	-2,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	2,8	10,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	3,9	0,7
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	0,1	-2,4
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-4,3	2,2
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	43,5	2,9
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	0,0	-0,3
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0	—
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	5,5	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	—	—	—	—	—	3,9
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0	—
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	1,2	-11,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,9	-2,4
Distribution du bénéfice de la BNS	—	25,7	13,6	—	—	-20,5
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	4,4	5,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	3,3	-2,1
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-10,1	-8,1
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	5,8	-1,6
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-13,7	14,5
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-48,1	68,7
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	-18,5	39,5
Avances au fonds FTP	—	—	—	—	1,6	-0,4
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	78,4	-47,9
Bénéfices de change	—	—	—	—	16,4	-100,0
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	13,3	0,9
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	97,8	-75,7
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-1,8	2,4
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,6	2,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,4	1,9
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,4	1,7
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	1,1	-3,2
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-15,8	-3,4
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	3,9	-0,9
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	-5,3	11,8
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,3	3,9
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	4,3	2,0
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	3,1	3,8
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	10,7	-7,0
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	12,9	-26,6
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,7	-0,5
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-10,4	-8,9
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	325,4	-100,0

B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0	93,7
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,2	29,7
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	8,1	7,2
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6	3,6
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	32,8	35,2
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8	11,2
Impôts sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,2	7,6
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5	3,4
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,5	3,6
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,4	2,4
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7	1,5
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,6	0,6
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,7	1,1
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,1	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	–	–	–	–	0,4	0,9
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2	1,4
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Distribution du bénéfice de la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3	0,5
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,4	2,0
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,8	0,7
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,1	0,1
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,2	0,2
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,2	–
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8	2,7
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1	2,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2	0,2
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,6	0,3
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3	0,2
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	–

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	56 598	58 228	59 266	62 333	64 131	64 842	711	1,1
Dépenses propres	9 107	9 533	9 487	9 789	10 311	10 582	271	2,6
Dépenses de personnel	4 555	4 828	4 894	4 945	5 278	5 376	99	1,9
Rétribution du personnel	3 761	3 954	3 998	4 024	4 249	4 309	60	1,4
Cotisations de l'employeur	612	752	781	804	896	932	36	4,0
Prestations de l'employeur	107	41	53	47	51	49	-2	-3,6
Autres dépenses de personnel	76	80	62	70	81	87	5	6,7
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 323	3 611	3 592	3 682	3 996	4 126	130	3,3
Dépenses de matériel et de marchandises	46	41	46	39	53	48	-6	-10,7
Dépenses d'exploitation	2 968	3 164	3 126	3 233	3 500	3 603	102	2,9
Immeubles	249	288	287	282	300	315	15	5,1
Loyers et fermages	152	151	149	176	170	178	8	4,7
Informatique	434	482	470	496	549	565	16	2,9
Conseil et recherche sur mandat	262	252	239	222	266	292	26	9,7
Dépenses d'exploitation de l'armée	796	809	863	928	1 001	965	-35	-3,5
Pertes sur créances	208	195	189	217	173	184	10	5,8
Autres dépenses d'exploitation	866	987	929	913	1 041	1 103	63	6,0
Entretien courant des routes nationales	309	405	420	409	443	476	33	7,5
Dépenses d'armement	1 228	1 095	1 001	1 163	1 037	1 079	42	4,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	147	120	111	95	105	110	5	4,8
Equipement personnel et matériel à renouveler	290	292	316	307	396	391	-5	-1,3
Matériel d'armement	792	683	575	761	536	578	42	7,9
Dépenses de transfert courantes	37 146	38 194	39 536	42 494	43 554	44 180	626	1,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 414	7 116	7 705	8 549	8 874	8 826	-47	-0,5
Parts des cantons	4 665	4 388	4 436	4 466	4 564	4 651	86	1,9
Parts des assurances sociales	2 619	2 596	2 694	3 519	3 826	3 820	-6	-0,2
Redistribution des taxes d'incitation	130	132	576	564	483	356	-128	-26,4
Indemnités à des collectivités publiques	773	780	801	856	976	1 099	123	12,6
Contributions à des propres institutions	2 573	2 723	2 850	2 971	3 078	2 909	-169	-5,5
Contributions à des tiers	12 646	13 290	13 616	14 316	14 883	15 247	364	2,4
Péréquation financière	2 725	2 808	2 901	3 049	3 102	3 178	76	2,5
Organisations internationales	1 465	1 497	1 602	1 760	1 812	1 927	115	6,3
Autres contributions à des tiers	8 456	8 985	9 114	9 507	9 970	10 143	173	1,7
Contributions aux assurances sociales	13 740	14 285	14 564	15 802	15 743	16 099	356	2,3
AVS/AI/AC	10 550	10 918	11 055	12 124	11 853	12 177	324	2,7
Autres assurances sociales	3 190	3 367	3 508	3 677	3 890	3 922	32	0,8
Dépenses financières	3 791	3 255	2 972	2 605	2 889	2 290	-599	-20,7
Dépenses d'intérêts	3 660	3 135	2 834	2 380	2 773	2 274	-499	-18,0
Emprunts	3 270	2 896	2 595	2 178	2 480	2 122	-358	-14,4
Créances comptables à court terme	141	1	3	5	72	27	-45	-63,1
Autres dépenses d'intérêts	250	238	236	196	221	126	-95	-43,0
Pertes de change	77	26	54	88	-	-	-	-
Dépenses de financement	52	78	83	137	43	16	-27	-63,6
Autres dépenses financières	1	16	2	0	73	-	-73	-100,0

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Dépenses d'investissement	6 554	7 245	7 270	7 444	7 377	7 790	413	5,6
Immobilisations corporelles et stocks	2 265	2 512	2 585	2 270	2 494	2 639	145	5,8
Immeubles	588	635	596	637	631	713	82	13,0
Biens meubles et stocks	341	378	283	230	285	349	64	22,4
Routes nationales	1 336	1 499	1 706	1 403	1 579	1 578	-1	-0,1
Immobilisations incorporelles	31	39	46	50	53	45	-8	-15,2
Prêts	366	599	307	854	422	486	64	15,2
Participations	31	30	30	110	52	23	-29	-55,8
Contributions à des investissements	3 861	4 065	4 302	4 160	4 355	4 596	241	5,5
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 591	1 548	1 604	1 401	1 391	1 561	170	12,2
Autres contributions à des investissements	2 270	2 518	2 699	2 759	2 964	3 035	71	2,4

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	2,5
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	3,7	3,4
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	2,6	2,9
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,4	2,4
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	8,1	4,8
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-25,1	5,9
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	5,9	7,0
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	6,7	4,2
Dépenses de matériel et de marchandises	—	—	78,3	38,5	-3,7	9,3
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	3,7	3,8
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	5,2	4,3
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,2	1,1
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	13,9	4,8
Conseil et recherche sur mandat	5,5	34,0	11,0	4,0	-17,0	6,5
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,0	1,2
Pertes sur créances	—	—	—	—	-0,8	-5,5
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	5,6	7,1
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	—	7,2
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-0,1	2,9
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-10,0	4,5
Equipement personnel et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	1,5	6,6
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	0,9	1,1
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,8	2,5
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-0,2	2,8
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-7,1	3,0
Parts des assurances sociales	—	—	10,5	7,4	9,2	3,7
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	—	50,7	40,0	-6,4
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-3,0	6,2
Contributions à de propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,1	1,2
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,2	2,9
Péréquation financière	—	—	—	—	—	1,9
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,9	4,6
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,1	2,9
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,2	2,0
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	4,5	1,5
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	3,3	3,5
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	1,5
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-11,3	3,6
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-9,9	0,0
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-60,3	165,6
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-11,4	10,3
Pertes de change	—	—	—	—	12,8	-100,0
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	11,4	-42,1
Autres dépenses financières	—	—	—	—	-75,1	48,4

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,4	1,8
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	26,9	6,9
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	1,4	2,4
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	-4,0	6,4
Routes nationales	—	—	—	—	—	8,8
Immobilisations incorporelles	—	—	—	3,0	40,6	-1,5
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	22,8	-12,2
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	33,3	-33,9
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,3	1,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	—	—	—	—	—	1,3
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-13,7	2,0

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,0	16,2
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,1	8,2
Rémunération du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7	6,6
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2	1,4
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0	6,3
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3	5,5
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8	0,9
Conseil et recherche sur mandat	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4	1,5
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3	0,3
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6	1,7
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,7	0,7
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	1,9	1,7
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
Equipe personnel et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2	0,9
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,6	68,0
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	13,0	13,8
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,6	7,2
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8	5,9
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,6	0,7
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4	1,6
Contributions à des propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7	4,6
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,8	23,3
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9	4,8
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7	3,0
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,3	15,5
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,7	24,7
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,9	18,6
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8	6,1
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	4,0
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,1	3,9
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,6	3,4
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1	0,2
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4	0,3
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,1	–
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0	0,0

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1	11,8
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,1	4,1
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0	1,0
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Routes nationales	–	–	–	–	2,5	2,6
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,9	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9	6,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,6	2,3
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3	4,6

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	56 598	58 228	59 266	62 333	64 131	64 842	711	1,1
Conditions institutionnelles et financières	2 273	2 474	2 460	2 490	2 599	2 637	38	1,4
Conditions institutionnelles et financières	2 273	2 474	2 460	2 490	2 599	2 637	38	1,4
Ordre et sécurité publique	836	890	910	950	1 043	1 087	44	4,2
Questions juridiques générales	77	75	76	77	84	85	1	1,3
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	324	339	354	397	437	468	32	7,2
Contrôles à la frontière	291	316	314	314	345	349	4	1,2
Tribunaux	145	159	166	161	177	184	7	4,1
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 394	2 587	2 607	3 214	3 181	3 294	113	3,5
Relations politiques	645	712	726	720	820	749	-72	-8,7
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 642	1 723	1 761	2 358	2 100	2 280	179	8,5
Relations économiques	86	76	75	81	83	265	182	220,0
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	21	75	44	55	177	-	-177	-100,0
Défense nationale	4 537	4 515	4 395	4 533	4 653	4 810	157	3,4
Défense nationale militaire	4 439	4 413	4 292	4 417	4 530	4 686	156	3,4
Coopération nationale pour la sécurité	97	102	103	116	122	124	1	1,1
Formation et recherche	5 339	5 715	6 067	6 509	6 681	6 916	235	3,5
Formation professionnelle	573	628	691	751	884	884	0	0,0
Hautes écoles	1 655	1 765	1 833	1 891	1 927	1 984	56	2,9
Recherche fondamentale	2 038	2 196	2 350	2 506	2 519	2 608	90	3,6
Recherche appliquée	1 043	1 099	1 164	1 331	1 322	1 408	86	6,5
Autres tâches d'enseignement	30	28	28	29	29	32	3	8,9
Culture et loisirs	429	395	413	429	476	484	8	1,7
Conservation du patrimoine culturel	85	92	106	104	118	120	2	1,6
Encouragement de la culture et politique des médias	168	170	169	172	194	195	1	0,5
Sports	176	134	138	153	164	169	5	3,1
Santé	220	276	228	210	217	229	12	5,5
Santé	220	276	228	210	217	229	12	5,5
Prévoyance sociale	17 434	18 049	18 454	20 557	21 005	21 565	560	2,7
Assurance-vieillesse	9 322	9 671	9 935	10 184	10 452	10 714	262	2,5
Assurance-invalidité	3 655	3 581	3 523	4 671	4 951	5 022	71	1,4
Assurance-maladie	1 806	1 847	2 008	2 150	2 263	2 271	7	0,3
Prestations complémentaires	1 127	1 312	1 271	1 305	1 402	1 441	39	2,8
Assurance militaire	252	195	216	221	230	224	-6	-2,6
Assurance-chômage/service de l'emploi	314	406	439	941	459	464	5	1,1
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	99	144	126	84	93	110	17	18,7
Migrations	812	842	885	937	1 084	1 252	169	15,6
Aide et assistance sociales	47	53	51	64	71	66	-5	-6,7
Trafic	7 538	8 099	8 225	8 062	8 467	8 614	147	1,7
Circulation routière	2 458	2 678	2 914	2 589	2 843	3 001	158	5,5
Transports publics	4 989	5 325	5 215	5 341	5 444	5 419	-25	-0,5
Aviation	91	96	96	132	180	193	13	7,4

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	651	726	1 140	1 127	1 172	1 032	-140	-11,9
Protection de l'environnement	330	340	792	762	745	597	-148	-19,8
Protection contre les dangers naturels	212	257	239	247	274	279	4	1,6
Protection de la nature	96	117	96	103	137	142	4	3,0
Aménagement du territoire	13	13	14	14	15	15	-1	-3,6
Agriculture et alimentation	3 551	3 692	3 666	3 663	3 728	3 693	-35	-0,9
Agriculture et alimentation	3 551	3 692	3 666	3 663	3 728	3 693	-35	-0,9
Economie	405	560	591	632	563	559	-4	-0,7
Ordre économique	160	109	119	120	145	138	-7	-4,7
Promotion économique, pol. rég., approvisionnement. écon. du pays	131	247	168	234	147	141	-6	-4,1
Energie	90	179	280	254	245	254	9	3,6
Economie forestière	25	27	24	24	26	27	0	0,9
Finances et impôts	10 991	10 248	10 111	9 954	10 345	9 921	-423	-4,1
Parts aux recettes de la Confédération	4 484	4 185	4 238	4 300	4 354	4 456	102	2,3
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 782	3 255	2 972	2 605	2 889	2 288	-601	-20,8
Péréquation financière	2 725	2 808	2 901	3 049	3 102	3 178	76	2,5

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	2,5
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	2,5
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	2,5
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	4,0	4,0
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,3	3,4
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	6,3	4,2
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	2,8	4,1
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	3,3	3,6
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	9,0	3,7
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	4,1	1,4
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	10,9	3,4
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	3,3	35,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	16,1	-100,0
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	1,2	2,9
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	1,1	3,0
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	5,0	1,3
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,9	3,1
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	9,7	4,7
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,9	3,4
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,1	2,9
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	7,4	2,2
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,7	3,4
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-1,7	4,2
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	2,5	5,8
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-6,6	3,9
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	2,3	3,4
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,0
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,0
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	5,0	2,7
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3	2,8
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,0	3,2
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-1,3	3,1
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	16,4	4,9
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-1,1	0,7
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	32,8	-15,3
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	-6,4	9,6
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	4,3	8,2
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	7,3	-7,7
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	2,3	2,8
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-1,5	7,2
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	4,3	0,3
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	10,0	10,9
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-4,2	-0,5	4,7	3,8	14,5	-0,2
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	24,2	-3,2
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	3,5	4,0
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-0,9	8,8
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	3,7	2,6
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,1
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,1

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	12,3	-2,4
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-5,0	3,9
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	16,1	-12,2
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	33,1	1,3
Economie forestière	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-12,4	3,6
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	0,5	2,2
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-7,0	2,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	1,4
Péréquation financière	—	—	—	—	—	1,9

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					2011-2015
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,6	5,2
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,2	3,6
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,6	7,3
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,4	7,2
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	10,0	10,6
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0	3,1
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8	4,0
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	2,0	2,1
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,5	33,1
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5	16,5
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,5	7,7
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3	3,5
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1	2,2
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,9	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2	0,2
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5	1,9
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,5	13,2
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5	4,7
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,8	8,2
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5	1,7
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,9	1,0
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,6
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,6

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,9	0,9
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4
Economie forestière	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0	0,0
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5	15,7
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,3	6,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	4,0
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9	4,8

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2013

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Budget total 2013	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	64 842	2 637	1 087	3 294	4 810	6 916	484
Dépenses propres	10 582	2 231	868	770	4 231	263	125
Dépenses de personnel	5 376	1 390	711	599	1 515	150	89
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 126	841	158	170	1 636	113	35
Dépenses d'armement	1 079	–	–	–	1 079	–	–
Dépenses de transfert courantes	44 180	32	163	2 493	157	6 300	321
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 826	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	1 099	–	68	–	20	0	4
Contributions à de propres institutions	2 909	–	4	–	–	2 381	128
Contributions à des tiers	15 247	32	91	2 493	137	3 920	188
Contributions aux assurances sociales	16 099	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	2 290	2	–	–	0	–	0
Dépenses d'investissement	7 790	372	56	31	422	353	39
Immobilisations corporelles et stocks	2 639	364	27	5	420	228	2
Immobilisations incorporelles	45	8	4	1	2	–	–
Prêts	486	–	–	2	–	–	–
Participations	23	–	–	23	–	–	–
Contributions à des investissements	4 596	–	25	–	–	124	38

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	229	21 565	8 614	1 032	3 693	559	9 921
Dépenses propres	139	540	755	166	122	194	179
Dépenses de personnel	64	343	195	105	90	126	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	75	196	560	62	33	67	179
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	86	20 990	2 063	499	3 426	196	7 454
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 820	374	356	–	–	4 277
Indemnités à des collectivités publiques	3	965	31	–	3	4	–
Contributions à de propres institutions	15	–	364	1	–	17	–
Contributions à des tiers	68	187	1 295	142	3 342	175	3 178
Contributions aux assurances sociales	–	16 018	–	–	81	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	0	2 288
Dépenses d'investissement	4	36	5 796	367	145	169	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 586	2	2	1	–
Immobilisations incorporelles	1	4	25	1	–	0	–
Prêts	–	31	397	–	53	3	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	3	0	3 788	364	90	164	–

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2012

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Budget total 2012	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	64 131	2 599	1 043	3 181	4 653	6 681	476
Dépenses propres	10 311	2 193	841	745	4 167	261	124
Dépenses de personnel	5 278	1 376	698	579	1 498	150	88
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 996	817	143	166	1 633	111	36
Dépenses d'armement	1 037	—	—	—	1 037	—	—
Dépenses de transfert courantes	43 554	33	153	2 352	135	6 140	315
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 874	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	976	—	63	—	20	0	4
Contributions à de propres institutions	3 078	—	—	—	—	2 357	126
Contributions à des tiers	14 883	33	90	2 352	115	3 783	184
Contributions aux assurances sociales	15 743	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	2 889	—	—	—	0	—	—
Dépenses d'investissement	7 377	373	49	84	351	279	37
Immobilisations corporelles et stocks	2 494	365	26	0	348	158	1
Immobilisations incorporelles	53	8	5	5	3	—	—
Prêts	422	—	—	26	—	—	—
Participations	52	—	—	52	—	—	—
Contributions à des investissements	4 355	—	19	—	—	122	36

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	217	21 005	8 467	1 172	3 728	563	10 345
Dépenses propres	130	472	726	172	121	189	169
Dépenses de personnel	63	316	184	104	89	132	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	67	156	542	68	32	57	169
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	83	20 517	2 278	628	3 462	172	7 286
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	3 826	379	483	—	—	4 185
Indemnités à des collectivités publiques	—	851	30	4	3	—	—
Contributions à de propres institutions	15	—	580	—	—	—	—
Contributions à des tiers	68	185	1 288	141	3 371	172	3 102
Contributions aux assurances sociales	—	15 655	—	—	88	—	—
Dépenses financières	—	—	—	—	—	—	2 889
Dépenses d'investissement	4	17	5 462	372	145	203	—
Immobilisations corporelles et stocks	2	0	1 588	2	2	3	—
Immobilisations incorporelles	1	4	26	1	—	0	—
Prêts	—	12	325	—	56	3	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	2	0	3 523	370	87	196	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état	1 037	1 096	1 276	181
Taxes d'incitation COV/HEL	255	260	263	3
606 E1100.0111/ 112/113 Taxe d'incitation sur les COV	127	125	125	
606 E1400.0101 Intérêts de la taxe d'incitation COV	2	4	3	
810 A2300.0100 Redistribution de la taxe d'incitation COV	-130	-124	-125	
810 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	0	–	–	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution	-132	-91	-1	90
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	332	400	347	
606 E1400.0114 Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	1	1	
810 A2400.0105 Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-1	-1	-1	
810 A2300.0112 Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	-434	-359	-231	
810 A4300.0150 Apport au fonds de technologie	–	–	-25	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments	-38	-34	0	34
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	166	200	173	
810 A2400.0105 (part) Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	–	–	
810 A4300.0146 Programme d'assainissement de bâtiments	-133	-131	-93	
805 A4300.0126 Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-67	-65	-46	
Réduc. CO₂: sanction perçue sur voitures tourisme, redistribr.	–	–	0	0
805 E1400.0116 (part) Réduc. CO ₂ : sanction perçue sur voitures tourisme, intérêts	–	–	0	
Réduc. CO₂: sanct. perçue sur voitures tourisme, fonds infr.	–	–	56	56
805 E1100.0124 Réduction CO ₂ : sanction perçue sur voitures de tourisme	–	–	57	
805 E1400.0116 (part) Réduc. CO ₂ : sanction perçue sur voitures tourisme, intérêts	–	–	0	
806 E5300.0113 Réduction CO ₂ : sanction perçue sur voitures de tourisme	–	–	1	
805 A2114.0001 (part) Charges de biens et services liées à l'informatique	–	–	-1	
805 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	–	–	0	
805 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	–	–	0	
806 A6100.0001 (part) Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	–	–	-1	
Impôt sur les maisons de jeu	757	771	775	4
417 E1100.0122 Impôt sur les maisons de jeu	376	395	380	
417 A2300.0113 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-415	-381	-376	
Encouragement du cinéma	1	0	0	0
306 E1300.0146 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	0	0	0	
306 A2310.0454 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	–	0	0	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	154	149	143	-6
810 E1100.0100 Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	36	36	
810 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	-10	-40	-41	
810 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	–	–	-1	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	32	32	–
318 E1400.0102 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes	8	8	9	0
808 E5200.0100 Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	3	3	
808 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-2	-2	
808 A6210.0146 Archivage des programmes	0	0	-1	
808 A6210.0148 Nouvelles technologies de radiodiffusion	0	–	–	
Assurance-maladie	–	–	–	–
605 E1100.0118 (part) Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	881	913	913	
606 E1100.0109 (part) Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	206	283	90	
316 A2310.0110 (part) Réduction individuelle de primes (RIP)	-1 086	-1 196	-1 003	

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)
suite

mio CHF		Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Attribution (+) / prélèvement (-)
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité					
		–	–	–	–
605	E1100.0118 (part) TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 248	2 323	2 322	
605	E1100.0118 (part) TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI	855	1 122	1 122	
605	E1100.0118 (part) TVA, part Confédération du point de TVA (17 %)	461	477	476	
606	E1100.0102 Impôt sur le tabac	2 208	2 233	2 301	
601	E1200.0101 Bénéfice net de la Régie des alcools	269	275	248	
318	A2310.0327 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AVS	} -2 938	-2 985	-3 025	
318	A2310.0328 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318	A2310.0329 (part) Prestations complémentaires à l'AVS				
318	A2310.0384 (part) Prestations complémentaires à l'AI				
318	A2310.0453 (part) Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI				
605	A2300.0105 Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 248	-2 323	-2 322	
605	A2300.0111 Supplément de TVA en faveur de l'AI	-855	-1 122	-1 122	

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	3 803	4 189	4 341	152
Financement spécial pour la circulation routière	2 028	1 822	1 471	-351
Recettes	3 821	3 823	3 768	
Dépenses	-4 576	-4 030	-4 119	
Financement spécial, mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 711	2 290	2 798	508
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	533	579	508	
Financement spécial du trafic aérien	9	23	18	-5
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	8	23	22	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	11	31	29	
803 A6210.0152 Mesures de promotion de la sécurité	-10	-27	-28	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	-	-7	-14	
803 A6210.0154 Mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat	-	-7	-14	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	55	55	55	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	0	0	0	
Surveillance des épizooties	-	-	-	0
708 E1100.0123 Taxe perçue à l'abattage	-	-	3	
720 A2310.0500 Surveillance des épizooties	-	-	-3	

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Recettes	3 821	3 823	3 768	-55	-1,5
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-34	-31	-33	-2	5,4
606 A2119.0001 Autres charges d'exploitation; redev. pr l'utilis. des routes nation., vente et contrôle	–	-5	-5	0	1,0
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 489	1 497	1 469	-29	-1,9
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 994	1 999	1 956	-43	-2,1
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	353	371	18	5,1
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	6	8	6	-1	-16,1
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	5	3	4	1	22,8
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	–	–
Dépenses	4 576	4 030	4 119	90	2,2
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 484	1 640	1 644	4	0,2
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	313	335	363	28	8,2
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 171	1 305	1 281	-24	-1,8
Fonds d'infrastructure	1 703	928	1 026	98	10,6
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	853	928	1 026	98	10,6
806 A8900.0100 Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	850	–	–	–	–
Routes principales	166	168	171	3	1,5
806 A8300.0107 Routes principales	166	168	171	3	1,5
Autres contributions au financement des mesures techniques	529	565	561	-3	-0,6
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	203	175	175	–	–
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	3	0	8,2
802 A2310.0450 Indemn. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	18	16	14	-2	-11,6
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	4	2	2	–	–
802 A4300.0121 Voies de raccordement	16	22	22	0	1,5
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	279	310	301	-10	-3,1
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	7	37	45	8	20,7
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	377	379	374	-6	-1,5
806 A6200.0152 Contributions routières générales	–	–	366	366	–
806 A6200.0153 Cantons sans routes nationales	–	–	7	7	–
806 A6210.0137 Contributions routières générales	370	372	–	-372	-100,0
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	8	–	-8	-100,0
Recherche et administration	158	178	169	-9	-4,9
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	155	171	162	-9	-5,2
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	3	7	7	0	2,8
Protection de l'environnement	97	107	108	1	1,1
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	1,5
810 A2310.0134 Forêts	45	46	46	0	0,8
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	15	23	23	0	1,1
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	36	37	37	1	1,5
Protection du patrimoine et du paysage	14	15	15	0	1,3
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	11	0	1,5
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	1,5
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	–	–

B43 Financement spécial pour la circulation routière

suite

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Protection des autres routes contre les forces naturelles	48	51	52	1	2,6
810 A4300.0135 Protection contre les crues	48	51	52	1	2,6
Solde	-755	-206	-351	-145	
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 028	1 822	1 471	-351	-19,3

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Revenus ordinaires	64 047	64 146	63 523	65 693	63 988	64 435	447	0,7
Revenus fiscaux	58 052	56 790	57 757	60 096	59 914	60 474	560	0,9
Impôt fédéral direct	17 513	17 877	17 886	17 891	18 759	18 993	234	1,2
Impôt anticipé	5 760	5 280	4 323	5 961	4 186	4 811	625	14,9
Droits de timbre	2 975	2 806	2 855	2 857	2 445	2 200	-245	-10,0
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	19 830	20 672	21 642	22 550	22 630	80	0,4
Autres impôts à la consommation	7 517	7 279	7 602	7 341	7 435	7 398	-37	-0,5
Impôt sur les huiles minérales	5 222	5 183	5 134	5 020	5 090	4 985	-105	-2,1
Impôt sur le tabac	2 186	1 987	2 356	2 208	2 233	2 301	68	3,0
Impôt sur la bière	110	110	112	113	112	112	0	0,0
Redevances sur la circulation	2 137	2 114	2 210	2 323	2 323	2 326	3	0,1
Impôt sur les véhicules automobiles	363	312	373	408	370	375	5	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	351	347	360	353	371	18	5,1
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 452	1 490	1 555	1 600	1 580	-20	-1,3
Droits de douane	1 017	1 033	1 079	1 046	1 060	995	-65	-6,1
Impôt sur les maisons de jeu	455	415	381	376	395	380	-15	-3,8
Taxes d'incitation	163	151	748	660	761	738	-23	-3,0
Taxe d'incitation sur les COV	135	124	123	127	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	0	–	–	–	–	–	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	27	36	35	36	36	0	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	–	–	589	498	600	577	-23	-3,8
Autres revenus fiscaux	3	4	0	–	–	3	3	–
Patentes et concessions	1 284	1 350	1 383	1 403	925	908	-17	-1,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	235	246	243	269	275	248	-27	-9,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	833	333	333	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	42	53	74	54	87	91	3	3,9
Revenus de la vente aux enchères de contingents	148	182	199	213	196	203	7	3,5
Autres patentes et concessions	26	36	33	34	34	33	0	-0,9
Revenus financiers	2 740	3 075	2 446	2 136	1 365	1 175	-190	-13,9
Revenus d'intérêts	659	477	375	376	524	307	-217	-41,4
Placements financiers	248	10	11	18	58	20	-38	-64,7
Prêts	175	206	83	78	189	110	-79	-41,7
Avances au fonds FTP	226	177	204	193	194	170	-24	-12,2
Autres revenus d'intérêts	11	84	77	88	83	6	-77	-92,3
Bénéfices de change	86	49	82	169	–	–	–	–
Revenus de participations	1	0	0	1	0	0	0	31,6
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 807	2 179	1 840	1 256	840	867	27	3,2
Autres revenus financiers	187	370	149	334	1	1	0	-30,2
Autres revenus	1 970	2 893	1 803	1 880	1 779	1 871	92	5,2
Compensations	1 508	1 354	1 259	1 192	1 253	1 282	28	2,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	140	148	155	157	170	170	0	0,0
Emoluments	305	227	217	225	251	240	-11	-4,2
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	79	80	79	76	68	67	-1	-1,2
Ventes	183	149	129	102	74	80	6	7,7
Remboursements	231	173	104	118	116	124	8	7,1
Fiscalité de l'épargne UE	147	166	120	97	135	141	6	4,2
Autres compensations	423	412	455	415	440	460	20	4,6
Revenus divers	462	1 539	544	689	526	589	64	12,1
Revenus des immeubles	354	357	371	365	380	405	24	6,4
Autres revenus divers	108	1 181	173	323	145	185	39	27,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	2	37	135	178	5	6	1	24,4

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs.	%
Charges ordinaires	56 587	57 726	59 385	62 680	63 878	64 735	857	1,3
Charges propres	11 406	11 929	12 039	12 230	12 804	13 094	290	2,3
Charges de personnel	4 501	4 812	4 824	4 923	5 278	5 376	99	1,9
Rétribution du personnel	3 767	3 948	3 998	4 023	4 249	4 309	60	1,4
Cotisations de l'employeur	611	752	781	804	896	932	36	4,0
Prestations de l'employeur	65	42	78	47	51	49	-2	-3,6
Autres charges de personnel	58	70	-34	49	81	87	5	6,7
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 762	4 120	4 071	3 983	4 300	4 433	133	3,1
Charges de matériel et de marchandises	269	237	259	192	302	286	-16	-5,4
Charges d'exploitation	3 139	3 470	3 399	3 386	3 555	3 671	116	3,3
Immeubles	445	552	531	465	328	352	24	7,3
Loyers et fermages	153	150	149	160	170	178	8	4,7
Informatique	434	488	471	496	549	571	22	4,0
Conseil et recherche sur mandat	263	252	238	225	266	292	26	9,7
Charges d'exploitation de l'armée	794	809	861	929	1 001	965	-35	-3,5
Amortissement de créances	170	205	200	190	173	184	10	5,8
Autres charges d'exploitation	880	1 014	948	921	1 067	1 129	62	5,8
Entretien courant des routes nationales	354	412	413	404	443	476	33	7,5
Charges d'armement	1 228	1 095	1 001	1 163	1 037	1 079	42	4,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	147	120	111	95	105	110	5	4,8
Equipement personnel et matériel à renouveler	290	292	316	307	396	391	-5	-1,3
Matériel d'armement	792	683	575	761	536	578	42	7,9
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1 914	1 902	2 143	2 162	2 190	2 206	16	0,7
Bâtiments	611	359	487	528	517	540	24	4,6
Routes nationales	1 176	1 390	1 424	1 416	1 455	1 467	12	0,8
Autres amortissements	127	153	232	218	219	199	-20	-9,2
Charges de transfert	41 254	42 445	44 024	46 994	48 221	49 147	925	1,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	7 116	7 705	8 549	8 874	8 826	-47	-0,5
Parts des cantons	4 665	4 388	4 436	4 466	4 564	4 651	86	1,9
Parts des assurances sociales	2 619	2 596	2 694	3 519	3 826	3 820	-6	-0,2
Redistribution des taxes d'incitation	130	132	576	564	483	356	-128	-26,4
Indemnités à des collectivités publiques	785	778	807	856	981	1 099	117	12,0
Contributions à de propres institutions	2 573	2 723	2 850	2 971	3 078	2 909	-169	-5,5

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart p. r. au B 2012 val. abs. %	
Contributions à des tiers	12 668	13 279	13 608	14 317	14 883	15 246	363	2,4
Péréquation financière	2 725	2 808	2 901	3 049	3 102	3 178	76	2,5
Organisations internationales	1 482	1 496	1 597	1 762	1 812	1 926	114	6,3
Autres contributions à des tiers	8 461	8 976	9 110	9 506	9 970	10 143	173	1,7
Contributions aux assurances sociales	13 582	14 280	14 493	15 754	15 671	16 038	367	2,3
AVS/AI/AC	10 524	10 915	11 053	12 126	11 856	12 191	335	2,8
Autres assurances sociales	3 058	3 365	3 439	3 628	3 815	3 847	32	0,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 861	4 065	4 302	4 160	4 355	4 596	241	5,5
Réévaluation de prêts et de participations	372	203	259	386	378	432	54	14,2
Charges financières	3 864	3 341	3 299	3 428	2 789	2 307	-482	-17,3
Charges d'intérêts	3 334	3 042	2 902	2 669	2 602	2 197	-406	-15,6
Emprunts	2 939	2 785	2 679	2 481	2 314	2 052	-261	-11,3
Créances comptables à court terme	165	9	2	6	79	28	-50	-64,0
Autres charges d'intérêts	230	248	221	182	210	116	-94	-44,7
Pertes de change	77	26	54	88	–	–	–	–
Charges de financement	134	128	122	116	113	110	-3	-2,9
Diminution des valeurs de mise en équivalence	7	5	95	440	–	–	–	–
Autres charges financières	312	140	126	116	73	–	-73	-100,0
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	63	11	22	27	64	187	123	193,4

C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	2008-2013
Revenus ordinaires	10,4	0,2	-1,0	3,4	-2,6	0,7	0,1
Revenus fiscaux	12,0	-2,2	1,7	4,1	-0,3	0,9	0,8
Impôt fédéral direct	13,8	2,1	0,0	0,0	4,9	1,2	1,6
Impôt anticipé	111,0	-8,3	-18,1	37,9	-29,8	14,9	-3,5
Droits de timbre	-0,5	-5,7	1,8	0,1	-14,4	-10,0	-5,9
Taxe sur la valeur ajoutée	4,2	-3,3	4,2	4,7	4,2	0,4	2,0
Autres impôts à la consommation	1,9	-3,2	4,4	-3,4	1,3	-0,5	-0,3
Redevances sur la circulation	6,0	-1,1	4,6	5,1	0,0	0,1	1,7
Droits de douane	-2,2	1,6	4,5	-3,1	1,3	-6,1	-0,4
Revenus fiscaux divers	2,2	-8,1	97,9	-8,3	11,6	-3,0	12,5
Patentes et concessions	-3,5	5,1	2,5	1,5	-34,1	-1,8	-6,7
Revenus financiers	-7,7	12,2	-20,5	-12,7	-36,1	-13,9	-15,6
Revenus de participations	-31,9	-37,2	9,3	177,9	-83,5	31,6	-16,1
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-2,9	20,6	-15,5	-31,8	-33,1	3,2	-13,7
Autres revenus financiers	-15,9	-3,9	-32,4	45,2	-40,2	-41,4	-19,9
Autres revenus	6,8	46,9	-37,7	4,3	-5,4	5,2	-1,0
Compensations	8,7	-10,2	-7,0	-5,3	5,2	2,3	-3,2
Revenus divers	1,1	233,3	-64,6	26,6	-23,7	12,1	5,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-91,3	1 978,9	262,0	31,7	-97,2	24,4	28,4
Charges ordinaires	4,2	2,0	2,9	5,5	1,9	1,3	2,7
Charges propres	19,1	4,6	0,9	1,6	4,7	2,3	2,8
Charges de personnel	0,2	6,9	0,2	2,1	7,2	1,9	3,6
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	16,2	9,5	-1,2	-2,2	8,0	3,1	3,3
Charges d'armement	5,2	-10,9	-8,6	16,2	-10,9	4,1	-2,6
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	183,4	-0,7	12,7	0,9	1,3	0,7	2,9
Charges de transfert	1,6	2,9	3,7	6,7	2,6	1,9	3,6
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	-14,0	-4,0	8,3	11,0	3,8	-0,5	3,5
Indemnités à des collectivités publiques	-17,8	-0,9	3,7	6,1	14,7	12,0	7,0
Contributions à de propres institutions	1,8	5,8	4,7	4,2	3,6	-5,5	2,5
Contributions à des tiers	30,0	4,8	2,5	5,2	4,0	2,4	3,8
Contributions aux assurances sociales	1,2	5,1	1,5	8,7	-0,5	2,3	3,4
Réévaluation de contrib. à des investissements	-22,3	5,3	5,8	-3,3	4,7	5,5	3,5
Réévaluation de prêts et de participations	0,0	-45,3	27,5	49,0	-2,0	14,2	3,1
Charges financières	-3,7	-13,6	-1,2	3,9	-18,7	-17,3	-9,8
Charges d'intérêts	-8,3	-8,8	-4,6	-8,1	-2,5	-15,6	-8,0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	—	-15,8	1 632,4	363,9	-100,0	—	-100,0
Autres charges financières	38,3	-43,9	2,9	5,9	-41,7	-41,0	-26,8
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-36,2	-82,1	97,3	22,1	136,0	193,4	24,4

C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	90,6	88,5	90,9	91,5	93,6	93,9
Impôt fédéral direct	27,3	27,9	28,2	27,2	29,3	29,5
Impôt anticipé	9,0	8,2	6,8	9,1	6,5	7,5
Droits de timbre	4,6	4,4	4,5	4,3	3,8	3,4
Taxe sur la valeur ajoutée	32,0	30,9	32,5	32,9	35,2	35,1
Autres impôts à la consommation	11,7	11,3	12,0	11,2	11,6	11,5
Redevances sur la circulation	3,3	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6
Droits de douane	1,6	1,6	1,7	1,6	1,7	1,5
Revenus fiscaux divers	1,0	0,9	1,8	1,6	1,8	1,7
Patentes et concessions	2,0	2,1	2,2	2,1	1,4	1,4
Revenus financiers	4,3	4,8	3,9	3,3	2,1	1,8
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	2,8	3,4	2,9	1,9	1,3	1,3
Autres revenus financiers	1,5	1,4	1,0	1,3	0,8	0,5
Autres revenus	3,1	4,5	2,8	2,9	2,8	2,9
Compensations	2,4	2,1	2,0	1,8	2,0	2,0
Revenus divers	0,7	2,4	0,9	1,0	0,8	0,9
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,0	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	20,2	20,7	20,3	19,5	20,0	20,2
Charges de personnel	8,0	8,3	8,1	7,9	8,3	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,6	7,1	6,9	6,4	6,7	6,8
Charges d'armement	2,2	1,9	1,7	1,9	1,6	1,7
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	3,4	3,3	3,6	3,4	3,4	3,4
Charges de transfert	72,9	73,5	74,1	75,0	75,5	75,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	13,1	12,3	13,0	13,6	13,9	13,6
Indemnités à des collectivités publiques	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,7
Contributions à de propres institutions	4,5	4,7	4,8	4,7	4,8	4,5
Contributions à des tiers	22,4	23,0	22,9	22,8	23,3	23,6
Contributions aux assurances sociales	24,0	24,7	24,4	25,1	24,5	24,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	6,8	7,0	7,2	6,6	6,8	7,1
Réévaluation de prêts et de participations	0,7	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7
Charges financières	6,8	5,8	5,6	5,5	4,4	3,6
Charges d'intérêts	5,9	5,3	4,9	4,3	4,1	3,4
Diminution des valeurs de mise en équivalence	0,0	0,0	0,2	0,7	–	–
Autres charges financières	0,9	0,5	0,5	0,5	0,3	0,2
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3

C05 Revenus et charges par département 2013

	Budget total 2013	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 435	22	47	107	498	140	63 019	327	274
Revenus fiscaux	60 474	–	–	–	380	–	59 998	3	93
Impôt fédéral direct	18 993	–	–	–	–	–	18 993	–	–
Impôt anticipé	4 811	–	–	–	–	–	4 811	–	–
Droits de timbre	2 200	–	–	–	–	–	2 200	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 630	–	–	–	–	–	22 630	–	–
Autres impôts à la consommation	7 398	–	–	–	–	–	7 398	–	–
Redevances sur la circulation	2 326	–	–	–	–	–	2 326	–	–
Droits de douane	995	–	–	–	–	–	995	–	–
Revenus fiscaux divers	1 121	–	–	–	380	–	645	3	93
Patentes et concessions	908	–	–	–	–	–	672	203	33
Revenus financiers	1 175	0	–	1	0	0	1 148	25	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	867	–	–	–	–	–	867	–	–
Autres revenus financiers	308	0	–	1	0	0	281	25	1
Autres revenus	1 871	22	47	106	118	140	1 195	96	147
Compensations	1 282	21	46	104	98	69	787	81	76
Revenus divers	589	1	0	2	21	70	408	15	71
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	6	–	–	–	–	–	6	–	–
Charges ordinaires	64 735	386	2 843	21 372	2 163	5 087	16 291	6 582	10 009
Charges propres	13 094	386	726	554	638	4 863	2 823	522	2 582
Charges de personnel	5 376	314	543	335	378	1 659	1 418	355	374
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 433	72	178	213	220	1 861	1 012	156	721
Charges d'armement	1 079	–	–	–	–	1 079	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 206	1	5	5	40	265	392	11	1 487
Charges de transfert	49 147	–	2 117	20 818	1 525	224	10 976	6 060	7 426
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 826	–	–	–	376	–	7 721	–	729
Indemnités à des collectivités publiques	1 099	–	–	35	944	80	–	6	35
Contributions à de propres institutions	2 909	–	–	2 429	27	–	–	40	414
Contributions à des tiers	15 246	–	2 094	2 662	154	137	3 256	5 384	1 559
Contributions aux assurances sociales	16 038	–	–	15 596	–	–	–	442	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 596	–	–	96	25	8	–	136	4 331
Réévaluation de prêts et de participations	432	–	23	–	–	–	–	52	357
Charges financières	2 307	–	–	–	–	0	2 306	–	1
Charges d'intérêts	2 197	–	–	–	–	0	2 196	–	1
Autres charges financières	110	–	–	–	–	–	110	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	187	–	–	–	–	–	187	–	–

C05 Revenus et charges par département 2012

	Budget total 2012	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFF	DFE	DETEC
mio CHF										
Revenus ordinaires	63 988	22	46	103	523	135	62 673	314	172	
Revenus fiscaux	59 914	–	–	–	395	–	59 483	–	36	
Impôt fédéral direct	18 759	–	–	–	–	–	18 759	–	–	
Impôt anticipé	4 186	–	–	–	–	–	4 186	–	–	
Droits de timbre	2 445	–	–	–	–	–	2 445	–	–	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 550	–	–	–	–	–	22 550	–	–	
Autres impôts à la consommation	7 435	–	–	–	–	–	7 435	–	–	
Redevances sur la circulation	2 323	–	–	–	–	–	2 323	–	–	
Droits de douane	1 060	–	–	–	–	–	1 060	–	–	
Revenus fiscaux divers	1 156	–	–	–	395	–	725	–	–	36
Patentes et concessions	925	–	–	–	–	–	695	196	34	
Revenus financiers	1 365	0	–	1	0	0	1 331	32	1	
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	840	–	–	–	–	–	840	–	–	
Autres revenus financiers	525	0	–	1	0	0	491	32	1	
Autres revenus	1 779	22	46	102	128	135	1 159	86	102	
Compensations	1 253	22	46	101	107	65	760	74	79	
Revenus divers	526	0	0	1	21	70	398	12	23	
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	5	–	–	–	–	–	5	–	–	
Charges ordinaires	63 878	377	2 702	20 895	1 992	5 020	16 369	6 542	9 981	
Charges propres	12 804	377	714	556	613	4 801	2 708	504	2 530	
Charges de personnel	5 278	304	533	337	389	1 648	1 366	343	356	
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 300	72	173	213	179	1 861	963	150	689	
Charges d'armement	1 037	–	–	–	–	1 037	–	–	–	
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 190	1	8	6	46	255	379	11	1 484	
Charges de transfert	48 221	–	1 988	20 339	1 379	219	10 809	6 038	7 449	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 874	–	–	–	381	–	7 630	–	863	
Indemnités à des collectivités publiques	981	–	–	34	836	74	–	3	34	
Contributions à de propres institutions	3 078	–	–	2 415	–	–	–	33	630	
Contributions à des tiers	14 883	–	1 965	2 561	143	139	3 180	5 339	1 556	
Contributions aux assurances sociales	15 671	–	–	15 236	–	–	–	435	–	
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 355	–	–	93	19	6	–	143	4 094	
Réévaluation de prêts et de participations	378	–	22	–	–	–	–	84	272	
Charges financières	2 789	–	–	–	–	0	2 788	–	1	
Charges d'intérêts	2 602	–	–	–	–	0	2 601	–	1	
Autres charges financières	186	–	–	–	–	–	186	–	–	
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	64	–	–	–	–	–	64	–	–	